


LETTERS
SCIENCE
ARTS
AGRICULTURE
KNOWLEDGE
LIBRARY of the
OHIO STATE
UNIVERSITY

Académie Nationale des Sciences, Arts & Belles-Lettres De Caen

Mémoires

1887-92

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1887-88

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

PORT DE CAEN

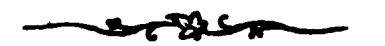
NOTE

SUR

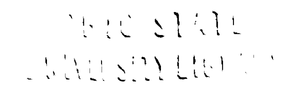
LES TRAVAUX D'ENROCHEMENTS EXÉCUTÉS DANS LA BAIE DE L'ORNE

Par M. BOREUX

Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, membre titulaire.



Programme suivi pour les travaux. — L'embouchure de la rivière d'Orne qui tombe dans la mer, au droit du port d'Oyestreham, après un long parcours effectué au travers de sables extrêmement mobiles, sert d'accès au port en question, qui est la tête du canal de Caen. Tous les efforts tentés depuis une vingtaine d'années, en vue de l'amélioration de cet accès, ont été dirigés avec le but de fixer l'embouchure dans une position aussi invariable que possible; on s'est efforcé en même temps de la concentrer dans un chenal unique. Pour satisfaire à ce double programme, on a agi sur les rives à créer ou à maintenir, en établissant sur ces rives des cordons d'enrochements sub-



mersibles qui ne présentent qu'un faible relief au-dessus du plan des basses-mers.

Situation de la baie en 1863. — C'est en 1863-1864 que, pour la première fois, on eut à mettre en pratique les idées qui viennent d'être exprimées. A cette époque, le canal de Caen à la mer, en service depuis quelques années seulement (1857), avait une entrée s'encombrant petit à petit par suite de changements survenus dans la baie de l'Orne depuis la création des ouvrages. Voici dans quelles conditions les modifications s'étaient produites.

Antérieurement à l'exécution des jetées qui donnent accès au port d'Oyestreham et de ce port au canal lui-même, l'embouchure de la rivière d'Orne. ouverte, ainsi qu'il a été dit, dans les sables mobiles de la baie, présentait malgré tout, depuis assez longtemps, une grande fixité. On avait entendu profiter de cette circonstance en plaçant dans le chenal même de la rivière l'extrémité des jetées ; mais il était arrivé que la saillie constituée par ces ouvrages avait arrêté, ou tout au moins très notablement entravé la marche des sables qui circulent sur la côte de l'ouest à l'est. De sorte que les alluvions cessant de nourrir suffisamment les bancs situés sur la rive droite (ou est) de l'embouchure, ceux-ci s'étaient appauvris graduellement, et leur affaiblissement avait permis à l'Orne, sortant de la baie de Sallenelles, de se frayer des faux chenaux dans la direction du nord.

La présence de ces faux chenaux, dont le principal était appelé « la Passée ». avait eu pour résultat

d'empêcher l'Orne de conserver, à la sortie des jetées, l'embouchure fixe qu'elle avait lors de leur construction. En effet, les sables arrêtés par la saillie de la jetée de l'ouest, s'étant d'abord amoncelés pendant un certain temps dans l'angle compris entre cette jetée et la côte, avaient fini par déborder à son extrémité et par se déverser dans le chenal de la rivière. Le courant de celle-ci, affaibli par la perte résultant de l'ouverture des divers bras secondaires, ne s'était plus trouvé assez fort pour balayer chaque jour les matières amenées de l'ouest. L'Orne avait donc été repoussée du côté opposé ; en même temps, les profondeurs diminuaient sensiblement dans le chenal donnant accès aux jetées d'Oyestreham.

Enrochement est-ouest. — L'état des choses, en 1863, étant celui qui vient d'être expliqué, on dut se préoccuper des conséquences de l'absorption possible par « la Passée » de toutes les eaux de l'Orne coulant à basse-mer. On dressa donc un projet ayant pour but de barrer ce faux chenal et de ramener l'embouchure à l'entrée des jetées ; l'étude, ainsi entendue, fut d'ailleurs conçue d'après le raisonnement ci-après : « Si autrefois », disait-on, « le chenal restait fixe dans « la direction qui va de la Pointe-du-Siège à l'entrée « des jetées d'Oyestreham, parce qu'il était compris « entre deux rives suffisamment solides, si cet état de « choses n'a été modifié que parce que l'une de ces « rives, constituant le gros banc de Merville, s'est « trouvée affaiblie, il faut défendre le banc, et le « chenal sera replacé dans les conditions précédentes. »

Partant de ces idées, on proposa la construction d'un enrochement submersible, désigné sous le nom d'enrochement Est-Ouest au plan ci-annexé, et présentant une longueur totale de 2,204 mètres. Le tracé de cet enrochement, dont la partie antérieure devait barrer « la Passée », était prévu de manière à ce que son extrémité ouest passât à 190 mètres du musoir de la jetée ouest d'Oyestreham. La crête devait être à environ $0^m,50$ au-dessus du plan des basses-mers.

Les travaux, ainsi compris, furent entrepris immédiatement; ils étaient terminés vers la fin de 1864. A cette époque, « la Passée » était barrée et tout le chenal de l'Orne, à marée basse, passait à l'extrémité des jetées. Mais il y avait trop peu de temps que les travaux étaient terminés, et, à part le résultat, d'ailleurs capital de l'obstruction de « la Passée », on n'avait pas obtenu d'approfondissement sérieux. Ainsi, tandis qu'au 15 juillet 1863, les bancs situés entre l'extrémité des jetées et le chenal de l'Orne étaient à $2^m,74$ en contrehaut du zéro des cartes marines, ils ne s'étaient abaissés, en 1864, que de $0^m,12$, soit à la cote $2^m,62$. Au mois d'août 1865, on obtenait sur les bancs la cote $2^m,31$; mais à la sortie du port, on n'avait encore que la cote $2^m,37$. Le chenal avait d'ailleurs notablement gagné sur les bancs du côté de l'ouest. Afin de le pousser autant que possible dans cette direction, on fut conduit, dès 1866, à établir deux épis enracinés au cordon d'enrochements, terminé l'année précédente, lesquels furent placés respectivement à 100 et 225^m de l'extrémité ouest du cordon. Par suite de l'exécution

des épis, le chenal de l'Orne fut contourné à l'entrée des jetées d'Oyestreham, dans un passage de 150^{m} de largeur seulement.

Dans les conditions qui viennent d'être dites, on avait obtenu, à la fin de 1868, un approfondissement de 0^{m}, 89 sur les cotes de 1863. En même temps, on observait un redressement du chenal vers le large et une tendance de ce chenal à se rapprocher de la direction nord-sud, à peu près dans le prolongement des jetées.

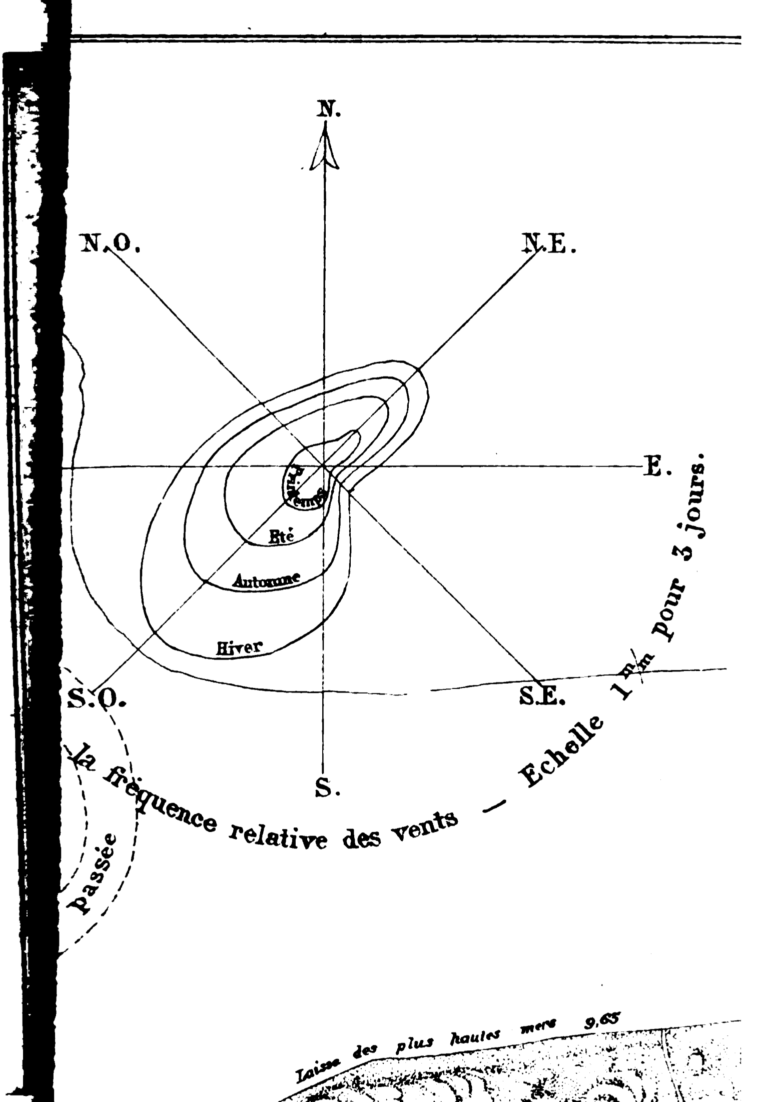
Cordons nord-est et nord-ouest. — En mai 1869, on se préoccupa de maintenir le courant dans la direction favorable à laquelle il venait d'arriver, et c'est ainsi qu'on entreprit l'exécution d'un nouveau cordon d'enrochements, dit du Nord-Est (Voir le plan), devant avoir pour effet de s'opposer pour l'avenir à toute divagation sur la rive droite. On fut conduit très rapidement à exécuter sur la rive gauche un cordon analogue, dit du Nord-Ouest, destiné à empêcher la formation de faux bras que favorisait le courant de la rivière venant d'amont, lequel était précisément lancé de ce côté. Puis, les deux cordons ayant été successivement prolongés, de manière à guider le chenal sur un parcours assez étendu dans la baie, on était arrivé en 1876 à placer leurs extrémités nord à 1,000^{m} au large du musoir de la jetée de l'ouest du port d'Oyestreham.

Le point le plus haut du chenal n'était plus alors qu'à 1^{m}, 66 en dessus du zéro des cartes marines; on avait ainsi gagné plus d'un mètre sur la pro-

fondeur de 1863; à la vérité, ce résultat était acquis dès 1872.

Études et travaux de 1882-1884. — On resta dans le *statu quo* jusqu'en 1882. A cette époque, les nombreuses observations que l'on avait pu faire pendant une période de dix ans amenèrent à considérer comme entièrement acquis l'approfondissement correspondant à la cote $1^m,66$; mais ce qui fut démontré en même temps, c'est qu'on n'avait pas obtenu une fixité suffisante du chenal au large de la partie guidée par les cordons. En dehors de cette partie, les variations, tout en n'étant en aucune façon comparables à celles qui auraient précédé la période antérieure à l'exécution des enrochements, présentaient cependant une amplitude et une fréquence encore gênantes. D'autre part, les profondeurs du chenal, bien que sensiblement égales à celles que l'on trouve sur le busc de l'écluse d'entrée du canal, n'étaient pas encore suffisantes. Il faut, en effet, considérer qu'à la mer, lors des mauvais temps, le tirant d'eau utilisable diminue de la hauteur correspondante à « la levée » des lames; or, à Oyestreham, « la levée » n'est pas de moins de $0^m,60$ à $0^m,70$ lors des mauvais temps « ordinaires »; de sorte qu'en fait, pour qu'un navire trouve toujours dans le chenal extérieur le tirant d'eau qu'il peut utiliser au passage du busc de l'écluse d'entrée, il est nécessaire que le fond du chenal soit à $0^m,60$ ou $0^m,70$ en contrebas du busc de l'écluse.

D'après ces considérations, de nouveaux travaux d'enrochements furent décidés il y a trois ans et exé-


N.
N.O.
N.E.
E.
S.O.
S.E.
S.
Eté
Automne
Hiver
la fréquence relative des vents — Echelle 1 m/m pour 3 jours.
Passée
Laisse des plus hautes mers 9,65

lx

1877	1385	153.100	261.219
1878	1384	161.522	258.538
1879	1465	181.130	294.338
1880	1528	184.304	325.462
1881	1472	190.810	325.934
1882	1595	221.049	343.812
1883	1542	228.605	361.873
1884	1390	218.385	357.547

...nnage. _ Echelle de 0,0003 pour 1000 Tonneaux

cutés au cours des années 1883 et 1884. Le programme adopté pour la rédaction du projet comportait un prolongement des cordons, ayant pour objet d'augmenter encore la longueur guidée du chenal ; d'autre part, on devait relever, notamment vers leurs enracinements du côté de terre, le niveau des cordons existants. Le but de cette dernière partie du projet était d'augmenter à la fois le volume et la hauteur des eaux comprises entre les cordons à marée baissante, ainsi que le temps pendant lequel le courant est empêché de divaguer dans la baie en dehors du chenal. Ces diverses modifications apportées aux conditions de l'écoulement des eaux du jusant étant toutes de nature à produire un effet de creusement plus énergique sur le fond du chenal endigué, en même temps qu'à conserver une impulsion plus énergique aux eaux sortant de ce chenal, on pouvait espérer ainsi que l'exécution du travail amènerait le double résultat d'approfondissement et de fixation que l'on avait en vue.

Situation de la baie en 1885. — Les résultats que l'on espérait des travaux de 1883-1884 ne se sont pas fait attendre, et, dès le mois de mars dernier, les branches du chenal sortant des cordons présentaient un caractère de concentration inconnu jusqu'alors, en même temps que les profondeurs offertes à la navigation avaient augmenté considérablement. On se rendra compte du progrès obtenu sous ce rapport, en considérant d'abord qu'à l'époque qui vient d'être indiquée. le point le plus haut du chenal n'était plus qu'à $1^{m}.22$ en dessus du zéro des cartes marines. Cet abaissement

de $0^m,44$ otenu en trois ans, porte à $1^m,52$ l'approfondisement réalisé depuis le commencement des travaux d'enrochement (15 juillet 1863) et il convient d'ajouter d'ailleurs que ce n'est pas seulement pour un certain nombre de points hauts, mais bien pour le parcours entier du chenal que l'amélioration a été constatée. A cet égard, on peut indiquer, par exemple, que tandis que la profondeur « moyenne » du chenal, au 30 mars 1881, correspondait à la cote $1^m,61$ en dessus du zéro des cartes, la profondeur analogue, constatée au 31 mars 1885, correspondait à la cote $0^m,62$ en contre-haut du même zéro; approfondissement : 1^m.

Tels sont les résultats importants qui ont été obtenus par suite de l'exécution des divers cordons indiqués au plan annexé à la présente note. Un seul de ces cordons, figuré sur la rive gauche de l'Orne, à l'amont des jetées (entre celles-ci et la Pointe-du-Siège) a été laissé de côté dans la description qui précède, comme ne se rattachant pas au programme en vue duquel ont été établis tous les autres enrochements. Le cordon en question, exécuté en 1881-1882, n'a eu qu'un but spécial, faire agir le courant de l'Orne directement sur l'extrémité des jetées, afin d'empêcher l'arrêt en cet endroit des alluvions venues de l'ouest, lesquelles ont une tendance à rétrécir outre mesure l'entrée du port.

Résultats commerciaux. — Il est intéressant de se rendre compte des résultats commerciaux auxquels correspondent les améliorations qui ont été indiquées en ce qui concerne la profondeur et la fixité du chenal extérieur donnant accès au port de Caen. A cet effet,

on a réuni sur une feuille trois diagrammes, donnant pour chacune des années 1859 à 1884 : 1° le tonnage jauge des navires entrés ; 2° le tonnage effectif des marchandises importées et exportées ; 3° le nombre total de navires entrés.

Si l'on considère, dans le diagramme des tonnages jauge, la partie qui commence à l'année 1864, c'est-à-dire à l'époque de l'achèvement des premiers travaux d'enrochements, on voit le mouvement annuel du port monter, en vingt ans, de 117,878 à 218,385 tonnes, ce qui représente une augmentation totale de 85 pour cent du mouvement primitif, correspondant à une augmentation moyenne d'un peu plus de 4 pour cent par an.

Le résultat acquis n'est pas moins net, en ce qui concerne les tonnages effectifs (importation et exportation cumulées). En prenant aussi, dans la courbe représentative de ces tonnages, la partie afférente à la période 1864-1884, on trouve un tonnage annuel ayant passé de 148,345 tonnes (en 1864) à 357,547 tonnes (en 1884). L'augmentation proportionnelle est égale, cette fois, aux 141/100es du chiffre primitif, ce qui représente une augmentation moyenne annuelle de 7 pour cent.

Ces résultats sont déjà par eux-mêmes assez probants pour permettre de conclure en faveur des effets produits par les travaux ; on peut d'ailleurs les corroborer par une considération tirée de la comparaison de la jauge moyenne des navires entrés au port pendant la période considérée (1864-1884). A ce point de vue, il est de notoriété publique que les dimensions

des navires fréquentant le port de Caen ont considérablement augmenté depuis un certain temps. Ce fait est facile à chiffrer d'après les diagrammes, desquels on peut tirer, par exemple, que, tandis que la jauge moyenne des navires entrés était de 75 tonneaux en 1864, cette jauge était passée à 157 tonneaux en 1884.

L'augmentation totale (109 pour cent du chiffre primitif) peut être décomposée en fractions correspondantes aux améliorations successives de l'état du chenal. Il est à propos de constater à ce sujet que les diverses périodes pour lesquelles les améliorations du chenal ont été les plus marquées, sont aussi celles des accroissements les plus importants dans l'échantillon des navires. Ainsi d'abord, de 1864 à 1869, c'est-à-dire aussitôt après l'approfondissement résultant des premiers travaux, on a constaté un accroissement annuel de 5,6 pour cent dans la jauge moyenne ; en second lieu, de 1874 à 1879, l'approfondissement s'étant un peu accentué et le chenal ayant conservé une assez grande fixité relative, l'accroissement annuel de la jauge a été de 6,6 pour cent; enfin, pendant la période 1879-1884 (approfondissement accentué et surtout *généralisé*), l'accroissement annuel de la jauge est monté à 8,8 pour cent (de la valeur afférente à l'année 1884).

Caractères de la navigation actuelle du port. — Il résulte des divers chiffres cités que les conditions nautiques du port de Caen, telles qu'elles ont été améliorées par les travaux d'enrochements exécutés dans la baie de l'Orne, ont permis à ce port, indépendamment

de l'augmentation notable constatée dans son tonnage, de recevoir d'une manière régulière des navires de plus en plus forts. C'est dire que le port a été accommodé aux exigences résultant de l'état actuel du matériel naval, dans lequel les navires de faible échantillon ne tiennent plus qu'une place de plus en plus restreinte.

Le port de Caen n'a pas d'ailleurs été moins apte à se prêter à l'extension prise, depuis un certain nombre d'années, par la marine à vapeur. Si on examine à ce point de vue les états de navigation du Canal pour les douze années 1873 à 1884, on voit que, tandis qu'en 1873, le nombre des navires à vapeur constituait seulement les 0,10 du nombre total des navires reçus par le port, le tonnage-jauge des steamers n'était d'ailleurs que les 0,16 de la jauge totale ; en 1884, le nombre des navires à vapeur s'est élevé à plus de la moitié (0,51) du nombre des navires reçus, en même temps que la jauge de la navigation à vapeur a atteint 0,65, soit près des deux tiers de la jauge totale. Ce double fait est mis en évidence par le petit tableau ci-après, qui montre en même temps dans quelles conditions d'extrême rapidité la navigation à vapeur a pris une place prépondérante dans le mouvement du port de Caen.

Années.	Proportion (pour 100) de la navigation à vapeur.	
	Nombre de Navires.	Jauge.
1873	10	16
1874	11	18
1875	13	20
1876	13	21
1877	23	30
1878	22	29
1879	24	37
1880	22	35
1881	32	43
1882	44	52
1883	49	60
1884	51	65

Dépenses. — Les dépenses faites pour l'exécution et l'entretien des travaux ci-dessus décrits ont été relativement peu importantes.

Pour l'établissement, le coût total a été seulement de 188,520 fr. 15 c., répartis ainsi qu'il suit, savoir :

Redressement du chenal	(1863-1864)	58,000 fr.	» »
Enrochements directeurs et épis	(1866-1872)	31,593	80
Prolongement du cordon nord-ouest. . . . , .	(1875-1876)	28,000	» »
Exhaussement et prolongement des cordons. .	(1883-1884)	70,926	35
Total comme ci-dessus. . .		188,520 fr.	15

L'entretien n'a donné lieu, jusqu'ici, qu'à des dépenses ne dépassant pas 2,600 fr. par an.



DES FORCES

SUSCEPTIBLES DE FAIRE MOUVOIR UN SOLIDE

SUIVANT UNE LOI SIGNALÉE PAR JACOBI

Par A. de SAINT-GERMAIN

Professeur à la Faculté des Sciences de Caen.

Lorsqu'un solide S, ayant un point fixe O, est soustrait à l'action de toute force extérieure, le mouvement qu'il prend, à la suite d'un mouvement initial donné, est analytiquement déterminé par les équations d'Euler.

$$(1) \qquad \frac{dp}{dt} = \frac{B-C}{A} qr, \quad \frac{dq}{dt} = \frac{C-A}{B} rp, \quad \frac{dr}{dt} = \frac{A-B}{C} pq,$$

où les lettres ont un sens bien connu: mais c'est à Poinsot qu'est due la représentation géométrique de ce mouvement. La force vive de S et le moment du couple résultant des quantités de mouvement ont des valeurs constantes H, G, et l'on a

$$(2) \qquad Ap^2 + Bq^2 + Cr^2 = H, \quad A^2p^2 + B^2q^2 + C^2r^2 = G^2.$$

Soient II un plan mené, à la distance $\frac{\sqrt{H}}{G}$ du point O,

parallèlement au plan du couple G et, par conséquent, fixe dans l'espace ; E l'ellipsoïde central relatif au point O et dont l'équation, par rapport aux axes principaux, OX, OY, OZ, est

$$(3) \qquad Ax^2 + By^2 + Cz^2 = 1 :$$

le mouvement de S est tel que E reste tangent au plan Π, la droite menée du point O au point de contact variable M étant l'axe instantané de rotation de S, et la vitesse angulaire correspondante étant égale à $OM\sqrt{H}$.

Supposons maintenant que A, B, C désignent des constantes quelconques, et qu'un système Σ de trois axes rectangulaires OX, OY, OZ soit animé, autour du point O, d'un mouvement μ défini par des équations de la forme (1) : on en déduira des conséquences analogues à celles que Poinsot a pu tirer des équations d'Euler, si-ce n'est que les constantes H et G n'auront plus qu'une signification géométrique indiquée par les équations (2) et que la surface E, définie par l'équation (3), n'est plus nécessairement un ellipsoïde d'inertie, mais une quadrique à centre qui roule sur un plan Π en entraînant le système Σ. M. Darboux donne, dans une acception générale, au mouvement μ le nom de *mouvement de Poinsot* : on conserve les noms de polhodie et d'herpolhodie aux lignes U et V décrites par le point de contact M sur la quadrique E et sur le plan Π.

On peut donner à Σ un mouvement μ' tel que l'axe de la rotation instantanée soit, à chaque instant et par

rapport à Σ, égal et opposé à l'axe de la rotation dans le mouvement μ : je vais montrer en quelques mots que c'est encore un mouvement de Poinsot. Il suffit d'établir que ce mouvement μ' peut être défini par trois équations de la forme (1) dans lesquelles on aurait remplacé p, q, r par $-p$, $-q$, $-r$ et A, B, C par des paramètres inconnus A', B', C'. On devra avoir

$$(4)\quad \frac{B-C}{A}=\frac{C'-B'}{A'},\ \frac{C-A}{B}=\frac{A'-C'}{B'},\ \frac{A-B}{C}=\frac{B'-A'}{C'}:$$

or ces équations sont compatibles ; en effet, si on élimine A' entre les deux dernières, on trouve

$$(A+C-B)\,BC'=(A+B-C)\,CB';$$

par raison de symétrie, on voit que les équations (4) se réduisent à deux :

$$(5)\quad \frac{A'}{A\,(B+C-A)}=\frac{B'}{B\,(C+A-B)}=\frac{C'}{C\,(A+B-C)}$$

et la proposition est démontrée. Chacune des fractions (5) est égale à

$$\frac{A'p^2+B'q^2+C'r^2}{A\,(B+C-A)\,p^2+\ldots\ldots}=\frac{H'}{(A+B+C)\,H-2G^2},$$

H' devant être une constante. Les équations (4) déterminant seulement les rapports de A', B', C', je puis faire H' = H : la polhodie correspondant au mouvement μ' serait symétrique de U par rapport au point O, mais on peut évidemment la remplacer par U ellemême, à condition de remplacer l'herpolhodie par l'herpolhodie V' qui lui est symétrique par rapport au

point O. Donc, à une polhodie donnée, correspondent deux mouvements de Poinsot et deux herpolhodies.

Considérons les cônes Γ, (C), (C′), qui ont pour sommet le point O et pour directrices respectives U, V, V′ : dans le mouvement μ, le cône Γ qui est lié à Σ, roule sans glisser sur (C), tandis que, dans le mouvement μ', il roule sur (C′). Mais imaginons que Γ, en roulant sur (C), entraîne avec lui (C′), de manière que les positions relatives de (C′) et de Γ soient à chaque instant les mêmes que dans le mouvement μ': (C′) roulera sans glisser sur (C) et les composantes de sa rotation instantanée, suivant les axes OX, OY, OZ de Γ, seront $2p$, $2q$, $2r$; je dirai que ce mouvement μ'' de (C′) est un mouvement *résultant de deux mouvements de Poinsot associés*. On sait que, par rapport à OXYZ, les axes OP, OP′ des plans Π, Π′ ont pour cosinus directeurs

$$\frac{Ap}{G},\ \frac{Bq}{G},\ \frac{Cr}{G};\quad -\frac{A'p}{G'},\ -\frac{B'q}{G'},\ -\frac{C'r}{G'};$$

donc

$$\cos \mathrm{POP}' = -\frac{AA'p^2 + BB'q^2 + CC'r^2}{GG'}.$$

Le carré de la rotation instantanée ω dans le mouvement μ'' est égal à $4p^2 + 4q^2 + 4r^2$; si, de la dernière relation et des équations (2), on tire p^2, q^2, r^2, on voit que ω^2 est une fonction linéaire de $\cos\mathrm{POP}'$ et ne dépend d'aucune autre variable.

Jacobi a signalé un cas remarquable où se produit un mouvement μ'': c'est celui où un solide fixé par un

point O pour lequel l'ellipsoïde d'inertie se réduit à une sphère, se meut sous l'action de la pesanteur : l'axe OP du plan qui contient l'herpolhodie fixe V est vertical ; OP' passe par le centre de gravité du solide. Le théorème de Jacobi a été établi et développé par M. Halphen et par M. Darboux.

Je vais chercher quelles forces il faudrait faire agir sur un solide quelconque, tel que S, pour lui imprimer un mouvement résultant de deux mouvements de Poinsot associés, dans lequel le plan de l'herpolhodie mobile V' serait perpendiculaire à l'un des axes principaux d'inertie OZ. Je suppose que les forces cherchées dépendent uniquement de l'orientation de S : elles pourront se remplacer par une résultante de translation appliquée au point fixe et par trois couples de moments L, M, N agissant dans les plans principaux OYZ, OZX, OXY ; ce sont ces moments qu'il s'agit de calculer, et ils sont donnés par les formules d'Euler

$$(6) \qquad L = A\frac{dp}{dt} + (C - B)\,qr, \text{ etc.},$$

A, B, C désignant les moments principaux d'inertie de S ; p, q, r les composantes de sa rotation instantanée ω.

Prenons trois axes fixes OX_1, OY_1, OZ_1 dont le dernier soit perpendiculaire au plan de l'herpolhodie fixe V et définissons la position de S à l'aide des trois angles d'Euler, θ, ψ, φ. Les projections, sur OZ et sur OZ_1, du rayon OM mené du point fixe au point de contact de

V et de V′ sont constantes : il en est de même pour les projections de ω, et j'ai

$$(7) \quad r = h, \quad p \sin\theta \sin\varphi + q \sin\theta \cos\varphi + r \cos\theta = k.$$

Nous avons vu que ω^2 doit être une fonction linéaire de cos Z_1 OZ ou de cos θ : r étant constant, nous aurons

$$(8) \qquad p^2 + q^2 = 2D\cos\theta + 2E.$$

Si nous posons, pour abréger,

$$F = \sqrt{2D\cos\theta + 2E - \frac{(k - h\cos\theta)^2}{\sin^2\theta}},$$

les équations (7) et (8) nous donneront

$$p = \sin\varphi \frac{k - h\cos\theta}{\sin\theta} + F\cos\varphi, \quad q = \cos\varphi \frac{k - h\cos\theta}{\sin\theta} - F\sin\varphi.$$

Différencions les mêmes équations, en ayant égard aux relations

$$\frac{d\theta}{dt} = p\cos\varphi - q\sin\varphi, \quad \sin\theta\frac{d\psi}{dt} = p\sin\varphi + q\cos\varphi;$$

il vient, après de grandes réductions dans l'une des formules,

$$\frac{dr}{dt} = 0, \quad \sin\varphi\frac{dp}{dt} + \cos\varphi\frac{dq}{dt} = 0, \quad p\frac{dp}{dt} + q\frac{dq}{dt} = D\sin\theta(q\sin\varphi - p\cos\varphi),$$

d'où

$$\frac{dp}{dt} = -D\sin\theta\cos\varphi, \quad \frac{dq}{dt} = D\sin\theta\cos\varphi.$$

Nous connaissons tous les termes qui figurent dans les seconds membres des équations (6), et nous avons pour les moments cherchés

$$(9)\quad \begin{cases} L = -AD\sin\theta\cos\varphi + (C-B)\,h\left(\dfrac{k-h\cos\theta}{\sin\theta}\cos\varphi - F\sin\varphi\right), \\ M = BD\sin\theta\sin\varphi + (A-C)\,h\left(\dfrac{k-h\cos\theta}{\sin\theta}\sin\varphi + F\cos\varphi\right), \\ N = (B-A)\left[(D\cos\theta + E - F^2)\sin 2\varphi + F\dfrac{k-h\cos\theta}{\sin\theta}\cos 2\varphi\right]. \end{cases}$$

On reconnaîtra que le couple L, M, N imprime bien le mouvement μ'' à S si les conditions initiales donnent pour les constantes qui figurent dans les équations (7) et (8), les valeurs adoptées dans les équations (9) ; mais si les conditions initiales sont quelconques, on aura un mouvement plus compliqué, à moins que A, B, C ne soient égaux entre eux.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

BIOGRAPHIE

DE

LOUIS-HENRI MOULIN

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire honoraire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Plus d'une fois j'ai fait, par circonstance, la biographie de quelques-uns de mes anciens élèves de rhétorique, au collège de Saint-Lo. Je les ai faites sans peine et presque au courant de la plume. Aujourd'hui, j'entreprends celle de l'un de mes camarades de classe au même collège, sous le premier Empire, et, je l'avoue, je suis effrayé de ma tâche, tâche imposée par une amitié toujours accrue sans s'être affaiblie par la distance des lieux que nous avons habités, moi resté normand obscur, lui devenu parisien célèbre.

Moulin (Louis-Henri), naquit à Octeville, le 31 janvier 1802, le même jour que moi, moi né à Valognes. lui près de Cherbourg, moi le matin, lui le soir, de sorte que j'étais son aîné de quelques heures. Il avait à peine huit ans lorsqu'il perdit son père, qui l'aimait

comme on aime un fils unique; heureusement pour lui il retrouva dans un beau-père, M. Ferey, les soins et la sollicitude de l'excellent père qu'il avait perdu. A dix ans, il fut conduit à Saint-Lo, dont le collège était, disait-on, le meilleur du département de la Manche. Dès son entrée comme pensionnaire, très laborieux et très bon enfant, il fut aimé de tous les élèves, et pas un ne fut jaloux de ses étonnants succès. J'applaudis de grand cœur à tous les prix qu'il remportait et qui furent constamment couronnés par le prix d'excellence. Quoique avancé d'une classe et simple externe, je me liai avec lui de très bonne heure. La différence des carrières que nous choisîmes, nous sépara sans nous désunir. Une correspondance, souvent interrompue par nos travaux de profession, ranimait l'amitié et la consolidait. Elle a été surtout très active pendant les huit dernières années de sa vie. Mais n'anticipons pas sur le long espace qui nous sépare des jours si douloureux pendant lesquels, paralysé de la main droite, il ne pouvait plus écrire ni tracer un mot.

Remontons le cours de nos âges.

Quand Moulin partit de Saint-Lo ou de Cherbourg pour Caen, nous nous promîmes de nous écrire, et nous ne pûmes longtemps nous tenir parole. J'entrais dans le professorat universitaire, et lui travaillait à devenir l'avocat éloquent et le savant jurisconsulte que l'on a connu. J'aurais longtemps ignoré ses premiers travaux, si la *Biographie des hommes du jour*, ne lui avait pas consacré une notice de vingt-quatre colonnes in-4°, chacune de quarante-six lignes. Cette

Biographie n'allait que jusqu'à la fin de 1835, et laissait Moulin à sa 33e année. Sur le plan des rédacteurs, on ferait un gros volume en suivant l'orateur jusqu'à sa 85e année. Nous en resserrerons beaucoup l'étendue, mais nous prendrons à la *Biographie des hommes du jour* une partie de ses jugements et de ses citations. Qu'il nous soit permis d'abréger les jugements et les citations qui nous ont le plus intéressé.

Comme la plupart des jeunes gens de notre époque, Moulin, homme d'avenir et de progrès, par son éducation, par sa nature et ses affections, appartenait à l'opposition, et sa franchise ne prenait nul souci de dissimuler ses opinions, qui devinrent contre lui une cause de persécution. La session de 1822 venait de finir, et M. de Lapomeraye, le seul député libéral que le Calvados eût envoyé à la Chambre, arrivait parmi ses commettants. A peine la nouvelle de son retour fut-elle connue, qu'une voix, partie des bancs de l'école, dit : « Allons le complimenter ! » Cette voix trouva de l'écho. La visite eut lieu sans tumulte, sans désordre, le député reçut avec effusion les étudiants ; ceux-ci félicitèrent cordialement le représentant du pays de sa noble et courageuse conduite. Mais tout n'était pas terminé ; le Conseil académique se réunit, cita plusieurs élèves à son tribunal exceptionnel, et parmi eux Moulin, l'un des plus ardents à pousser à la manifestation publique qui excitait la colère de l'Université. Ceux des inculpés qui consentirent à balbutier quelques excuses, furent acquittés ; ceux qui ne reculèrent pas devant la res-

ponsabilité de leur démarche, qui réclamèrent, au nom de la Charte et comme un bien acquis, le droit de manifester leurs opinions, furent frappés d'une peine disciplinaire. Moulin, pour sa part, perdit deux inscriptions, léger sacrifice que son patriotisme fit, sans murmure, à la cause de la liberté.

Une fois avocat, Moulin partit pour Paris avec un secret pressentiment de son avenir. Plus prudent que la plupart de ses jeunes confrères qui ont trop de hâte de se produire, il évita d'abord le grand jour des audiences, et se condamna à l'obscurité et à la retraite. Disciple zélé de MM. Grappe, Laromiguière, Villemain, Cousin, Guizot et Andrieux ; il consacra trois années entières au droit, à la philosophie, à l'éloquence, à la littérature et à l'histoire. Reçu docteur en 1828, ce fut au commencement de cette année judiciaire qu'il se montra au palais.

Le champ des causes criminelles, si riche et si fécond, mais laissé par l'aristocratie du barreau à l'inexpérience des stagiaires, fut exploité par lui avec succès. Plusieurs affaires capitales furent confiées à son jeune talent, et quelques plaidoyers eurent bientôt tiré son nom de l'obscurité. Plusieurs accusations de vols sacrilèges lui fournirent l'occasion de flétrir de son éloquente indignation une loi que la France repoussait, et contre laquelle la conscience du jury ne cessait de protester par l'unanimité de ses verdicts.

La Révolution de Juillet surprit Moulin au milieu de ses travaux et de ses études. Au premier cri de résistance il s'était mêlé aux groupes de la place publique, et les combattants de la Grève l'avaient compté dans

leurs rangs ; mais le peuple une fois vainqueur, il était rentré dans son cabinet, laissant aux hommes du lendemain, le soin de mendier les récompenses conquises par les hommes de la veille.

La magistrature venait d'enlever au barreau ses notabilités : Dupin, Mérilhou, Berville, Barthe, Bernard (de Rennes) et Persil étaient entrés dans la carrière des fonctions publiques, laissant après eux un brillant héritage ; Dupin jeune, Delangle, Lavaux, de Vatimesnil recueillirent leur succession civile ; Moulin, Dupont, Marie et Bethmont, leur succession politique.

Avertie par les fautes de la Restauration, on pouvait croire que la nouvelle monarchie saurait éviter les écueils contre lesquels son aînée était venue se briser ; que, fille de la presse, elle ne se montrerait pas ingrate envers les écrivains, et Louis-Philippe avait paru le comprendre, quand il avait répondu à son ministre de la justice, le vertueux Dupont (de l'Eure) : « *Est-ce qu'il y aura encore à l'avenir des procès de presse ?* » Soit pudeur, soit conscience de leur faiblesse, les hommes du roi respectèrent d'abord la liberté des journaux. Modérés par la probité de MM. Bernard (de Rennes) et Ch. Comte, leur zèle se résigna à l'inaction ; mais aussitôt que le parquet fut tombé entre les mains de MM. Persil et Desmortiers, une croisade fut résolue contre la liberté de la presse, un *cabinet noir* fut établi, où tous les journaux passèrent tour à tour sous la loupe du magistrat accusateur, et les feuilles républicaines et légitimistes furent mises en coupe réglée.

Entre le pouvoir et la presse, la guerre était donc déclarée. Parmi les journaux auxquels le parquet s'at-

taqua avec le plus d'acharnement, *La Tribune* se présentait en première ligne, *La Tribune* connue par la franchise et la netteté de ses doctrines, le courage et la verve de ses rédacteurs, *La Tribune* qui remuait les sympathies du peuple, et n'a succombé, après cinq ans de luttes et de combats, que sous 114 procès, 150,000 fr. d'amendes et 27 années de prison ! A cette feuille si rudement attaquée, il fallait un défenseur, homme de cœur et de talent, et Me Moulin s'empressa de répondre à son appel, non qu'il partageât toutes ses théories, toutes ses opinions, mais il se trouvait comme elle dans la voie du progrès social, et, comme elle, il voulait l'amélioration du sort de la classe pauvre, l'instruction du peuple, etc. Les huit premiers procès faits à *La Tribune*, défendue par Moulin, donnèrent lieu à huit acquittements.

Un des procès qui suivirent amena sur les bancs de la cour d'assises Germain Sarrut, qui avait cité trois circonstances peu honorables pour le duc d'Orléans, futur roi des Français. Sarrut demanda à plaider sa cause ; mais la première question qui s'agita fut celle de savoir si les prévenus pouvaient être admis à la preuve des faits par eux articulés, et après une chaude discussion, la Cour se prononça pour la négative. Après le plaidoyer de Sarrut, Moulin prit la parole pour Bascans, gérant du journal.

Jamais cet avocat n'avait été mieux inspiré, et les interruptions, que ne lui épargnèrent ni le président ni le procureur général, ne firent que redoubler sa verve. Puissance de logique, enchaînement d'idées, fécondité de moyens, heureux choix d'expressions,

chaleur, entraînement, bonheur de citations, raillerie piquante sans être amère, toutes ces qualités se trouvent dans ce plaidoyer, qui nous paraît le premier titre oratoire du jeune avocat. La sténographie nous a conservé cette défense. Le procès, avec les incidents d'audience, le réquisitoire du procureur général, le plaidoyer de Sarrut, celui de Moulin, les répliques et les articles incriminés, forment une brochure de cinq feuilles, sous le titre de *Procès à l'histoire*. Cette brochure, tirée à 50,000 exemplaires, a été reproduite dans le *Répertoire général des causes célèbres*, par B. Saint-Edme.

Voici deux fragments de la plaidoirie de Mᵉ Moulin :

Reprenant les faits énoncés par *La Tribune*, et s'adressant aux jurés :

« Ces faits, se demande-t-il, sont-ils vrais? sont-ils faux? sont-ils reconnus ou déniés? S'ils sont faux, que votre indignation frappe l'écrivain de la peine du libelliste ; flétrissez-le du fer brûlant de l'infamie : qu'il porte partout le stigmate de sa honte, *infamis esto !*... dont le bourreau romain marquait au front le calomniateur... Mais, s'ils sont vrais, reconnaissez qu'il a usé de son droit en les rappelant, et inclinez-vous devant les arrêts de l'histoire. Comment, en effet, l'histoire deviendrait-elle justiciable des cours d'assises? Comment la vérité pourrait-elle, suivant les temps, les lieux et les hommes, se transformer en crime, elle qui est immuable, sur laquelle les révolutions et les commotions politiques sont sans influence, et qui ne sait se plier ni aux exigences du pouvoir, ni aux caprices de la puissance?

« Ces faits sont de l'histoire : or, l'histoire a toujours joui du privilège de l'inviolabilité... L'accusation ne le méconnaîtra pas ; mais, tout en proclamant les franchises de l'historien, elle s'efforcera sans doute de restreindre l'étendue de son domaine. Ces faits, nous dira-t-elle, sont encore trop récents, trop voisins de nos discordes civiles, liés à trop d'intérêts vivants, pour qu'ils aient pu devenir la conquête de l'historien.

« Ces faits sont trop récents et trop près de nos troubles civils... un demi-siècle nous en sépare ; depuis, une génération tout entière a passé ; la France a changé ses institutions, ses lois, sa constitution, cinq gouvernements ont croulé, et cinq gouvernements se sont élevés sur la ruine des premiers, et nous avons traversé la Convention, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration !...

« Quand donc ces évènements tomberont-ils sous la plume de l'historien ? Après quel laps de temps lui sera-t-il donné de les retracer ? Quelles limites certaines sépareront le champ ouvert à ses travaux de celui qui lui est interdit ? Pourra-t-il, sans avoir à craindre les sévérités du réquisitoire, demander compte à Charles IX du sang des protestants ; reprocher à Louis XIV ses prodigalités ruineuses et son despotisme ; à Louis XV le scandale et la corruption de son règne ; à la Régence, ses turpitudes et ses dégoûtantes orgies ; à la Convention, sa terreur et ses échafauds !!... Lui sera-t-il permis, sans avoir à redouter les amendes et la prison, d'attacher au poteau de l'infamie ce d'Orléans reniant sa famille et changeant son nom contre celui d'*Égalité*, calomniant la

vertu de sa mère en se disant le bâtard d'un cocher; se montrant à son balcon pour voir passer la tête de l'infortunée princesse de Lamballe ; votant la mort de son roi au milieu de l'horreur générale de l'Assemblée, et se repaissant du spectacle de l'échafaud et du sang de la victime ? Pourra-t-il s'écrier, avec le jeune auteur de *Barnave* (Jules Janin) : « Ce prince dont je « m'empare, c'est ma révolution de 1830 ; c'est l'épave « qui, toute souillée, m'est venue du grand naufrage ; « c'est mon butin du lendemain de ma victoire. A « chacun sa part de ce butin qu'on se déchire par « lambeaux : Au duc d'Orléans la couronne de « France, à nous Philippe-Égalité. »

Enfin l'avocat terminait par une péroraison qui rappelait bien toute l'importance du procès :

« Prenez-y garde, messieurs, disait-il, ce n'est pas une question de mots qui vous est soumise ; le prétendre ce serait ravaler votre mission. L'histoire sera-t-elle libre ou esclave? Les réquisitoires d'un procureur-général remplaceront-ils le visa des anciens censeurs royaux? Aurons-nous des historiens indépendants ou des historiographes aux gages de la Cour? Voilà la véritable question sur laquelle vous avez à prononcer. Elle intéresse les mœurs, les lettres, les sciences, les arts et l'avenir du pays. Tous les écrivains, dont la sévérité du ministère public a interrompu les laborieux travaux, ont les yeux tournés vers vous, ils attendent en silence votre décision. Elle sera digne de vous, digne d'eux, digne de la cause. »

Le parquet ne s'attaquait pas seulement aux journaux graves et sérieux, il s'en prenait encore à ces

feuilles railleuses et légères, qui vivent de jeux de mots et de calembours. En défendant *Le Corsaire*, *Le Charivari*, *La Caricature*, *Le Franc-Parleur*, *Tisiphone*, Moulin emprunta les allures de ces petits journaux, et se fit, comme eux, rieur et plaisant, spirituel conteur d'anecdotes, frondeur caustique des travers et des ridicules de nos grands hommes d'État. S'il est vrai que :

Qui fait rire son juge a gagné son procès,

Moulin a dû, à ce moyen, plus d'un acquittement.....

En décembre 1833, vingt-sept accusés, en tête desquels était Raspail, vinrent s'asseoir sur les bancs de la cour d'assises. Le ministère public leur reprochait (la plupart étaient membres de la *Société des Droits de l'Homme*), un attentat dont le but était de renverser le gouvernement du Roi. MMes Michel et Dupont donnèrent dans cette cause une nouvelle preuve de leur talent. Venant après eux, et lorsque la discussion était épuisée, Me Moulin se garda bien de se traîner dans la même voie, sur les définitions du complot, de l'attentat, et sur les généralités déjà traitées, de la cause. Le ministère public avait ménagé dans son réquisitoire une large part aux *faits généraux;* c'est sur le terrain encore inabordé qu'il l'attaqua, en s'attachant à montrer, avec l'autorité des noms de MM. Dupin et Guizot, tout ce que ce mode d'accuser avait de déloyal, d'odieux et d'illégal.

L'avocat général s'étant laissé entraîner à dire : « Qu'il voudrait effacer de nos annales, jusqu'au sou-« venir de la Révolution. » « Vœu impie! s'écria

Me Moulin, exclamation qui n'a pu sortir que d'une bouche imprudente ou ennemie de la gloire et de l'indépendance nationale!...

« Ah! sans doute la Révolution a eu ses jours de sang et de deuil; mais elle a eu aussi ses jours de gloire et de grandeur. Effacer de nos annales cette époque de régénération? — Avez-vous oublié que la France lui doit la destruction des privilèges de la noblesse et du clergé, le renversement des entraves qui enchaînaient l'industrie, l'égalité de tous devant la loi, la sécularisation de la législation, la liberté du culte, la liberté de la pensée, la liberté de la personne! Avez-vous oublié que la France lui doit l'organisation de ses légions civiques, la création de cette École polytechnique, que l'Europe nous envie, et ces nobles couleurs que la Restauration nous avait ravies et que Juillet a reconquises? Avez-vous oublié que la France lui doit les lauriers de Valmy, de Jemmapes, de Nerwinde, de Fleurus, la conquête de la Belgique, de l'Italie et de tant de provinces devenues départements français?... Loin de l'effacer, conservons précieusement à nos fils les souvenirs de cette ère mémorable... »

Cette réponse éloquente, prononcée avec l'accent de la conviction, remua vivement les sympathies de l'auditoire, et, au lieu de répliquer, l'organe du ministère public eut la prudence de se taire.

Le pouvoir recueillit de ce procès les fruits qu'il avait déjà recueillis de ses accusations de complot et d'attentat. Tous les accusés furent acquittés à l'unanimité.

Maintes et maintes fois, Me Moulin s'est rencontré

l'adversaire de la police : affaire des embrigadements d'ouvriers (décembre 1831) ; de l'émeute des chiffonniers (août 1832) ; du docteur Gervais, de Caen (juin 1834) ; et son mépris a toujours su trouver pour elle des flétrissures. Parmi les imprimeurs et les libraires poursuivis, il en est peu qui n'aient eu recours à sa tutelle.

Au nombre des mémoires confiés à la plume exercée de Me Moulin, je citerai le premier, contre le maréchal Soult, ministre de la guerre, trompé sans doute par ses bureaux, qui refusait les 200,000 fr. dont l'État semblait débiteur envers M. Théodore Choumara, capitaine du génie, auteur d'une découverte, parfaitement éprouvée et approuvée, économisant environ 500,000 francs par an. Ce premier mémoire, de juin 1832, approche de cent pages.

En 1833, l'imprimeur Auguste Mie, croyant qu'après une révolution, fille de la presse, en présence de la liberté d'écrire proclamée, de la censure abolie, et de plusieurs décisions judiciaires qui avaient fait de l'imprimeur un ministère forcé, il ne lui appartenait pas d'accorder ou de refuser à son gré ses caractères au citoyen qui les réclamait pour la publication de ses opinions, le brevet constituant contrat entre le privilégié et le public, M. Mie, dis-je, avait imprimé, dans l'intervalle de 1830 à 1832 un grand nombre de journaux, de livres et de brochures. Le jury de la Seine l'avait plusieurs fois acquitté ; mais condamné dans la même année, la première fois à 3,000 francs d'amende et à six mois de prison ; la seconde fois à trois mois de prison et 50 francs d'amende, le procu-

reur général voulut que les deux peines se suivissent au lieu de se confondre, alors que nos codes avaient proscrit la cumulation des peines, portant que la plus forte condamnation absorbe toujours la plus légère.

Me Moulin fut chargé de rédiger une consultation sur cette question, et il s'en acquitta avec une logique si serrée et si claire, qu'il eut l'adhésion des cinquante-deux avocats les plus distingués de Paris, parmi lesquels je citerai Berryer, Mauguin, Odilon-Barrot, Charles Comte, Delangle, Paillet, Colmet-d'Aage, Coin-Delisle, Ledru-Rollin, Bethmont, Baroche, Crémieux, Hennequin, Chaix d'Est-Ange, etc. La plupart de leurs adhésions, fortement raisonnées et imprimées à la suite de la consultation de Me Moulin, attestent le cas qu'ils faisaient de son talent dès 1833, époque de la rédaction.

Un des derniers écrits de Me Moulin, dit l'auteur de la *Biographie des hommes du jour*, est l'*Arrestation de Madame, par Simon Deutz*. La conduite passée de Me Moulin nous dispense de dire qu'il ne s'est pas fait le panégyriste de la trahison; il ne s'est pas même mis en peine de justifier les faits, il s'est borné à les raconter, laissant aux lecteurs l'appréciation de leur jugement. Quelques personnes, qui probablement n'avaient pas lu la brochure, ont blâmé Me Moulin d'avoir prêté sa plume à Deutz. Nous l'amnistions, nous, au contraire, car il y a eu de sa part accomplissement d'un devoir de profession, courage et indépendance.

Moi qui ai lu le mémoire, j'en ai retenu cette phrase, qui a sans doute frappé le rédacteur : « Mon but, « atteste, à Me Moulin, Simon Deutz, p. 33, mon but,

« quoi qu'en aient dit les organes de la légitimité, « était de sauver la France des horreurs de la guerre « civile et de l'invasion extérieure. » Que ne puis-je ajouter une foi entière à de telles paroles!

Jusqu'ici je n'ai parlé que des procès politiques plaidés par Me Moulin, et pas de tous, à beaucoup près. Les procès civils sont plus nombreux et offrent aujourd'hui peu d'intérêt. Qu'importe, après tant d'années de pratique, le dévouement de l'avocat à des causes, souvent obscures, dont le grand but est le triomphe des clients?

Pour répondre à la confiance de M. Gaston Moulin, qui m'a très amicalement envoyé tout ce qu'il a trouvé de brochures judiciaires dans le riche cabinet de son père, je vais transcrire les titres, les noms des imprimeurs et les dates de ces opuscules, qui font tous grand honneur à l'avocat.

Premier mémoire contre le maréchal Soult, grand in-8° de 92 pages, précédemment cité.

Précis pour les sieurs et dame Lecrosnier, contre M. le comte Duchaffault. Paris, Cosson, in-8° de 19 pages.

Dernier mot de Mme Catherine-Françoise Leneveu, veuve Pascal, et de M. Charles-François-Jean Pascal, son fils mineur, émancipé, intimés, à M. Pierre-François Salley, et sieur et dame Lerichebey, appelants. Cherbourg, Beaufort, in-8°, 62 pages.

Précis pour la dame Chambois, prévenue, contre la dame J. Plessis, plaignante. Paris, Cosson, in-8°, 15 p.

Mémoire pour les sieurs et dame Adam, contre le sieur Pichon. Paris, Cosson, in-8°, 31 pages.

*Extrait de l'*Observateur des Tribunaux. *Nature légale du singe apprivoisé.* Paris, Guiraudet et Jouaust, in-8° de 7 pages.

Plaidoyer de Me Moulin, pour M. Gabriel Daguier-Houël, contre : 1° M. G. Houël, 2° les sieurs et dame Lepage. Paris, Bruneau, in-8° de 10 pages.

Précis pour M. Cluesman, contre M. Boutz (la Compagnie d'assurances), *et M. Mary* (la Compagnie Générale d'assurances). Paris, Beaudouin, in-8° de 20 pages.

Réponse de MM. Guillot, frères, intimés, à M. Bouctoi et à M. Duboullay, appelants. Paris, Beaudoin, 32 p.

Précis pour le sieur Raymond, tuteur de la dame veuve Grandsir, contre le sieur Dubosc, les époux Caillault, les héritiers Peltier, les sieurs Coquillar et Dupressoir. Paris, Beaudoin, 31 pages.

Précis pour la compagnie Kock, père et fils, demanderesse, contre le sieur Guillon, père, défendeur. Paris, 1847, Beaudoin, in-8° de 24 pages.

Après l'ardeur que Me Moulin avait mise dans la défense des accusés politiques, il n'est pas étonnant qu'il ait accueilli de tout cœur la révolution de 48, sans intérêt personnel, sans la moindre ambition. Ses amis pensèrent à lui et ne vainquirent que difficilement ses répugnances. Quand ils en eurent triomphé, l'avocat, devenu magistrat, s'empressa de m'écrire, et voici quelques passages de sa lettre :

« Tu ne t'es pas trompé quand tu m'as appliqué le décret qui nomme un certain citoyen Moulin, avocat-général à la Cour de Paris. Je suis entré, à mon corps

défendant, dans la magistrature. Je ne pouvais, sans ingratitude, quitter volontairement ma robe d'avocat, à laquelle, depuis longues années déjà, je devais aisance et liberté, et pour me décider à l'échanger contre celle de magistrat. Il a fallu l'insistance de mes amis politiques. Enfin, après un double refus, j'ai cédé, et me voilà, de par la République, avocat général, un peu comme Sganarelle, médecin..... malgré lui.

« Ce n'est non plus qu'après de longues hésitations que je suis entré dans la carrière politique. Par le vent révolutionnaire qui souffle, quand le sol tremble encore, solliciter le choix dans les élections, c'est faire action non d'ambitieux, mais de bon citoyen. L'Assemblée nationale aura une grande et noble tâche à remplir, mais environnée de difficultés et de dangers; il lui faudra, plus d'une fois peut-être, délibérer au milieu des vociférations du dehors et des menaces des tribunes. Si les candidats soupçonnaient les périls qu'ils auront à traverser, beaucoup renonceraient prudemment à leurs prétentions électorales.

« Maintenant que j'ai accepté une candidature, le courage et le dévouement ne me feront pas défaut. Pour assurer à la République une longue durée, donner au pays une bonne et sage constitution, le calme et l'ordre, je ne reculerai devant aucun sacrifice.

« Tu m'as offert spontanément ton aide pour ma candidature, je l'accepte avec grand plaisir; je sais l'influence que tu as dans notre département, dans certains arrondissements surtout, et je compte sur ton concours.

Malheureusement il était trop tard. Ma lettre était

du 4 mars, et n'y recevant point de réponse, je crus que Moulin avait renoncé à sa candidature, et je reçus une lettre de mon ancien élève de rhétorique, Urbain Le Verrier, me demandant mon appui, que je lui accordai volontiers. Il accourut à Caen, descendit chez moi, y dîna avec MM. Daniel, Bertrand et Vastel. Le lendemain, nous étions à Saint-Lo. C'était le samedi-saint, et, le jour de Pâques, je convoquais ses anciens camarades du collège, qui se constituèrent en comité. Le surlendemain, il partait pour Coutances et je revenais à Caen.

Bientôt je reçus une *Adresse* de Moulin aux électeurs de la Manche. Je viens de la relire, et je vais en extraire quelques phrases qui font honneur à l'avocat devenu procureur général à la Cour d'appel de Paris.

« L'Assemblée nationale touche au terme de son mandat, et déjà vous êtes convoqués pour donner la vie à l'Assemblée qui doit lui succéder.

« Une première fois, après la Révolution de février, je me suis présenté à vos suffrages, et 34,000 voix m'ont été un témoignage de sympathie dont j'ai conservé précieusement le souvenir.

« Depuis un an, de graves évènements se sont accomplis ; ils n'ont changé ni mes principes ni mes convictions.

. . . .

« Ami de mon pays, je veux pour la France respect à l'étranger, calme et prospérité au dedans : un budget purgé de toute prodigalités, dont les dépenses soient proportionnées aux recettes ; l'achèvement, dans les limites de ses ressources, de ses travaux d'utilité

publique ; le soulagement des classes souffrantes, le bienfait largement répandu de l'instruction populaire ; l'amélioration du sort des instituteurs et desservants, hommes utiles et modestes qui distribuent aux populations le pain de la vie morale. »

Ces idées vraiment libérales n'eurent qu'un succès relatif, et le candidat ne fut qu'environ un an avocat général. Pendant qu'il exerçait ces fonctions, il eut à se prononcer sur deux causes d'une grande importance ; la première relative aux Juifs de Metz, condamnés à payer des dettes contractées par des emprunteurs avec les membres d'un syndicat qui avait gagné le procès par lui intenté, et dont appel avait été interjeté par les frères Fould et Cie. L'exposé de la question, fait avec science et lucidité, détermina le jugement de confirmation, qui n'a pas dû échapper aux savantes et louables recherches de l'auteur de *La France juive*, Édouard Drumont. La seconde cause, extraite probablement, comme la première, du JOURNAL DU PALAIS, a pour titre : *Désaveu*, *Recherche de maternité*, *Mari*, *Enfant*. Le désaveu n'ayant pas été jugé admissible par le tribunal de la Seine, et un appel ayant été porté contre ce jugement, l'avocat général Moulin discuta avec talent les faits plaidés en première instance et vit infirmer le jugement, « mais avant faire droit (ce sont « les termes légaux) ordonne que devant M. de Mon- « tigny, conseiller, il sera procédé à l'enquête et à la « contre-enquête sur lesdits faits. »

Je n'ai jamais connu les motifs qu'eut mon ami pour descendre de son siège. Je présume que l'avenir lui donnait des inquiétudes, et que sa longue habitude du

barreau avait pour lui plus de charmes que le tumulte de la rue.

La fortune de Me Moulin était faite quand il se retira du barreau ; mais son amour du travail fut loin de s'affaiblir : ses goûts littéraires s'accrurent à mesure qu'il s'avançait vers la vieillesse. Depuis longtemps il s'était préparé des ressources contre l'ennui : il avait acheté des milliers de livres, souscrit à un grand nombre de revues qui le tenaient au courant de la critique contemporaine, fureté dans les boites de vieux livres, où il faisait parfois de précieuses découvertes. Une de ses passions favorites était la recherche des autographes, et sa collection passait pour l'une des plus riches de Paris. Ami des Charavay, il choisissait bien des raretés dans leurs catalogues. Depuis, le 26 juillet 1851, il m'écrivait à la fin d'une lettre : « Fais-tu toujours, mon cher ami, collection d'autographes? Cette monomanie, dont je suis aussi atteint, est difficile à satisfaire en province ; si tu n'en es pas guéri, je pourrai t'offrir en ce genre quelques cadeaux qui te feront plaisir. J'ai dans ma collection, qui se compose de plusieurs milliers de pièces, des doubles que je serai heureux de t'envoyer. Du reste, j'espère bien te voir à Paris aux vacances et nous la visiterons ensemble. »

Six ans auparavant, il m'avait écrit (octobre 1845) : « Tu es assez de mes amis pour que je t'avoue mes faiblesses : Je suis devenu, à Paris, collectionneur, et j'ai l'une des plus belles collections de revues et d'annuaires qu'amateur puisse réunir. »

Je ne pouvais douter de la vérité de ces confidences,

quand je savais qu'il possédait la collection de mes annuaires de la Manche ; il les avait fait relier avec un soin que j'étais loin de soupçonner. Il devait, dans mon espérance, survivre à ce recueil, que la mort m'empêcherait bientôt de continuer. La mort l'a pris, hélas ! et m'a laissé. Elle m'a laissé peut-être pour le rappeler au souvenir de ses nombreux amis et le faire connaître des hommes distingués qui, sans l'avoir connu, sauront apprécier son mérite.

Après avoir mis au jour, dans la première partie de cette notice, la valeur incontestable du plus ancien de mes condisciples, comme jurisconsulte profond et comme brillant orateur, je vais le présenter comme érudit, comme ami des belles-lettres et comme auteur de quelques livres et de nombreuses brochures.

En dehors de ses plaidoiries, il commença ses publications par des biographies et des comptes-rendus d'ouvrages sur le droit. Ses articles, extraits de la *Revue de législation et de jurisprudence*, sur les *Manuels des étudiants en droit et des jeunes avocats*, par Dupin aîné, sont sévères, mais judicieux. Sa *Notice sur Berville* est très intéressante. Dans un procès de prétendu complot de trente-quatre accusés, défendus par les premiers avocats de l'époque (1820), qui avaient épuisé la discussion, Berville sut trouver dans la fécondité de son imagination et les ressources de sa dialectique, des aperçus nouveaux et des rapports qui avaient échappé aux précédents défenseurs.

« Épuisé, dit la notice, par cinquante audiences dans lesquelles il avait pris, aux incidents de chaque

jour, une part active par les travaux préparatoires du cabinet, et une première plaidoirie de près de trois heures, il voulut néanmoins répondre à une seconde attaque de M. le Procureur général ; mais ses forces trahirent son zèle, et il tomba au milieu de sa réplique, privé de sentiment. Cet évanouissement fut de courte durée, et il retrouva assez de force pour compléter sa réfutation. »

Ce grand procès avait duré dix mois. Le client de Berville (le capitaine Delamotte) fut acquitté. La biographie de Berville et celle de Marie sont imprimées dans les *Annales du barreau français*.

La *Revue de Législation et de Jurisprudence* a publié, de Moulin, une *Notice sur Chabot* (de l'Allier), né à Montluçon, le 15 avril 1750, mort à Paris, auteur d'un excellent *Commentaire sur la loi des successions*. Reçu avocat en 1783, il devint membre de la Convention, puis membre du Conseil des Anciens, puis membre du Tribunal. Ce ne fut toutefois qu'accidentellement que Chabot se trouva mêlé à la politique : il fut avant tout homme de science. Devenu inspecteur général des écoles de Droit, la mort le frappa au milieu d'un concours, le 18 avril 1819.

1836 causa une grande douleur à Henri Moulin. Un de ses amis intimes, Darmaing, rédacteur en chef de la *Gazette des Tribunaux*, dont il avait été le collaborateur, fut enlevé à son labeur quotidien, dont il s'était toujours consciencieusement acquitté. Quelques mois avant sa mort, un escroc du grand monde, condamné en police correctionnelle, qui attachait un grand prix au silence des journaux, court chez

Darmaing, emploie tour à tour la prière et la menace : « le trouvant inflexible, il a l'impudeur d'ouvrir son portefeuille et de lui offrir six billets de mille francs. Darmaing indigné ne lui répond qu'en le faisant jeter à la porte, et en l'accablant dans la feuille du lendemain, sous le compte-rendu de sa condamnation. Avec une pareille probité, mise vingt fois à de pareilles épreuves, n ne laisse pas après soi une brillante fortune, mais on lègue à ses enfants le plus précieux des patrimoines, un nom pur et des souvenirs d'honneur et de loyauté. »

La *Revue critique de Jurisprudence* publia, de notre auteur, en 1852, une étude courte, mais fort étudiée, sur *Jean Domat*, né à Clermont, deux ans après Pascal, en 1625. L'amour des mathémathiques fut le premier lien qui unit ces deux illustres fils de l'Auvergne. L'intimité de ces deux grands hommes ne fut brisée que par la mort de Pascal, arrivée en 1662 ; avec son dernier soupir, Domat reçut ses manuscrits les plus secrets et ses plus intimes pensées. Élève de l'Université de Bourges, Domat plaida pendant dix ans avec un grand succès, fut, vers 1655, nommé avocat du roi au siège présidial de Clermont, et remplit cette charge près de 30 ans. C'est dans la session des Grands-Jours, tenue en 1665, et dont l'histoire secrète, écrite par Fléchier et publiée seulement en 1844, par M. Gonod, que l'avocat du roi sut allier l'intelligence à la vigueur pour mettre sous la main de la justice des coupables puissants qui, dans leurs montagnes ou derrière les murailles de leurs châteaux, bravaient les réquisitoires des gens du roi. En

quittant Clermont, à la clôture des Grands-Jours, la plupart des magistrats emportèrent de Domat un souvenir qui survécut à l'éloignement, et qu'il retrouva quinze ans plus tard à Paris.

« Petit-neveu d'un jésuite, élevé dans un collège et sous la direction de jésuites, Domat fut toute sa vie, chose digne de remarque ! ennemi des jésuites, non des personnes, mais des doctrines ; il ne manqua jamais dans le cours de sa longue carrière judiciaire, toutes les fois que l'occasion s'en présenta, de défendre avec énergie, contre les envahissements de leur société, les prérogatives de la couronne et les franchises de l'église gallicane. Père de famille, il ne voulut jamais confier aux jésuites l'éducation de ses enfants : homme du roi, il réprima, en toutes circonstances, leurs tentatives d'usurpation.

. . . .

« De l'homme, si nous passons à l'auteur, nous touchons au grand ouvrage qui a immortalisé le nom de Domat, et l'a fait appeler par d'Aguesseau « le jurisconsulte des magistrats, » et par Boileau « le restaurateur de la raison dans la jurisprudence. »

Ce fut pour l'éducation judiciaire de ses enfants qu'il composa le livre admirable des *Lois civiles*. La première édition est de 1694, lui mourut à Paris en 1695, à l'âge de 70 ans.

Henri Moulin, qui avait tant profité de l'ouvrage, termina ainsi la biographie de l'auteur : « De la grande famille des penseurs du XVIIe siècle, il fut à la fois publiciste, philosophe et jurisconsulte. Sa gloire sera d'avoir devancé son siècle, de s'être associé, à

cent ans de distance, aux travaux de la Constituante et de l'Empire, d'avoir été le précurseur de la codification et le fondateur de l'uniformité législative. Le grand mérite de son œuvre est d'avoir frayé la voie de l'unité de législation et servi de préface au Code civil. »

La biographie qui suivit celle de Domat ne fut point la peinture d'un sage ; Henri Moulin rédigea pour le *Bulletin du bouquiniste*, du 15 mai 1879, une Notice sur Ledru-Rollin, né à Paris, en 1808. Il l'avait beaucoup connu au palais et dans la politique, où il s'était distingué par son éloquence au barreau et à la tribune. Voici un fragment de son appréciation : « Sa parole était nette, accentuée, chaleureuse ; sa discussion nerveuse, la disposition de ses moyens bien ordonnée. Peu soucieux de l'art du rhéteur, aux fleurs de la rhétorique il préférait la rigueur de la logique, aux développements la concision, à la forme le fond, à la phrase la chose : *eloquio victi, re vincimus ipsa*. « Malheureusement, ses opinions l'entraînaient aux dernières limites du radicalisme. » Sa veuve a fait imprimer ses principaux discours en deux volumes in-8°.

Une brochure très intéressante de M. Moulin est intitulée : *Titon du Tillet et son Parnasse. — Le P. Vanière et son Prædium rusticum*. La grande collection d'autographes que possédait notre ami lui donna l'occasion de publier des lettres inédites de Titon du Tillet à Voltaire, de Frédéric II, de Crébillon, de Louis Racine, de J.-B. Rousseau, de Le Franc de Pompignan, de Dom Calmet et de Vanière à l'auteur du *Parnasse français*. Ces lettres sont commentées avec talent par

leur possesseur, et peuvent se lire dans le *Bulletin du bouquiniste*, d'où elles sont extraites comme tirage à part. Ce genre de publication à très petit nombre plaisait à l'auteur, qui n'en faisait hommage qu'à quelques amis. Titon du Tillet, né en 1677, ne mourut qu'en 1762.

Henri Moulin, riche de tant d'autographes qu'il était heureux de communiquer à ses amis, de vive voix ou par l'impression, publiait de préférence celles que sa vaste érudition lui permettait d'annoter avec succès. Il possédait deux lettres de Mme de Simiane, fille de Mme de Grignan et petite-fille de Mme de Sévigné. N'ayant d'autre dot que son nom, son esprit et sa beauté, elle épousa le marquis de Simiane, qui avait des charges à la Cour et 25,000 francs de rente en fonds de terre.

En 1718, elle perdit son mari et resta veuve à 44 ans. Elle ne tarda pas à se retirer en Provence, dans sa terre de Belombre, s'y livrant à l'éducation de ses enfants, et rétablissant, comme l'avait fait autrefois Mme de Sévigné, l'ordre dans l'administration d'une fortune compromise par la mauvaise gestion de son père et de son mari. On peut voir dans la correspondance de Mme de Sévigné le cas qu'elle faisait de sa petite-fille, qui communiqua des lettres de sa grand'mère au comte de Bussy et au chevalier de Perrin (Rouen et La Haye, 2 vol. in-12, première édition, incorrecte et incomplète). Mme de Simiane en publia une seconde en 1734, double de la première. C'était un tribut de la piété filiale qu'elle payait à la grande épistolaire, mais qu'elle eut le tort d'altérer

par des corrections et des changements inapprouvables. Du rôle d'éditeur, elle passa à celui d'auteur, et publia, dès 1715 : *Le Portefeuille de Madame*, qui contenait divers opuscules de prose et de vers, dont elle avait au moins composé la moitié. « Nous ne craignons pas d'affirmer, dit Henri Moulin, en terminant sa brochure, que Mme de Simiane a su emprunter à sa grand'mère plusieurs de ses qualités, et que plus d'une fois l'élève s'est approchée du modèle. »

Dans l'ordre de leur publication s'offrent : *Les trois Legouvé, étude biographique et critique*. Le premier (Jean-Baptiste), né à Montbrison vers 1730, fut inscrit en 1750 au tableau de l'ordre des avocats au Parlement. Il ne tarda pas à s'y distinguer parmi les premiers orateurs, et, dès 1761, il fut l'émule de Target et de Gerbier, pour faire triompher les créanciers dans le grand procès entre eux et le Père de Lavalette, supérieur général de toutes les missions des jésuites de l'Amérique méridionale. La société fut condamnée à payer toutes les sommes réclamées (plusieurs millions) et 50,000 livres de dommages-intérêts. La vie toute de probité et de désintéressement de ce premier Legouvé fut des plus honorables. Celle du second eut encore plus d'éclat. Ses succès dans la carrière dramatique et surtout son poëme du *Mérite des femmes*, le firent entrer à l'Académie française. Il mourut le 1er septembre 1815. Son fils Ernest n'avait pas encore cinq ans lorsqu'il perdit son père. Fils de poète, intéressant pupille, protégé par des gens de lettres, il se livra de tout cœur à l'étude, et, dès l'âge de 22 ans, il remportait, sur plus de quarante concurrents, le prix de

poésie, dont le sujet était : *La découverte de l'Imprimerie.* Quelques nouvelles et quelques romans précédèrent des pièces de théâtre, qui furent très applaudies et lui valurent, en 1855, le fauteuil de l'Académie vacant par la mort d'Ancelot. Célèbre conférencier, Ernest Legouvé, « qui parle aussi bien qu'il écrit », a fait un *Art de lire*, art dans lequel il excelle ; nul n'a su mieux que lui allier la pratique aux préceptes. « Si j'avais, dit Moulin, à faire un reproche à M. Legouvé, ce serait : à l'écrivain, de ne pas toujours creuser assez profondément son sujet, de s'arrêter à la surface et de sacrifier parfois le fond à la forme ; au poète de frapper son vers à une empreinte quelque peu effacée ; au lecteur et au conférencier, de trop souligner en lisant, et d'avoir trop l'air de douter de l'intelligence de ses auditeurs. L'auditeur, quel qu'il soit, n'est pas fâché qu'on le prenne pour un homme d'esprit et qu'on lui laisse quelque chose à deviner... Un peu plus de méditation qui permette à l'ouvrier littéraire d'arriver aux couches inférieures de la matière ; un vers plus saisissant qui se grave dans la mémoire ; moins d'art et plus d'abandon dans la lecture, et le critique désarmé n'aura plus, ce qu'il a déjà fait souvent, qu'à applaudir et à se mêler, sans crainte de désaccord, aux auditeurs de M. Legouvé. »

Henri Moulin possédait une villa, la *villa Meurice*, dans la commune de Tourlaville, voisine de Cherbourg. C'est là qu'il aimait à se reposer de ses labeurs d'avocat, pendant l'été et une partie de l'automne. C'est de là qu'il m'écrivait presque aussi souvent que de Paris. Son affection pour la ville de Cherbourg lui inspira

plus d'une fois l'idée de faire des communications littéraires à la Société académique dont il était membre depuis près de quarante ans. En 1879, il apporta à cette Compagnie une biographie d'un compatriote éminent, Mgr de Beauvais, évêque de Senez, né à Cherbourg, le 10 décembre 1731, mort à Paris, le 4 avril 1790. Ce prélat vertueux fut un des orateurs les plus indépendants de la chaire chrétienne. Ce fut huit jours après son sacre qu'il prêcha, le jeudi-saint, à Versailles, et qu'il fit entendre son célèbre sermon de *la Cène*, dans lequel, après avoir énergiquement flétri les scandales de la cour, auxquels il opposait la misère du peuple, s'adressant directement au roi : « Sire, dit-il, mon devoir de ministre d'un Dieu de vérité m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause et qu'on vous le laisse ignorer. » Ces paroles, les seules conservées du discours, ont été recueillies par l'histoire.

« Quand l'orateur s'écriait d'une voix prophétique qui augmentait l'émotion et le trouble de l'auditoire : « Encore 40 jours et Ninive sera détruite, *adhùc quadraginta dies !...* » il ne se doutait pas que cette prédiction deviendrait une vérité, et qu'avant 40 jours révolus, les caveaux de Saint-Denis s'ouvriraient pour recevoir la dépouille mortelle de Louis XV. C'est dans cette oraison funèbre que se trouve cette phrase que plus d'un écrivain a attribuée à Mirabeau, qui n'a fait que la répéter : « Le peuple n'a pas sans doute le droit de murmurer, mais sans doute aussi il a droit de se taire, et son silence est la leçon des rois. »

Cette biographie de 18 pages, tirée à 75 exem-

plaires, a été imprimée chez Auguste Mouchel, à Cherbourg.

Les dernières années de notre ami furent consacrées à des recherches sur les hommes qui s'étaient distingués au barreau et dans la littérature. Il ne s'en écarta guère que pour étudier une œuvre d'art : *Le Christ du Parlement*. Ce tableau de la première moitié du XVe siècle, acheté des deniers du Parlement et placé au-dessus de la tête du premier Président, vers 1450-1454, jusqu'à 1790, et qui est conservé dans la première chambre du Palais de justice de Paris, a été l'objet d'appréciations très diverses. Après examen de grands peintres et de connaisseurs très exercés, Henri Moulin termine ainsi sa dissertation de 21 pages : « En résumé, je persiste à attribuer à Jean Van-Eyck, dit Jean de Bruges, la paternité du Christ du Parlement. A l'appui de mon opinion j'invoque une tradition perpétuée pendant quatre siècles ; — la célébrité du maître, sa notoriété en France, — le service de Van-Eyck auprès de Philippe-le-Bon, son titre de peintre du duc de Bourgogne ; — le choix des personnages introduits dans le tableau ; — le monogramme *Brug*, qui doit être une indication ; — l'époque et l'école à laquelle il appartient ; — enfin le faire du peintre flamand qui se retrouve dans la peinture de 1450 ; ce sont là pour moi autant de présomptions graves, précises et concordantes, dont la réunion équivaut à une preuve, et, en l'état des documents connus, je tiens ma démonstration pour faite, et je la maintiens pour vraie jusqu'à ce que la découverte de nouveaux documents, ou une

preuve plus complète, viennent en établir l'inanité ou même l'invraisemblance (1). »

La sagacité de l'ancien avocat se remarque dans toute sa dissertation, et l'on ne s'étonne pas qu'il ait réservé tous ses droits d'auteur. Une gravure qui reproduit fidèlement le tableau est en tête de la brochure.

H. Moulin était un *moliériste* enthousiaste. J'ai sous les yeux trois pièces dont la première, éditée par les frères Charavay, si connus par leur grand commerce d'autographes, est de 1878, et a pour titre : *Molière et les registres de l'état civil;* la seconde : *Armande Béjart, sa fille et ses deux maris*, Paris, Reclus, 1881 ; la troisième : *Une lettre inédite de la fille de Du Croisy;* Paris, Tresse, insérée dans le numéro 52 du *Moliériste*, publié par Georges Monval, archiviste de la Comédie Française. Ces pièces de peu de valeur attestent du moins les scrupules et la probité dans les recherches.

En 1880, notre amateur d'autographes lisait souvent des vers et, je crois, n'en faisait jamais. Les classiques étaient ses poètes favoris, et il aimait à recueillir les moindres bribes tombées de leurs plumes, surtout quand elles étaient inédites. Une juste indignation l'animait contre les critiques acerbes que déchaînaient contre l'inimitable La Fontaine, Lamartine, le grand

(1) Je dois faire observer que notre confrère a enrichi de nombreux portraits, de nombreux *fac similés* de signatures, de lettres, etc., insérés dans le texte, la plupart de ses brochures. Ces dépenses de l'auteur donnent du prix à quelques-unes, déjà devenues rares.

poète, et Barthélemy, l'habile versificateur. Lamartine, dans son *Cours familier de littérature*, osait dire : « La Fontaine est un préjugé de la nation... A l'exception de quelques prologues de ses fables, le style en est vulgaire, inharmonieux, disloqué, plein de constructions obscures, baroques, embarrassées, dont le sens se dégage avec effort et par circonlocutions prosaïques. Ce ne sont pas des vers, ce n'est pas de la prose, ce sont les limbes de la pensée. »

Barthélemy n'est pas moins sévère, pour ne pas dire moins injuste, à l'égard du plus grand fabuliste de tous les peuples. Il ne lui accorde pas la moindre considération : « Cet homme, suivant lui, n'est propre qu'à inspirer de mauvais vers, *sans portée*, *sans rime*, *sans raison*. Sa réputation, ainsi que celle du *sieur Boileau*, sont pour lui des énigmes insolubles. Le *grand* fabuliste ne connaissait rien au métier des vers ; il ne sait pas ce que c'est qu'une rime. Qu'on ne lui en parle jamais !... » Et notre judicieux ami d'ajouter : « J'ai cru rêver en lisant de telles choses ; si je n'avais pas eu sous les yeux, touché de mes mains les lettres que l'*Amateur d'autographes*, pour la première fois, livra à la publicité vengeresse, j'aurais cru à la supposition de pièces et à la calomnie contre Barthélemy. »

On sait que, dans le but d'apaiser le poète marseillais, le gouvernement lui accorda une forte pension pour une traduction en vers de l'Énéide de Virgile. Ce qu'on ne sait pas, c'est qu'après l'hémistiche *Tu Marcellus eris*, qui valut au poète latin un magnifique témoignage de la munificence impériale, le poète français faisant un retour sur lui-même, écrivit les six stances

inédites par lesquelles H. Moulin termine sa brochure : *La Fontaine jugé par Lamartine et par Barthélemy.*

« Pour vingt vers de ce chant, si l'on en croit l'histoire,
Virgile, mon patron, sans avilir ses mains,
Reçut d'un empereur, outre sa part de gloire,
Cinquante mille écus en sesterces romains.

« Les Arts ne trouvent plus de sceptre tutélaire :
Poètes, nous vivons au siècle des Dupin,
Et les rois d'aujourd'hui, comme digne salaire,
Jetteraient à Virgile une livre de pain.

« Moi, chantre de l'Empire et de la Grande-Armée,
Moi qui suivis le vol de nos sanglants drapeaux,
J'ai conquis un vain nom, et ma muse alarmée
Cherche encore un abri pour dormir en repos.

« Je suis venu trop tard sur la scène du monde,
J'ai vainement sué soixante mille vers,
On a cru bien payer ma sueur inféconde
En ceignant mes cheveux de quelques rameaux verts.

« Ah ! si Napoléon, qui plane au sein des nues,
Eût entendu mes chants du Caire et du Thabor,
Ce généreux César sur mes épaules nues
Eût jeté son manteau semé d'abeilles d'or.

« Non, non, n'espérons plus qu'un roi, selon la charte,
Du génie indigent console les revers ;
Il faut pour le poète Auguste ou Bonaparte :
Béni soit le tyran qui tressaille aux beaux vers !

Malgré le peu d'estime qu'on doive avoir pour

l'homme de lettres qui tend la main à la faveur et à la fortune, Moulin termine par cette phrase : « Je me serais fait scrupule de condamner ces vers à l'oubli, et je m'étonnerais fort que les lettrés, les curieux, les chercheurs, ne me sussent pas gré de ma découverte et de sa publication. »

Les chercheurs liront avec intérêt les phrases émues qu'inspire à notre enthousiaste fureteur la découverte d'un précieux Quintilien de Lyon, 1558, petit in-8° de 741 pages, à dos orné, avec des filets et des vignettes sur les plats. Il est signé de Balesdens et chargé de nombreuses annotations de sa main. Ce Balesdens, dont l'époque de la naissance est inconnue, mourut à Paris en 1675. Il fut avocat au Parlement, secrétaire du chancelier Séguier, qui lui confia l'éducation des trois Coislin, ses petits-fils, remplit plusieurs places, entre autres celle de censeur royal. A ce titre, il signa le privilège donné, en 1665, au *Dictionnaire des Précieuses*, de Somaize. Quelque léger que fût son bagage littéraire, il se présenta pour une place à l'Académie, en concurrence avec Pierre Corneille, qui avait succombé deux fois et qui, la troisième fois, fut proposé par Balesdens et passa. Quelques mois après, Balesdens fut nommé tout d'une voix à la place de Malleville. Il vécut 27 ans de la vie académique et siégea 17 ans dans la docte assemblée, à côté de son élève, le marquis Armand de Coislin, mestre de camp à 8 ans et académicien à 17, par la grâce de son grand-père, protecteur de l'Académie. « C'est son seul amour des livres qui tire de temps en temps son nom de l'oubli dont il est entouré. Il avait employé beaucoup

de temps et d'argent à se former une bibliothèque, l'une des plus nombreuses et des plus riches de son temps. Son goût sûr et persévérant avait réuni des manuscrits précieux, des imprimés des meilleures éditions, et plusieurs *Grolier*, aujourd'hui si recherchés, et que les amateurs se disputent au poids de l'or. »

A de telles appréciations, on reconnaît le sincère amour des livres et le parfait bibliophile.

Moulin, au milieu de ses études, que n'interrompait point la vieillesse, se reportait souvent aux années de son enfance et de sa première jeunesse. Né près de Cherbourg, il aimait cette ville et ses vieux marins, fiers de raconter leurs hauts faits et d'en refaire cent et cent fois le récit, sans lasser leurs auditeurs attentifs. Revenant chaque année dans son pays natal, plein d'admiration pour l'héroïsme des marins qui avaient combattu si vaillamment contre les vaisseaux anglais, sous la République et sous le premier Empire, il voulut venger ces braves d'un injuste oubli, et prit la résolution d'écrire un mince volume sous ce titre : *Les Marins de la République*. Ce petit livre, édité par les frères Charavay, eut trois tirages dès la première année (1880). L'auteur, encouragé par un tel succès : les applaudissements de la presse, l'adoption que firent du livre la ville de Paris et l'État pour leurs écoles, les amis sincères conseillant de compléter le travail, imposèrent de nouveaux efforts, et Moulin termina la préface de sa nouvelle édition par cet alinéa :

« J'ai recommencé mon enquête maritime, fouillé

de nouveau les imprimés et les manuscrits des bibliothèques publiques et particulières, consulté les collections d'autographes, je me suis renfermé pendant plusieurs mois aux archives du ministère de la marine, mine inépuisable de richesses historiques, et c'est grâce à ces recherches et à ces travaux que je puis offrir à mes lecteurs une nouvelle édition des *Marins de la République*, double de la première. Que leur bienveillance retrouve pour cette édition l'accueil qu'ils ont fait à la première! C'est la seule récompense que j'ambitionne. »

Le vœu de l'auteur est accompli. Le zèle des frères Charavay est loin d'avoir été en défaut. Ils ont voulu faire un livre utile, ils y ont réussi. L'impression est bonne, et près de 50 vignettes, portraits de marins illustres, signatures autographiées, vues de vaisseaux et de batailles navales, etc., accompagnent le texte, et le prix de ce grand in-18, de 224 pages, est de 1 fr. 50, 1883.

Les frères Charavay ont édité, deux années plus tard, une dernière brochure maritime de H. Moulin, intitulée : *Drame de l'île d'Aix. L'Angleterre et les brûlots*, 1809. Ce travail très intéressant est le dernier que l'auteur ait consacré à la marine française. Les brûlots anglais, œuvre diabolique de la nation la plus égoïste, la plus jalouse et la plus haineuse qui soit, nos voisins d'Outre-Manche en un mot, furent inventés pour la destruction de notre marine, et le drame de l'île d'Aix, au mois d'avril 1809, lui porta un coup dont elle fut des années à se relever. Le travail de Moulin sur cette catastrophe est du plus grand intérêt,

et sur l'impéritie du vice-amiral Allemand, et sur les funestes conséquences de cette impéritie. Deux braves et honorables capitaines de vaisseau furent l'objet d'injustes poursuites, et, condamnés à mort le 9 septembre au matin, ils furent exécutés le même jour.

Ce fut un grand sujet de douleur pour leurs compagnons d'armes. La réhabilitation de ces victimes de l'intrigue n'eut lieu que sous la Restauration ; encore ne fut-elle qu'incomplète pour Lafon, qui ne put profiter des mêmes lettres-patentes. Sa mort, d'après la loi, ne permettait rigoureusement que la révision, et réviser, c'était refaire le procès de 1809. « Si l'on ne « put l'obtenir de l'autorité, on l'a obtenu de l'opinion « publique, dit l'auteur, et s'il n'a pas été donné à son « fils de voir la réhabilitation morale de son père, le « petit-fils, M. Julien Lafon, pourra du moins en « jouir. » Ce petit-fils dévoué a consacré sa vie à rétablir l'honneur de son grand-père. Que ce soit donc pour lui la récompense de ses efforts, de ses travaux et de la publication si intéressante : *Histoire des Brûlots de l'île d'Aix* (2 vol. in-8°), — pour lui qui, le premier, a mis en lumière les vices et les illégalités de la procédure de la commission militaire de 1809, et percé les ténèbres dont de trop puissantes influences avaient cru devoir l'environner.

On comprend que Moulin, né près de l'Océan, qu'il aimait à revoir chaque année pendant les mois d'été, ait emporté dans sa villa de Tourlaville des ouvrages de genres très divers, qui charmaient ses loisirs, et lui inspiraient des remarques judicieuses sur les livres et

les auteurs de toutes les époques. Il aimait toujours la jurisprudence, mais il était surtout curieux de littérature. Son charmant caractère et son excellente mémoire en avaient fait un érudit aimable, ennemi du pédantisme et chercheur sagace et infatigable de raretés. Ses biographies attestent ses patientes recherches pour les moindres détails, le grand soin qu'il prend de l'exactitude, et du scrupule avec lequel il rectifie les rares erreurs du *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, par A. Jal, le savant auteur de l'*Archéologie navale* et du *Virgilius nauticus*.

Si Moulin fut attiré par la marine et les marins jusque dans sa vieillesse, il se sentit plus de goût encore pour les labeurs du palais et les longues et patientes recherches sur les membres de l'Académie française. Académiciens et orateurs du barreau étaient scrupuleusement étudiés par lui, et ses derniers travaux sont de savantes brochures intitulées : *Le Palais à l'Académie*. Quatre fascicules en sont publiés; nous en parlerons plus loin.

En 1882, la Société académique de Cherbourg entendit la lecture d'une Vie du général Hoche, intitulée : *Lazare Hoche et ses biographes. Documents inédits.* L'auteur y relève d'impardonnables erreurs, et pour mettre en garde contre elles ceux qui les commettent, il leur adresse ces quelques lignes d'avertissement :

« Écrivains qui visez à l'exactitude, gardez-vous donc de croire sur parole nos historiens et nos biographes, n'acceptez que sous bénéfice d'inventaire leurs affirmations, contrôlez leurs dires et ayez le courage et la patience de remonter aux sources. »

Cette phrase était à l'adresse de dix à douze biographes du pacificateur de la Vendée, que plusieurs avaient fait naître à Montreuil, près de Versailles, à une date fausse, que Moulin a rectifiée ainsi :

« La vérité historique, c'est que Louis-Lazare Hoche est né, non à Montreuil, mais à Versailles, rue de Satory, quartier Saint-Louis, non le 24 février, ni même le 25 juin, mais le 24 juin 1768. C'est ce qui résulte du registre des actes de l'état civil de Versailles, que, voulant, au milieu des incertitudes biographiques ci-dessus signalées, trouver la vérité, j'avais consulté dès 1866. »

« Né dans une humble condition, Hoche, à 16 ans, s'engagea dans les gardes françaises. La Révolution le trouva sergent et en fit, en trois ans, un général de division et lui donna le commandement en chef de l'armée de la Moselle, puis celui de l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg, puis enfin celui de l'armée de l'Ouest. »

. . . .

« Avant de faire de Hoche son héros, la Révolution avait failli en faire sa victime. Arrêté en 1794, sur la dénonciation de Saint-Just, privé de son grade, il passa huit à dix mois sous les verrous des Carmes et de la Conciergerie, d'où il ne fût probablement sorti, comme Houchard et Custine, que pour l'échafaud, si le 9 thermidor ne lui en eût ouvert les portes. Il se vengea de cette détention par des services et des victoires. »

. . . .

« Hoche ne quitta le commandement de l'armée des

côtes de Brest et de Cherbourg que pour prendre celui de l'armée de Sambre-et-Meuse, à la tête de laquelle il livra, en moins d'une semaine, trois batailles et cinq combats dont il sortit vainqueur. Il ne fut arrêté dans sa marche rapide que par la nouvelle de l'armistice conclu entre le prince Charles et le général Bonaparte. Une mort foudroyante l'enleva à la fleur de la jeunesse et au milieu de ses triomphes, le 19 septembre 1797. »

Notre confrère a imprimé dans sa notice de précieuses lettres de l'illustre général Hoche, inhumé près des lieux où il avait combattu et vaincu. Ce héros, mort à 29 ans, est une des plus pures gloires de la France.

Sous le titre de *Portraits judiciaires*, Moulin avait entrepris de faire connaître des orateurs du barreau français qui avaient fait des tentatives plus ou moins heureuses pour dégrossir l'art de la parole. Cet art n'avait point encore dépouillé ses formes barbares; une érudition mal digérée surchargeait les plaidoiries de citations de toutes sortes, sacrées et profanes, grecques et latines, même hébraïques. Claude Gaultier, précurseur de Patru et de Le Maistre, était né à Paris, en 1590. « Il avait à peine 23 ans quand il débuta au Parlement, et il ne tarda guère à s'y placer au premier rang des avocats, d'où il ne descendit plus jusqu'à sa mort, en 1666, après plus d'un demi-siècle d'exercice de sa profession.

« Gaultier joignait à la science du jurisconsulte le talent de l'orateur. Il savait disposer et discuter, mais il n'en devait pas moins la meilleure part de ses succès

d'audience à l'animation de son geste, à la chaleur de son débit, à l'entraînement de sa parole. »

Ses plaidoyers furent édités en 1662 et 1688, par Gabriel Guéret, l'un des auteurs du *Journal du Palais*. Le grand jour de l'impression ne leur fut point favorable. « A l'auditeur, dit judicieusement H. Moulin, le charme de la parole fait souvent illusion ; mais au lecteur froid et raisonneur ne sauraient échapper les lieux communs, la déclamation, l'emphase, la trivialité, le mauvais goût d'improvisations qui, grâce à la voix, au geste, au regard, à l'animation de l'avocat, avaient captivé un auditeur séduit. Il est rare que les plus grands orateurs de la tribune ou du barreau n'aient pas perdu à la publication de leurs discours. Ils ont leur heure, celle du jour, rarement celle du lendemain. Gaultier laissa vide au barreau une grande place, et si l'on veut, après deux siècles, rendre justice à sa mémoire et avoir la mesure de son talent, il faut croire sur parole ses contemporains et ne pas lire ses œuvres. »

Les derniers *Portraits judiciaires* sont consacrés à deux originaux, Jacques et Raoul Spifame (1495-1566). La brochure qui leur est consacrée n'a que 15 pages, mais, elle est bien curieuse. Dès le début, elle est analysée par notre auteur, et ce début promet. Je le copie :

« La vie des deux Spifame est semée de bizarreries et de contrastes ; elle tient du drame et du roman.

« L'un (Raoul), auteur d'un livre étrange, débute au palais, y reste à peine quelques années, et y plaide plus souvent pour lui que pour les autres, non contre des étrangers, mais contre les siens, contre ses frères,

sa famille et sa propre fille. Ses excentricités lui font interdire l'exercice de sa profession, et sa raison l'abandonne. Dans sa folie, il se donne des titres et des charges, empiète sur les droits du législateur et du juge. De son autorité privée, au nom et à l'insu de son souverain, il promulgue des lois et rend des arrêts. Il finit par Bicêtre et meurt avec les titres de *Sire* et de *Majesté*.

« L'autre (Jacques), commence par l'Université et en devient recteur et chancelier; il traverse le Parlement, s'asseoit sur les fleurs de lis, avec le mortier de président, entre dans l'église et en sort évêque, abjure et se fait ministre protestant. Il se montre personnage influent au concile de Trente, aux États de Paris de 1557, et à la Diète de Francfort. Faussaire et calomniateur, il est condamné à mort et n'échappe à la place de Grève et à Monsieur de Paris, que pour tomber sous le glaive du bourreau de Genève, le 23 mars 1566.

« Pour les deux frères, que d'événements divers! que de situations différentes! que de grandeurs et de misères! quels commencements et quelle fin! »

Les Spifame, originaires d'Italie, étaient à Paris dès 1350. Jean Spifame, père de Jacques et de Raoul, était secrétaire du roi en 1502, et ses deux fils étaient nés à Paris, à la fin du XVe siècle. Jacques, à l'humeur changeante, finit son aventureuse carrière par un procès qui dura trois jours et se termina par une condamnation à mort qui reçut son exécution, comme nous l'avons dit, le 23 mars 1566.

Raoul, pour ses excentricités, fut temporairement suspendu, puis interdit de sa profession et renfermé à

Bicêtre. Sa tête n'y tint pas, il se crut roi et rendit des arrêts. L'un des premiers fut pour son élargissement et pour la création, à son profit, du titre de dictateur. Au bout de quelques mois, il s'évada et rentra dans Paris. « Comme c'était un monomane et non un fou furieux, le roi se prit de pitié pour lui, et ordonna qu'on le laissât en liberté, en le surveillant toutefois, et même qu'on se prêtât à sa manie en le traitant de *Sire* et de *Majesté.* »

Raoul Spifame serait oublié depuis longtemps si, dans sa folie parfois lucide, il n'avait pas laissé un livre, contenant 309 arrêts généralement bizarres ou extravagants, parmi lesquels se trouve « une série de dispositions édictées par l'esprit le plus sain, et auxquelles de véritables ordonnances royales ont donné plus tard force et autorité. Telles étaient celles qui fixaient au 1er janvier le commencement de l'année ; — Supprimaient les justices seigneuriales ;— Ordonnaient l'unification du droit écrit et des coutumes, et la rédaction motivée des jugements et des arrêts ; —Imposaient aux évêques la résidence et faisaient de l'évêché de Paris un archevêché ; — Défendaient le cumul des charges et remises d'argent aux gens d'église ; — Prescrivaient le dépôt à la bibliothèque du roi d'un exemplaire de tout ouvrage imprimé ; — L'unité des poids et mesures ; — L'isolement des établissements insalubres ; — L'établissement hors des villes des abattoirs ; — La création d'un hôtel pour les invalides, de commissariats de police pour les 32 quartiers de Paris, et des mesures propres à assurer la sécurité, la propreté et l'embellissement de la grande ville.

« Voilà ce que rêvait, ce que demandait, dès 1556, ce maniaque, cet illuminé, qui s'appelait Raoul Spifame. »

Sachons gré à notre zélé confrère et savant ami d'avoir exhumé tant d'œuvres généralement peu connues, et qui lui ont coûté tant de recherches.

Mentionnons à part un article sur *Bacher de Méziriac*, extrait du *Bulletin du bouquiniste*, et tiré à 75 exemplaires. L'espèce de résurrection de ce grand critique est due à M. René Kerviller, qui l'a trouvé parmi les premiers membres de l'Académie française, que cet érudit recherche avec persévérance et succès. Bacher, né à Bourg en 1581, mourut en 1638 dans la même ville. Bayle en fait les plus grands éloges; d'autres érudits l'ont regardé comme le plus savant homme de France en son temps. Moulin dit que Bacher de Méziriac était poète en plusieurs langues, traducteur, critique, grammairien, biographe, commentateur. « Vraiment ce serait grand dommage que M. R. Kerviller eût laissé dans l'ombre une pareille figure. »

Plusieurs années s'étaient écoulées depuis que Moulin avait écrit la biographie d'un de ses compatriotes, *Mgr de Beauvais, évêque de Senez*. Il avait projeté de faire celle de *Nicolas Tyrel de Boismont* (1715-1786). Possesseur d'une quinzaine de lettres inédites de l'abbé de Boismont, il déclare, dès la première page de sa brochure, imprimée dans le *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, que sa découverte est une bonne fortune qu'il ne veut pas garder pour lui seul. En attendant l'insertion de ces lettres, il trace le caractère et les goûts de M. de Boismont, qui, entré très jeune dans

l'état ecclésiastique, révéla dans le monde les brillantes qualités de son esprit, sa facilité à tourner de jolis vers et la préférence qu'il donnait à la littérature profane sur la littérature sacrée. Né dans un petit village près de Rouen, il n'eut la révélation de son talent oratoire que lorsqu'il fut chargé par le chapitre de la cathédrale de prêcher pour le salut d'un gentilhomme très grâciable et grâcié par le privilège de la *fierte*. « Son discours, marqué au coin de l'émotion et de la sensibilité, valut à l'orateur un succès de larmes, et ouvrit la voie à sa vocation et à ses aptitudes. »

L'Académie française lui demanda de faire l'éloge de saint Louis, et fut si satisfaite qu'elle l'élut à la place de l'évêque de Mirepoix, en 1755. « C'est à ce titre qu'il prononça devant elle, et en son nom, de 1766 à 1781, dans la chapelle du Louvre, les oraisons funèbres de Louis, dauphin de France, de la reine Marie Leczinska, du roi Louis XV et de Marie-Thérèse d'Autriche. »

Le chef-d'œuvre oratoire de l'abbé de Boismont fut prêché en 1782, pour la création d'un hôpital militaire et ecclésiastique, où seraient reçus les officiers et les prêtres malades et infirmes. « Ce sermon eut un immense succès ; la quête qui le suivit ne rapporta pas moins de 150,000 fr., et le pieux établissement fut fondé à Montrouge, où il existe encore, sous le nom d'Hospice de La Rochefoucauld. »

Moulin fait suivre ce passage de la publication des lettres qui font partie de sa riche collection. Il termine sa notice par ces deux alinéas :

« L'abbé de Boismont était plus que septuagénaire.

Sa santé, altérée dès les premiers mois de 1785, avait constamment décliné, malgré les soins de MM. Bouvard et Portal ; le *phénomène* qu'il avait redouté pour lui s'était réalisé ; il était presque *cul-de-jatte*. Lui, naguère si gai, si vif, si alerte de corps et d'esprit, était devenu triste, paralytique et impotent. Il mourut après dix-huit mois de souffrances, entouré de ses vieux amis. Le plus cher de tous, l'abbé Maury, son élève, son héritier, auquel il avait résigné le plus riche de ses bénéfices, et qu'il avait accueilli sous son toit, reçut son dernier soupir.

« M. de Boismont a laissé dans l'Église la réputation d'un orateur fleuri, disert, quelquefois éloquent ; dans les lettres, celle d'un écrivain ingénieux et élégant ; dans le monde, celle d'un homme d'esprit, aimable et de bonne société, enjoué avec les hommes, galant avec les femmes ; et notre siècle qui a révisé tant de jugements des siècles qui l'ont précédé, n'a point révisé celui-là. Il a même confirmé à l'abbé tous ces titres au souvenir des lettrés. »

Nos lecteurs savent que Moulin passait à Tourlaville les mois d'été et la première partie de l'automne. Il s'y reposait, sans y rester oisif, et quittait quelquefois sa villa Meurice pour faire des lectures à la Société académique de Cherbourg. Un des souvenirs de sa profession lui donna l'occasion de publier à Cherbourg, en 1863, *Les défenseurs des Calas et des Sirven, Élie de Beaumont et Loiseau de Mauléon, avocats au Parlement; P. Mariette, avocat aux conseils du roi.* Imprimerie d'Auguste Mouchel, 55 pages.

L'affaire de la famille Calas et celle de la famille Sirven ont fait assez de bruit dans le XVIIIe siècle pour qu'on plaigne toujours ces victimes du fanatisme religieux. Moulin s'indignait encore, dans sa vieillesse, contre des condamnations qui avaient soulevé l'horreur du monde entier.

L'apôtre de la tolérance, Voltaire, s'était jeté dans le débat, et fut d'un grand poids dans la balance.

Élie de Beaumont, né à Carentan en 1732, mourut en 1786. A vingt ans, il prêtait serment devant le Parlement de Paris, mais la faiblesse de sa voix le détermina à se renfermer dans son cabinet ; il se livra à la consultation et à l'instruction écrite des procès.

Deux causes des plus amusantes lui offrirent l'occasion de faire apprécier son talent d'écrivain. Une querelle entre les chanoines, les chapelains et les clercs de la Sainte-Chapelle, donna lieu à un procès, et l'avocat Élie de Beaumont fut chargé de rédiger un mémoire où il répandit à profusion l'esprit, le trait, la raillerie, les détails piquants : il sut en faire un épisode digne du *Lutrin.* — La seconde cause fut celle de Gandon, directeur de théâtre, contre Ramponneau, le célèbre cabaretier de la Courtille. Le mémoire de l'avocat de Beaumont, adversaire de Ramponneau, eut un succès immense. L'avocat de Gandon perdit devant les juges-consuls créés au XVIe siècle, mais si Ramponneau échappa au paiement du dédit, il passa par les verges de la raillerie et du ridicule.

Le véritable titre d'Élie de Beaumont aux yeux de la postérité, fut sa défense des Calas et des Sirven. Rappelons, avec Me Moulin, le procès de Calas : « Un

vieillard presque septuagénaire, honnête protestant, est accusé, de complicité avec sa femme et ses enfants, d'avoir étranglé et pendu son fils aîné, jeune homme dans la force de l'âge, pour l'empêcher de réaliser le projet qu'on lui supposait de se faire catholique. L'intolérance et le fanatisme religieux s'emparent de cette accusation, et il se trouve à Toulouse treize magistrats pour condamner, sans preuve, Calas père à mort et son jeune fils au bannissement. Le silence se fait d'abord autour de l'arrêt; mais il est bientôt attaqué par Voltaire et par l'opinion, plus puissante encore que Voltaire. »

Ce fut à la suite d'une consultation de quatorze avocats que la demande en révision fut confiée à Élie de Beaumont et à Loiseau de Mauléon. Tous deux s'acquittèrent de leur tâche aux applaudissements du public et de Voltaire.

Sirven, protestant comme Calas, accusé par le fanatisme populaire d'avoir, avec sa femme, assassiné sa fille, parce qu'elle voulait se faire catholique, condamné à mort comme son coreligionnaire, échappa aux juges par la fuite, et l'exécution n'eut lieu qu'en effigie. Il fallut la faire rapporter, et ce fut encore Élie de Beaumont qui entreprit cette tâche de justice et d'humanité.

« Il ne faut pas, dit plus loin Me Moulin, qu'Élie de Beaumont et Loiseau de Mauléon accaparent à eux seuls la gloire de la défense des Calas; une part en revient à Pierre Mariette, avocat aux conseils du roi, qui lutta avec eux de talent, de zèle et de désintéressement. » Mariette, profond jurisconsulte, pré-

4

senta une requête en cassation et en révision de l'arrêt du Parlement de Toulouse. Elle fut présentée et admise tout d'une voix le 1[er] mars 1763.

Henri Moulin parle avec bonheur du mariage d'Élie de Beaumont avec M[lle] Marie Morin-Dumesnil, de Caen, qui avait reçu l'éducation la plus soignée et publia un roman intitulé : *Lettres du marquis de Roselle* (2 vol. in-12), qu'on lit encore avec intérêt. Son mari la consultait souvent sur ses écrits. Elle avait apporté en dot le domaine de Canon, à quelque distance de Caen ; cette terre donna lieu à des procès que finit par gagner M. de Beaumont. Installé enfin à Canon avec sa femme, il passa dans cette douce retraite les dernières années de sa vie : « Il avait fondé une fête qui s'y célébra régulièrement jusqu'à la Révolution, sous le nom de la *Fête des bonnes gens*, avec couronnement d'une rosière. »

La même année que M[e] Moulin publiait sa brochure sur les défenseurs des Calas, il faisait imprimer, avec la mention *tous droits réservés* (ce qui prouve le prix qu'il attachait à son travail), une forte brochure intitulée : *Port-Royal et ses solitaires*, *la Compagnie de Jésus et l'Université*, *la famille des Arnauld et son Corpus juris* (Charavay frères, éditeurs, 1883). Une rareté bibliographique d'un attrait puissant pour notre ami, le détermina à faire le résumé de l'histoire de Port-Royal et de ses solitaires. Cette rareté est un *Corpus juris* in-8°, Paris, 1576, le *Corpus* de Balesdens, ci-dessus mentionné. « Les notes manuscrites dont cet exemplaire est chargé, notes grecques, latines et françaises, témoignent des longues et sérieuses

études de ses divers possesseurs : d'Antoine Arnauld, le premier, dont la main a tracé presque toutes les annotations du Codex et des Institutes ; d'Arnauld le Grand, qui a signé de son nom, *Antonius Arnauld*, un volume du Digeste, et enfin d'Antoine Le Maistre, qui a ajouté quelques commentaires à ceux de son grand-père..... Lors de la destruction du saint monastère, destruction dont la barbarie ne respecta pas même la tombe des morts, et arracha leurs ossements à la terre qui les avait reçus, que devint le *Corpus juris* des Arnauld ? »

Les livres ont aussi leurs révolutions. Comment ce *Corpus* est-il venu dans la bibliothèque de l'éminent jurisconsulte M. Coin-Delisle? Ami de ce dernier, Me Moulin en était devenu propriétaire par un échange. Jugez à quel point il appréciait cette jouissance !

« C'est un ouvrage digne d'être placé dans un dépôt public, et mes affections ont dès longtemps désigné celui auquel j'ai donné la préférence, mais ce livre est pour moi un ami dont j'ai peine à me séparer. Du reste, l'attente du donataire ne saurait être longue ; je suis vieux et j'arrive au soir de la vie,

Jam propior letho fessusque senilibus armis...

Je lègue à mon fils, mon seul héritier, quand il aura l'honneur d'être inscrit au tableau des avocats, le soin d'en faire hommage, en mon nom, à la bibliothèque de l'ordre, où il sera pieusement conservé, car elle ne sera plus, je l'espère, incendiée par une nouvelle commune. »

Me Moulin trouva une transition facile du *Corpus* à

l'histoire de ses possesseurs successifs. « Cette histoire, dit-il, me conduit à celle de cette famille étonnante par la variété des talents et par l'élévation uniforme des caractères ; race étrange et forte, qui, pendant plus d'un siècle, a eu sa place à part dans notre histoire, ses mœurs, sa langue, son génie et sa foi. » Parmi ses membres, presque tous célèbres, deux surtout, le grand-père et le petit-fils, ont laissé au Palais des traces ineffaçables de leur passage.

Le premier est Antoine Arnauld, né à Paris en 1560, mort en 1619. C'est lui qui, élève de l'Université, avocat célèbre du Parlement, plaida deux jours de suite contre les Jésuites envahisseurs, qu'il traita d'auteurs de tous les crimes de la Ligue, d'espions de l'Espagne, de captateurs de testaments, de corrupteurs de la jeunesse, d'assassins des rois, d'ennemis conjurés de l'État, de perturbateurs du repos public, etc., groupant des preuves autour de ces griefs. Ce discours énergique devint le *péché originel* des Arnauld. Les Jésuites furent chassés de France ; mais neuf années ne s'étaient pas écoulées depuis leur expulsion, que, malgré l'attentat de Jean Châtel, Henri IV autorisa par un édit leur rétablissement. Dès lors « ils reprirent possession de leurs collèges, donnèrent aux rois des confesseurs de leur ordre, grandirent en richesse et en puissance, et du célèbre arrêt de décembre 1594 il ne resta bientôt plus de traces que celle inscrite dans les registres du Parlement. »

Antoine Arnauld avait eu vingt enfants. Dix moururent avant lui ; des dix qui lui survécurent l'aîné fut Arnauld d'Andilly (du nom d'une maison de campagne

de son père), l'aîné fut le grand Arnauld. Robert Arnauld d'Andilly, homme à la fois frivole et de talent, renonça à une plaçe que lui avait procurée un oncle, intendant, qui voulait lui assurer la survivance de sa charge ; Robert Arnauld quitta la cour, n'y laissant après lui, pour recueillir les bénéfices de sa situation, qu'un fils, le marquis de Pomponne, qui devint l'un des ministres de Louis XIV.

Robert Arnauld d'Andilly rompit avec le monde, après avoir perdu sa femme en 1637. Il se réfugia d'abord dans la thébaïde de Port-Royal, en sortit deux fois et y revint une troisième. Il y vécut près de trente ans au milieu des solitaires ; il s'y créa une vie de labeurs et d'études ; « aux travaux de la main il joignit les travaux de la tête, à la culture des champs celle des lettres. » Parmi ses œuvres littéraires, on cite comme ses principales : *Confessions de saint Augustin* ; *Histoire des Juifs de Josèphe ; Œuvres de sainte Thérèse ; Mémoires de sa vie*, écrits par lui-même. Il s'éteignit à quatre-vingt-cinq ans, soutenu par la voix de son frère Henri, qui, avec autant de force d'âme que de fermeté de caractère, célébra la messe des funérailles et prononça, quatre jours après, l'oraison funèbre du défunt.

Ce frère, Henri Arnauld, né en 1597, mort en 1694, « d'un sang fertile en grands hommes, fut un digne et saint évêque, que l'on peut proposer comme modèle aux princes de l'église gallicane de nos jours. »

Nommé évêque d'Angers, il trouva à faire et fit beaucoup de réformes dans son diocèse. Il y fit encore beaucoup de bien dans des circonstances désastreuses. Des inondations extraordinaires y avaient causé la

disette et la révolte. Les rivières débordées avaient emporté des ponts et fait écrouler nombre de maisons ; de pauvres habitants étaient menacés d'être écrasés sous les décombres ou entraînés par les eaux. L'évêque se mit à la tête des sauveteurs et monta le premier dans une barque : grâce à son exemple, le péril fut en partie conjuré, et les victimes furent peu nombreuses. Pour premier obstacle à la disette, il s'empressa d'envoyer aux échevins d'Angers une somme de 10,000 livres sans se faire connaître.

La vie de Henri Arnauld se partagea entre la prière et les bonnes œuvres, la surveillance de son séminaire et du mont-de-piété qu'il avait fondé ; deux années après son installation, il avait visité à pied toutes ses paroisses. M[me] de Sévigné, qui l'admirait, a dit qu'il avait des ennemis : janséniste comme Port-Royal, il avait pour ennemis tous les jésuites persécuteurs des Arnauld. L'évêque d'Angers mourut à quatre-vingt-quinze ans, regretté de ses ouailles, qui le considéraient comme un saint, et se disputèrent, comme des reliques, les morceaux de ses vêtements.

Le chapitre V commence par un jugement de M[e] Moulin, que nous copions comme un excellent résumé sur le vingtième et dernier enfant du célèbre avocat, Antoine Arnauld, défenseur de l'Université contre les Jésuites :

« Nous touchons à la plus haute personnalité de la famille des Arnauld, à Antoine, le savant docteur, l'infatigable polémiste, le directeur de Port-Royal et le pape des Jansénistes, l'instigateur et quelque peu le collaborateur des *Provinciales*, l'ami de l'abbé de La

Trappe et de Domat, de Malebranche et de Leibnitz, de Pascal et de Nicole, de Racine et de Boileau, celui-là auquel ses contemporains donnèrent le nom de Grand, que la postérité lui a conservé.

« Certes, notre génération le connaît bien, et rend pleine justice à ce robuste athlète : il est toujours pour elle l'auteur de la *Fréquente Communion* et de l'*Apologie des Saints-Pères;* il se présente toujours à elle avec son cortège de 44 volumes in-4° d'ouvrages de polémique, de critique, de métaphysique et d'éducation.

« D'où vient cependant que ces titres si nombreux le recommandent moins à notre admiration et font moins pour lui que le volume des *Provinciales* et le simple *Discours de la méthode* n'ont fait pour Pascal et pour Descartes ? N'est-ce pas que le vent ne souffle plus aux querelles religieuses, que le temps n'est plus aux subtilités, aux équivoques, aux disputes de mots ; que les discussions sur la grâce *efficace* et la grâce *suffisante*, sur le pouvoir prochain et le pouvoir éloigné, sur les doctrines de Jansénius et les cinq propositions de son *Augustinus*, nous touchent assez peu, et que notre indifférence tient en même estime les jansénistes, les molinistes, les thomistes, voire les jésuites... s'ils étaient moins ambitieux et moins intolérants.

« Le grand Arnauld pouvait devenir au Parlement un digne successeur de son père ; mais les conseils de Saint-Cyran et l'influence de sa mère le poussèrent dans l'Église. Il reçut la prêtrise à Port-Royal, après s'être dépouillé de toute sa fortune au profit du monastère. Après des polémiques acerbes et multipliées, il se retira, non pour se reposer, mais pour travailler

à des ouvrages *destinés aux écoles de Port-Royal : Règlement pour l'étude des lettres humaines ; Grammaire générale et raisonnée; Logique, ou l'Art de penser*, etc. Quelques années après, le grand lutteur se rejeta dans les querelles religieuses ; il quitta la France pour l'étranger, et mourut à Bruxelles. Il fut inhumé dans l'église de Sainte-Catherine, et son cœur rapporté, selon son désir, à Port-Royal. Boileau et Racine firent l'épitaphe de leur ami et n'osèrent en tenter l'impression de leur vivant, tant inspirait de crainte la Compagnie de Jésus ! « Voltaire, plus hardi, — il écrivait, il est vrai, au milieu du XVIIIe siècle. — dit Me Moulin, condamnait hautement les jésuites, pour leurs délits passés et futurs, à être lapidés sur le tombeau d'Arnauld avec les pierres de Port-Royal. »

Nous avons fait assez d'emprunts à Me Moulin pour savoir son opinion sur les personnages qu'il a longuement étudiés et judicieusement appréciés. Nous renvoyons à son excellent résumé historique sur Port-Royal ceux qui voudront connaître les deux plus célèbres neveux d'Arnauld-le-Grand, Antoine Le Maistre, le premier avocat de son temps, et Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, l'un des meilleurs traducteurs de la Bible. Ils trouveront dans le chapitre VIII, comme complément de la famille Arnauld, les abbesses Marie-Angélique de Sainte-Madeleine, Agnès de Saint-Paul et Angélique de Saint-Jean.

Le IXe chapitre est l'exposé lamentable de la destruction d'un monastère qui comptait quatre cents ans d'existence, et qu'une haine politique et religieuse poursuivit jusqu'à la destruction totale, haine qui ne

s'arrêta ni devant le respect de la mort, ni devant l'inviolabilité du tombeau.

Me Moulin s'étant souvenu d'avoir rencontré le nom de Hamon dans ses études sur Port-Royal, composa deux ou trois ans après une *biographie de Jean Hamon*, médecin, et l'un des solitaires de Port-Royal. Hamon, né à Cherbourg (1617-1687), étudia la médecine à Paris, et ne tarda pas à se faire une riche clientèle. Il projetait un beau mariage ; mais Singlin, directeur de Port-Royal, le détermina à entrer dans ce monastère. Sa résolution une fois prise, il vendit ses livres et tout son patrimoine, et en donna l'argent aux pauvres. Il exerça sa profession envers eux dans leurs maladies et fut le médecin de l'abbaye. Quoi que Nicole ait dit de sa répugnance à écrire, il a composé beaucoup d'opuscules. Les ennemis de Port-Royal l'avaient tourmenté pendant sa vie. Mort, ils le firent exhumer et ses restes furent jetés pêle-mêle dans un autre cimetière, où « il ne retrouva, dans la reconnaissance des hommes, pour prix de ses vertus, que la promiscuité d'une fosse commune, même ignorée. »

Tous ceux qui ont connu Me Moulin savent combien son caractère franc et ses études variées le portaient à des travaux qu'il donnait volontiers à des recueils périodiques, sans autre salaire que des tirages en petit nombre. Après son *Port-Royal*, l'un de ses plus sérieux ouvrages, l'actif avocat, curieux de tous les genres de causes, fit une dissertation intitulée : *Le carnaval et les causes grasses au Parlement.*

Les clercs de la Bazoche avaient introduit l'usage de plaidoiries burlesques ou scandaleuses que le Parlement de Paris adopta pour se divertir, et qu'il laissa s'introduire dans la législation. Me Moulin disserta avec réserve sur le *congrès*, qui ne fut jamais une épreuve décisive. « On s'imaginait prendre la nature sur le fait, et l'on ne voyait pas que dans ce genre, la nature ne fait rien dès qu'on la regarde. » La dernière cause, celle du marquis de Langey, fut longtemps la fable de Paris. Le 16 février 1659, un arrêt du Parlement déclara le mariage nul. Le marquis, « ne voulant pas vivre célibataire, tenta, par voie de requête civile, de faire effacer de l'arrêt de la Cour la prohibition de se remarier, et à cette tentative le Chancelier répondit plaisamment : *A-t-il donc retrouvé de nouvelles pièces?* » L'impuissant, par arrêt, se remaria et fut père de sept enfants. Il eut des intérêts d'argent à débattre, et Me Pazeau, l'un des meilleurs avocats de l'époque, plaida pour lui, et supplia la Cour de profiter de la circonstance pour abolir l'épreuve du congrès. Ce vœu fut exaucé : le 18 février 1677, le premier président, Guillaume de Lamoignon, prononça un arrêt abolissant l'épreuve du congrès dans tout le royaume. H. Moulin possédait le manuscrit du plaidoyer de Pazeau dans sa collection d'autographes.

Cette collection était fort considérable et classée avec le plus grand ordre. Un de ses grands bonheurs était, comme nous l'avons dit précédemment, de la montrer à ses amis et d'en extraire des matériaux curieux et inédits pour des articles qu'il communiquait à des recueils avides de raretés. Il attachait beaucoup

d'importance à des trouvailles qui frappaient par leur nouveauté.

Dans les dernières années de sa vie, retiré du monde, il s'enfermait dans son cabinet de travail, ou courait à travers Paris, de bibliothèque en bibliothèque, interrogeant souvent, mais n'importunant jamais, M. Léopold Delisle, son quasi compatriote, comme moi, né à Valognes.

Quoiqu'ayant refusé maintes fois d'entrer dans des compagnies honorables, comme la Société Philotechnique, aux séances trop nombreuses et trop régulières, il était depuis longues années correspondant de la Société académique de Cherbourg, où dans ces derniers temps il avait fait quelques communications. En apprenant qu'il y avait lu la biographie de M. de Beauvais, évêque de Senez, je voulus savoir s'il consentirait à être correspondant de l'Académie de Caen. Il se hâta de me répondre. La nouvelle de sa nomination lui causa une grande joie, et il m'écrivait dans son remerciement : « Le 27 novembre 1879 sera désormais marqué dans ma vie littéraire à la craie blanche : *Albo dies notanda lapillo.* »

Cet élan du cœur fut un gage du zèle qu'allait déployer notre nouveau confrère, âgé de 77 ans. Il avait dans ses collections d'autographes et ses livres rares des sujets d'études qui le déterminèrent à donner à notre compagnie six articles en cinq ans, tous six imprimés dans nos Mémoires. Je n'en reproduirai que les titres, avec l'indication de la date des volumes qui les contiennent :

Deux académiciens caennais au XVIIe siècle, An-

toine Halley et Montfleury; Caen, Le Blanc-Hardel, 1881.

Chapelain, Huet, Ménage et l'Académie de Caen; 1882.

Les deux de Callières, Jacques et François; 1883.

Lhomond et Haüy, professeurs au collège du cardinal Lemoine; 1884.

Procès du vin de Bourgogne et du vin de Champagne. — Intervention du cidre. — Grenan, Cottin, Duhamel et les deux Ybert; 1884.

Voltaire et le Premier président Fyot de La Marche. — La marquise du Chatelet. — Le Président de Brosses. — Les Calas. — Marie Corneille. — Les P. P. Fyot de La Marche, père et fils; 1885.

Notre confrère, d'un esprit si orné, d'une plume si correcte, espérait travailler pour nous longtemps encore; il se flattait aussi d'achever une œuvre d'érudition qu'il avait commencée dix ans au moins avant sa mort. Lorsqu'il prit sa retraite du barreau, il fit des sciences juridiques et de l'Académie française l'objet de ses recherches. Il étudiait avec passion la biographie des orateurs qui s'étaient distingués à la barre des Parlements et des grands tribunaux, ceux-là surtout que leurs talents avaient fait admettre à l'Académie française, ou qui, ayant fait leur droit et renoncé à la profession d'avocat, s'étaient livrés à leurs goûts littéraires, comme *Pierre Corneille*, *Boileau*, *La Bruyère et Quinault*, auxquels il avait consacré une brochure en 1880. Dès l'année précédente, il en avait publié une de 63 pages, intitulée : *M. Dufaure et son fauteuil. M. Dufaure*, c'était le

grand avocat et le grand politique ; *le fauteuil*, c'était la place de l'académicien. Me Moulin avait conçu et commencé le plan d'un long travail d'érudition et de critique : il voulait faire, comme dernière œuvre d'un âge avancé, l'histoire des hommes éminents que l'opinion publique désignait pour remplacer les académiciens au fur et à mesure qu'ils mouraient. Les places vacantes étaient loin d'être toutes pour les orateurs du barreau. Les orateurs de la chaire, les philosophes, les historiens, les poètes, les critiques, même des intrigants poussés par de puissants protecteurs, formaient cette assemblée où la médiocrité n'obscurcissait jamais la grandeur.

Me Moulin, chercheur infatigable, admis dans tous les dépôts publics et particuliers de bibliothèques et d'archives, retiré du barreau où il avait lutté d'éloquence, à la barre, avec de puissants adversaires, ses amis ; Me Moulin, dis-je, consacra une grande partie de ses loisirs à l'ouvrage dont la composition l'avait flatté ; il lui donnait pour titre : *Le Palais et l'Académie*, et il en commençait l'impression en 1879 ; en 1881, vint *Jules Favre et son fauteuil*, 93 pages ; en 1882, *Berryer et son fauteuil*, 75 pages ; en 1884, *Target et son fauteuil*, 84 pages. Deux autres fauteuils ont été annoncés comme étant sous presse, ceux de *Lainé* et de *Dupin*. Je m'étonnais de ne les avoir pas reçus, et j'écrivis, le 24 mars 1887, à M. Téchener pour savoir à quoi m'en tenir. Quatre jours après, je reçus cette réponse :

« Monsieur,

« En réponse à votre lettre du 24 courant, j'ai l'honneur de vous informer que notre ami et collaborateur, M. Moulin, n'a rien publié en dehors de ce qui a paru dans le Bulletin du bibliophile. M. Moulin m'a souvent parlé de deux volumes, à peu près terminés, qu'il avait l'intention de faire imprimer, mais rien n'a été commencé. Je ne puis rien vous dire de bien précis à ce sujet ; mais je pense que M. Gaston Moulin ne publiera pas les deux volumes en question.

« Regrettant beaucoup de ne pouvoir vous donner des renseignements plus complets, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

« L. Téchener. »

Une lettre de M. Gaston Moulin, antérieure à celle de M. Téchener, confirme les soupçons que j'avais eus sur l'impression projetée, mais non réalisée, des fauteuils de Laîné et de Dupin. Voici cette lettre :

« Cher Monsieur,

« Je viens de chercher parmi les œuvres de mon père les biographies et les deux fauteuils académiques que vous me demandez. Je n'ai rien trouvé, et je me suis assuré que je ne les possédais pas, et, à mon grand regret, que je ne pouvais pas vous les envoyer. Comment se fait-il que vous ne les ayez pas, et que mon père ait négligé de vous les adresser, à vous dont il était heureux et fier d'obtenir le suffrage pour toutes ses œuvres? Je ne me l'explique que par un oubli.

« Je vous envoie *Le Palais et l'Académie*, que vous

ne devez pas avoir. C'est le dernier ouvrage de mon père, et l'imprimeur vient de me l'envoyer tout récemment. Il y manque, hélas! cette dédicace accoutumée; je vais laisser blanche la page où il l'aurait écrite.

« Croyez, cher Monsieur, au respect affectionné du fils de votre vieil ami. »

« GASTON MOULIN. »

C'est avec un regret sincère que je signale ces lacunes dans cette œuvre, d'ailleurs inachevée, *Le Palais et l'Académie*. L'auteur, toujours soucieux du perfectionnement, a laissé sans doute incomplètes quelques parties de son œuvre de prédilection. Le pressentiment d'une fin prochaine le porta à terminer le livre qu'il avait entrepris pour le XVIIe et le XVIIIe siècle. Il n'eut pas la force de mettre la dernière main au XIXe.

Deux brochures, l'une de 106 pages, l'autre de 23, parurent en 1885.

La première a pour titre : *Le Palais et l'Académie aux XVIIe et XVIIIe siècles. Étude critique et bibliographique.* La seconde : *Le Palais et l'Académie, leurs rapports pendant deux siècles.* Toutes deux portent la date de 1885.

LA PREMIÈRE commence par une série d'anecdotes sur Boisrobert (né à Caen), « tour à tour huguenot et catholique, moitié avocat et moitié prêtre, avocat sans mœurs, abbé sans croyances, disant la messe le matin et applaudissant le soir l'actrice en vogue, écrivant de la même plume un sermon et une comédie, conseiller d'État et père, etc. » Onze pages sont consacrées à ce singulier personnage, qui eut toutes les faveurs de

Richelieu et mourut dans sa disgrâce. Cette *Étude critique* fait connaître vingt-un avocats-académiciens pour le XVIIe siècle, et seulement treize pour le XVIIIe. Les pages sont si pleines de faits de toute espèce, d'anecdotes piquantes, de jugements irréformables, que nous prions nos lecteurs de suivre l'auteur dans toutes les voies que sa lecture persévérante des livres et des manuscrits lui avait dès longtemps ouvertes. Ils seront frappés de son érudition, de la perspicacité de ses conjectures, de la fermeté, de la netteté, de l'élégance de son style.

La seconde (*Le Palais et l'Académie. Leurs rapports pendant deux siècles*) est la dernière œuvre de notre confrère, qui en avait lui-même fait ce résumé : « Des Académies en général. — Origine et organisation de l'Académie française. — Ses développements. — Les charges et les privilèges de ses membres. — Ses péripéties et ses révolutions. — Ses rapports avec le Palais. » On ne lira pas sans fruit ce piquant et judicieux abrégé.

Qu'il me soit permis, pour faire tout à fait connaître l'homme éminent qui fut mon meilleur ami, de citer quelques fragments de sa correspondance.

La plus ancienne de ses lettres que je retrouve dans ma collection est du 5 septembre 1838. Elle m'informait d'une démarche qu'à sa prière, son doyen, M. Blondeau, avait faite près de M. Villemain en ma faveur. Promesses du célèbre sollicité, sans espérance de succès.

Le 24 juillet 1879, mon vieil ami m'écrivait fort à propos : « Le mot Académie, qui vient se placer sous

ma plume, éveille chez moi, quoiqu'il soit bien tard, certaine ambition. Ce n'est pas une ambition de places, car, il y a un mois à peine, je refusais du président Grévy, vieil ami de 45 ans, pas tout à fait aussi ancien que toi, le titre de conseiller d'État ; c'est une ambition, fort innocente, de distinction littéraire. Parmi les membres correspondants de l'Académie de Caen, ne pourrais-tu pas faire ajouter mon nom ? On aime, même en république, surtout en république, à se trouver en bonne compagnie. »

Nous savons quel zèle a déployé notre correspondant et quelle reconnaissance nous devons avoir pour ses envois.

Des lettres antérieures à celles qui précèdent me retombent sous la main. En voici des fragments :

« 6 mai 1866.

« J'ai vivement regretté, mon cher ami, de n'avoir pu, pendant ton court séjour à Paris, te presser la main. C'était un plaisir que je m'étais promis à la lecture du *Moniteur* qui m'annonçait ton succès à la Sorbonne, et qu'il me faut ajourner. Un ajournement n'est rien ou peu de chose pour la jeunesse, mais à notre âge, car n'oublie pas que nous sommes de la même année, du même mois et du même jour, *Napoleone consule nati*, il n'est guère prudent de remettre au lendemain... Tu me promets, à la vérité comme consolation de revenir en septembre ; mais septembre est le temps des vacances judiciaires et je ne serai plus à Paris. J'ai, au fond de la Normandie, sur les bords de la Manche, à 6 ou 7 kilomètres de

Cherbourg, une modeste villa, avec des prés, des bois, une petite rivière, des massifs de verdure, et je suis heureux et empressé, aussitôt que les plaids me rendent la liberté, d'aller, loin des bruits et des agitations de la grande ville, me reposer dans ce Tibur, des travaux et des fatigues de l'année judiciaire. C'est là que je te convie à venir me voir ; tu me trouveras à l'ombre de mes arbres, relisant, pour la vingtième fois, Horace et La Fontaine, Virgile et Molière. Ainsi faisaient nos anciens parlementaires, qui employaient leurs vacances à relire Tacite ou Cicéron... Viens donc visiter un vieux camarade, et sois assuré que tu rencontreras, chez lui, bon accueil et cordiale hospitalité..... »

Une lettre importante de mon cher Moulin, est celle qu'il m'écrivit le 5 mai 1876, pour m'annoncer son second mariage. Après des considérations philosophiques fort indulgentes, il tente de se justifier et réussit. « J'ai ton âge, mon vieil ami, m'écrit-il, et je t'envoie une lettre de part !... Folie de vieillard ! diras-tu...

Sepulcri
Immemor, struis domos !

répéteras-tu avec Horace, mon poète de prédilection. Entends-moi, toutefois, je vais te dire dans quelles conditions s'est fait ce second mariage, et plaider, sinon l'acquittement complet, du moins les circonstances atténuantes.

« Dieu a mis sur ma route, et je ne saurais trop l'en remercier, une femme excellente, que je connaissais depuis longues années, et dont j'avais pu apprécier le cœur et l'esprit. Mme Pelletan, veuve de l'un de mes meilleurs et de mes plus anciens amis, était liée avec Mme Moulin. Elle avait vu naître et grandir mon fils, et avait pour lui une tendresse de mère. Je l'ai donc épousée. C'est une association de deux vieux amis qui s'aiment et s'estiment, qui ont conservé le culte des souvenirs, vont ensemble visiter leurs morts et se prêtent un mutuel appui pour arriver doucement au terme du voyage. Eh bien ! crois-tu dans ces données que j'ai eu tort d'assurer à ma vieillesse ce rayon de soleil, et à mes dernières années, tendresse et affection ? ».

. . . .

« *P. S.* — Mme Moulin accepte avec empressement ton hommage. Elle te connaît déjà de réputation et veut te connaître en réalité ; elle aime le poète, et est toute disposée à aimer l'homme. Nous aviserons à arranger tout cela aux vacances prochaines.

« Ton vieux camarade,

« H. MOULIN. »

Le 19 juin 1879, il m'écrivait une longue lettre dont j'aime à extraire le passage suivant :

« Cette année sera-t-elle pour moi une année de grâce, et aurai-je le plaisir de te recevoir en Normandie avec Mme Travers? Tu trouveras à la Villa-Meurice de bonnes gens qui t'aiment et te feront fête, l'air pur

et calme des champs, des fleurs et des fruits en abondance, et mon *aurea mediocritas* pourra t'offrir mieux que les pommes, le fromage et les molles châtaignes de Virgile ; mon vin est meilleur que celui de Sabines, qu'Horace offrait à Mécène. Allons, décide-toi, mon bien cher, viens visiter dans son Tibur ton vieil ami, et réponds-lui par ce vers que tu reconnaîtras :

« Adieu, compte sur moi pour le premier septembre.

« Ma femme se joint à moi, et nous t'adressons, pour toi et pour Mme Travers, l'expression de nos meilleurs et de nos plus affectueux sentiments.

« H. MOULIN. »

Dans le nombre assez considérable de lettres que m'a écrites notre confrère dans les dernières années, il parle souvent de notre Académie et des articles qu'il compose pour elle, et du projet de venir faire une lecture dans la première séance du printemps, et de ses nombreux travaux littéraires qui le retenaient dans Paris, qui pourtant lui donnait des inquiétudes. Voici quelques lignes d'une lettre qu'il m'écrivait le 30 avril 1881 :

« Nous vivons, mon cher ami, dans un singulier temps et sous un étrange gouvernement. Nous ne sommes ni en monarchie ni en république, mais en Révolution. Nous avons à la tête des affaires des vaniteux et des incapables, des hommes sans principes qui voient, dans les hauts emplois, moins le bien du pays que leur avantage personnel et la satisfaction de

leurs passions. Verrons-nous la fin de cette orgie ? Que n'avons-nous dix ans de moins !... »

Au milieu du gâchis politique, il n'oubliait pas ses amis de collège. Une de ses phrases du 8 janvier 1881, partait du cœur : « Je saisis toujours, disait-il, l'occasion d'avoir des nouvelles de nos vieux camarades, dont la mort n'a que trop diminué le nombre ; je serai heureux de causer avec toi et de nos amis et de nos jeunes années, et des souvenirs de ces temps déjà si éloignés. »

Le 4 décembre de la même année, la première partie de la lettre qu'il m'adressait de Tourlaville était ainsi conçue :

« Comme il est dans mes habitudes, mon cher ami, de t'adresser ma première lettre quand j'arrive à ma villa, et ma dernière quand je la quitte, je ne pouvais manquer de t'écrire bientôt lorsque j'ai reçu tes quelques lignes.

« Je devrais être rentré rue Blanche, mais la douceur de la température et la chaleur du soleil, après une bourrasque des plus violentes, m'ont encore retenu ici pour une quinzaine de jours. Je m'y trouve bien et j'y reste : c'est un coin de terre pour moi plein de souvenirs, que j'affectionne, où je goûte le calme et le repos des derniers jours. J'y peux cueillir encore chaque matin, en décembre, des roses, des violettes, du laurier-thym et des camélias. Hier, mon jardinier, mon *Antoine*, a apporté à Mme Moulin des chasselas de la serre, des framboises et des fraises du potager. Va donc chercher cela à Paris ! Aussi n'y retourné-je qu'à

mon corps défendant, et parce que j'y suis rappelé par mes intérêts, mes relations et les habitudes de ma vie. Pour peu que l'*âge d'or* que nous traversons dure quelques années encore, il ne sera plus habitable que pour les ambitieux, les intrigants, les filles et les voleurs. Belle perspective pour les honnêtes gens! »

. . . .

Le 15 mars 1882, mon ami terminait ainsi une lettre à cette date : « N'es-tu pas comme moi, mon très cher, trop heureux d'oublier le temps présent dans l'étude du temps passé, et d'étouffer la politique sous la littérature? Pour moi, si j'étais condamné à la politique de nos jours, il me semble que j'aurais hâte de quitter notre monde d'intrigues, d'athéisme et de corruption, dans l'espérance d'un monde meilleur, ce qui ne serait pas difficile. Ce qui me retient encore, ce sont les affections de famille, les bonnes et sincères amitiés comme la tienne, qu'on y rencontre rarement, mais qu'on ne rencontrerait peut-être pas dans l'autre ;

« Interea vale, me dilectissime, et me tibi, ut nemini, crede.

« H. Moulin. »

Le 30 janvier de cette année 1882, il finissait une autre lettre par ces phrases : « Mme Moulin, dont la piété veille sur nous, nous recommande de bien nous soigner, prétendant qu'elle fêtera notre double centenaire. J'ai beau lui dire qu'un centenaire est une rareté, et qu'un double centenaire, le même jour, serait un prodige qui ne s'est pas encore vu, elle persiste dans ses espérances et dans son projet. Laissons-

les-lui comme une illusion, et remettons-nous-en à la Providence du soin de la dissiper ou d'en faire une réalité.

« Ce qui sera toujours une réalité pour moi, c'est l'affection *usque ad extremum diem* de ton octogénaire ami. »

Je passe sur bien des lettres pour en copier une qui m'a cruellement préparé à une issue fatale.

Le 11 avril 1884, Henri Moulin m'écrivait :

« Je suis bien malheureux, mon cher ami !

« Je t'écris près du lit où repose du dernier sommeil ma pauvre femme, que m'enlève une maladie foudroyante.

« Quel malheur d'avoir dépassé 80 ans pour être frappé deux fois dans mes affections les plus tendres !

« C'est tout ce que j'ai la force de te dire aujourd'hui, ne voulant pas te laisser apprendre par une lettre de part le cruel événement.

« Plains-moi et aime-moi, car mon isolement et ma vieillesse ont besoin de pitié et d'amitié.

« Tibi totus, H. MOULIN. »

Dès le lendemain je répondis, le cœur serré, mais l'esprit assez libre pour donner les conseils que comportait une situation si douloureuse. A la fin de mai, il commençait une lettre par l'alinéa suivant :

« J'ai suivi ton conseil, mon cher ami, et je m'en trouve aussi bien qu'on puisse se trouver après l'affreux et récent malheur qui a frappé ma vieillesse. Je me suis remis au travail avec l'ardeur que j'y apportais à 40 ans : je passe une partie de mes journées dans la

bibliothèque et les archives, et j'y fais provision de matériaux que je mettrai en œuvre durant ma saison de villégiature... si Dieu me conserve jusque-là vie et santé. Il faut que je songe à me tailler de la besogne et à remplir mes heures de campagne, si je veux échapper aux tristes souvenirs qui me poursuivront à Tourlaville comme à Paris et peut-être encore plus qu'à Paris. »

Le 18 juin 1884, il m'écrivait : « Je suis toujours à la veille de mon départ de Paris, et ce sera probablement pour la fin de ce mois ou le commencement de l'autre ; mais je ne me presse pas, assuré de retrouver à Tourlaville, et peut-être plus poignants, tous les souvenirs qui m'assiègent ici.

« Que ma vie, heureuse il y a deux mois à peine, est aujourd'hui misérable, et qu'il me tarde que Dieu m'en délivre en me réunissant à celle que j'ai perdue !!... Ah ! mon cher ami, plains-moi, car j'ai grand besoin d'être plaint et aimé.

« Solus, eheu ! ambobus. — *Tibi totus*, H. Moulin. »

Pauvre ami, que tourmentaient et l'ardeur au travail et des pressentiments de mort ! « Je voudrais, mon très cher, m'écrivait-il le 19 janvier 1885, avoir quelques renseignements sur notre Académie ; Or, qui pourrait me les donner plus complets que son doyen et son secrétaire durant 42 ans ? A-t-elle une bibliothèque à elle, une collection de tableaux ou d'autographes ? Voici, *pour toi seul*, le motif de cette demande : je suis en train, pouvant recevoir d'un jour à l'autre la visite de la camarde, de remanier mes

dispositions testamentaires, d'y ajouter quelques legs particuliers. J'ai laissé à l'Académie française, dont le secrétaire perpétuel est l'un de mes vieux amis; à l'ordre des avocats de Paris, et à la bibliothèque de Cherbourg, des legs assez importants; je voudrais aussi en faire un à une compagnie qui, *te auspice*, m'a fait accueil. Or, c'est ta réponse qui pourra m'éclairer sur la nature de ce souvenir et déterminer mon choix. Sur ce, mon très cher, *vale, me semper ama tuum*.

Le 13 février 1885, notre confrère m'écrivait : « Tes explications m'ont éclairé sur la situation de notre Académie. Je ne lui laisserai ni livres, ni tableaux, ni autographes, mais je lui laisserai certainement un souvenir. Je ne suis pas encore fixé, mais je le serai bientôt, voulant clore mon testament et le déposer entre les mains de mon notaire avant mon départ pour la campagne. »

Dans une longue lettre du 16 mars 1885, je lis au bas de la seconde page : « Je puis bien faire quelque chose de mon vivant pour notre Académie, et ne pas l'ajourner à ma mort pour qu'elle puisse croire à ma reconnaissance. C'est à toi, mon très cher, qu'elle devra le souvenir que j'entends lui laisser, car c'est toi, son secrétaire presque perpétuel, qui m'as fait entrer dans ce docte corps..... Toujours est-il que mon testament contiendra en faveur de notre Académie un legs de 10,000 fr. dont les intérêts seront employés par elle chaque année, ou de deux années l'une, à récompenser la meilleure *Étude sur la vie et les ouvrages de l'une de nos célébrités normandes dans les*

lettres, dans les sciences ou dans les arts. Que dis-tu de ce projet, arrêté dans ma pensée, et qui va recevoir son exécution sur le papier avant mon départ pour Tourlaville? Je vais même me hâter, car, à notre âge, il n'est pas permis de remettre, et je sais trop que

« Chose que l'on projette est loin d'être accomplie.

« Tout ceci pour toi et *sub sigillo*.

« Adieu, mon très cher ami ; tout à toi et à tout ce qui porte le nom de Travers. Je ne désespère pas de vous le répéter quelque jour de vive voix ; puisque la montagne ne veut pas venir à moi, il faut bien que je m'arrange pour aller à elle. »

Nos deux montagnes, hélas! ne se sont pas rencontrées ; elles n'étaient que de sable !

Le 24 avril, il finissait par ce peu de lignes :

« Je voudrais bien trouver au fond de mon portefeuille quelque étude pour mon tribut annuel à notre compagnie. J'ai le désir, aurai-je la force?

« J'aurai du moins toujours celle de t'aimer et de te le répéter. Tout à toi de tout cœur. H. Moulin. »

Le 20 mai, sa lettre était courte, et c'était sa dernière! Après quelques lignes, il me disait : « Je suis occupé à me soigner. Je ne puis plus parler et à peine écrire. Le travail m'est interdit, et je sens bien qu'il faut commencer à expédier mes gros bagages. La perte de ma pauvre femme m'a laissé au cœur une blessure inguérissable, et je ne me plaindrai pas si je dois me réunir à elle.

« Je ne t'écris pas longuement aujourd'hui; je n'en

aurais pas la force. J'ai tout juste celle de t'assurer de mon inaltérable attachement pour toi et les tiens.

H. MOULIN. »

P. S. — Veux-tu prévenir de mon état de maladie M. Gasté, qui a été plein de complaisances pour moi, et auquel je dois une excuse que je lui ferai peut-être longtemps attendre. »

Cette lettre fut la dernière de mon meilleur ami. La suivante, écrite par son fils, M. Gaston Moulin, m'apprenait que son père était paralysé du bras droit et presque de la langue. M. G. Moulin, très estimable jeune homme d'une trentaine d'années, ne quitta plus le chevet de son père, du 24 mai jusqu'à la fin d'octobre 1885. Loin de témoigner le moindre regret à l'occasion du legs considérable fait à l'Académie française, à plusieurs établissements publics et à divers amis, il a pris à sa charge tous les frais réclamés par le fisc, précaution trop négligée par les testateurs.

Pendant la maladie de notre confrère, j'avais plus d'une fois chaque mois demandé à son fils des nouvelles qui devenaient de plus en plus alarmantes. Le 27 octobre il m'écrivait la lettre suivante :

« Je reçois à l'instant votre lettre, mon cher monsieur Travers, au moment où je prenais la plume pour vous annoncer la triste nouvelle que votre cœur redoutait. Mon pauvre père est mort hier au soir à huit heures et demie. Il est mort sans souffrances, sans agonie, et c'est une grâce suprême dont, au milieu de mon malheur, je remercie encore le ciel. Nous sommes bien à plaindre tous les deux : je perds un père

excellent, que j'aimais autant qu'il m'aimait, et vous, un vieil ami d'enfance, un dévoué compagnon de votre vie. Je vous demanderai en terminant, cher monsieur Travers, de reporter un peu sur le fils, de cette bonne et solide affection que vous aviez pour le père.

« Votre bien affligé,

« G. MOULIN »

Je regardai comme un devoir de répondre à cette confiance, et, pour accomplir la résolution que j'avais prise de faire une biographie de mon vieil et bien sincère ami, je demandai à son fils et unique héritier, de rechercher les imprimés qu'avait publiés son père, soit dans les procès qu'il avait plaidés, soit dans ses travaux d'érudition et dans ses brochures littéraires. M. Gaston Moulin m'en envoya d'antérieures à celles que j'avais, et je laissai passer plusieurs mois avant de commencer un travail qui m'a coûté bien des veilles et dont mon grand âge peut seul faire excuser les imperfections.

N. B. — La *Biographie de Louis-Henri Moulin* est une œuvre posthume. M. Julien Travers venait de la terminer et d'en corriger les dernières épreuves, lorsque la mort l'a frappé le 9 avril 1888.

M. BON DE LA MARTRE

ET

LES IRONIES D'UN JOUEUR DE LUTH

Par M. Eugène de BEAUREPAIRE.

Nous avons perdu, cette année, un homme distingué, bien connu en Normandie de tous ceux qui s'occupent d'art et de littérature, M. Bon Le Chevallier de La Martre, décédé à Avranches, le 18 avril dernier. Il était né dans la même ville, le 5 décembre 1806.

Violoniste habile, compositeur de musique, écrivain humoristique, M. de La Martre était en même temps un type accompli de l'homme du monde, très moderne dans ses idées et ayant retenu de son éducation quelque chose de la politesse délicate et raffinée de l'ancien temps.

Dans une excursion que je fis à Avranches, au mois de septembre 1886, je le rencontrai cheminant lentement le long de ce bois de la Nafrée que connaissent tous les étrangers et qui domine la baie merveilleuse du Mont-St-Michel. Le visage, pâli et émacié, portait la

trace de la maladie cruelle dont il était atteint, mais la tenue était restée d'une élégance irréprochable, et l'accueil fut l'accueil cordial et charmant d'autrefois. A l'écart de la ville, il semblait chercher, dans la contemplation d'une admirable nature, les émotions douces et recueillies qui conviennent à la fin de la vie. La conversation le fatiguait visiblement et, en le quittant, j'emportai l'impression que je ne le reverrais plus et que c'était là l'adieu définitif. Avec lui disparaît tout un monde d'émotions et de souvenirs que l'oubli envelopperait bientôt s'il n'avait pris soin de les fixer dans un livre singulier qui a son intérêt et dont nous nous proposons de dire, aujourd'hui, quelques mots.

Ce volume intitulé : *Les Ironies d'un joueur de luth*, peint M. de La Martre, mais il peint aussi la société au milieu de laquelle il a vécu et cette coquette ville d'Avranches qu'il n'avait jamais quittée, et que regrettent toujours ceux qui, moins heureux que lui, ont été forcés par les hasards de la vie d'aller planter leur tente ailleurs. Les *Ironies* ont été publiées à Paris chez Lacroix et Verboechoven, en 1869, et n'étaient à vrai dire que la reproduction de trois fantaisies imprimées à part quelques années auparavant. Si nos souvenirs sont exacts, certains fragments avaient même été insérés dans le journal d'Avranches et servis, sous forme de feuilletons, aux lecteurs de cette feuille hebdomadaire, peu habitués à pareil régal. Ces opuscules, ainsi réunis, portaient les titres suivants :

L'Artiste : Imagination, Philosophie esthétique, critique d'art, d'esprit et de mœurs. — Le Kaléidoscope : Hannetons ramollis par l'excès des jouissances

politiques; conte invraisemblable historique. — Les villes de plaisir, comédie de salon chez les Turcs; conte.

Cette dernière composition est de 1854, l'*Artiste* est de 1847 : le *Kaléidoscope* se place entre les deux; nous ne saurions indiquer la date exacte de l'impression.

Ces intitulés énigmatiques et quelque peu compliqués ne laissent pas deviner, sous leur bizarrerie voulue, les véritables trésors d'art, d'imagination, de saine philosophie, d'observation pénétrante que l'auteur a réunis et qu'il offre à ses lecteurs. Vivant dans une petite ville lettrée et polie, mais n'ayant pas plus que les autres échappé aux influences délétères de la politique, l'écrivain a représenté fidèlement tous les personnages qu'il avait vu défiler sous ses yeux, les gentlemen présomptueux et frivoles, les agronomes solennels, les archéologues enfantins, les candidats à la députation... que l'amour du peuple porte toujours à s'immoler sur l'autel de la patrie. C'était là le personnel en vue à la fin du gouvernement de juillet; c'est encore le personnel d'aujourd'hui, et en cherchant bien, on y retrouverait aisément quelques-uns des types que M. de La Martre a saisis sur le vif et portraiturés sans ménagement.

Mais avant d'aller plus loin, il est peut-être bon de dire un mot du milieu où se sont produits ces légers opuscules et des circonstances qui ont favorisé leur éclosion.

Dans les premières lignes de son introduction, notre compatriote s'en est expliqué lui-même très franchement et avec quelque détail.

« Vers la fin de sa carrière, nous dit-il, un ancien « diplomate, homme d'esprit et de savoir, poète et « artiste, était venu fixer sa demeure au versant nord « de la montagne d'Avranches. Là, sur un sommet qui « domine une étendue de vue magnifique, au milieu « de jardins étagés avec un art opiniâtre aux flancs « d'un roc à pic, il avait fait choix d'une belle et pit- « toresque maison, d'aspect solitaire, que hantaient « fort, depuis qu'elle était inhabitée, les hirondelles, « amies des façades écartées et paisibles... lointaines « voyageuses comme celui qui venait déposséder les « indiscrètes. »

Le nouvel occupant de cet original logis était M. Jules de La Boutraye, ancien consul, lequel, après avoir longtemps et honorablement représenté la France à l'étranger, était venu se reposer de ses labeurs, dans la société de gens d'esprit, d'humeur aimable, en se livrant quelquefois aussi pour son compte à des exercices de haute voltige littéraire, comme la fameuse légende en vers sans E composée par lui en l'honneur de la famille de Lossau.

M. de La Boutraye avait été, dès son arrivée, l'un des membres les plus assidus de la Société d'Archéologie de la ville, et ce fut dans la partie la plus jeune, la plus gaie et la plus mondaine de la docte Compagnie qu'il avait recruté presque tous ses invités. Tous les samedis, les salons de Rocheplate, c'était le nom de l'habitation, étaient ouverts. On y rencontrait habituellement, à côté des maîtres de la maison, le maire de la ville, M. Bouvattier, futur député de l'arrondissement; un magistrat distingué, son ami, M. Sanson;

un peintre estimé, M. Loir ; l'auteur de l'*Avranchin monumental*, M. Le Héricher ; M. Charles Carpentier, alors avocat, mort récemment conseiller à la Cour d'appel de Paris ; M. Joseph Ledieu, un chansonnier de la vieille école ; un ingénieur, homme de science et d'utile initiative, M. Marchal, et notre auteur, musicien dans le cours ordinaire de la vie et littérateur à ses heures.

La Révolution de 1848 jeta le trouble dans ce petit cénacle et finit par en disperser les membres. La politique s'empara des uns, destitua ou éloigna quelques autres et découragea le reste. Cette dislocation ne s'opéra cependant pas brusquement : pendant quelques mois, l'institution prolongea péniblement son existence, mais l'entrain et l'abandon des premiers jours s'étaient envolés. Pourtant, ces pacifiques et aimables exercices auraient bien mérité d'être épargnés et de survivre à ces bruyantes et stériles agitations.

Le menu ordinaire de ces soirées consistait en lectures ingénieusement diversifiées, suivies d'improvisations théâtrales, de proverbes, voire même de charades en action. Les moins doués écoutaient avec ferveur et payaient leur écot par des remarques judicieuses, des applaudissements bien sentis ou de larges consommations de brioches.

M. de La Martre, après s'être dissimulé quelque temps dans ce dernier groupe, le plus solide et le plus compact, cédant tout à coup aux sollicitations encourageantes du maître du logis, passa dans celui des *Essayistes*, et c'est ainsi que fut composé, au mois

de décembre 1847, notre premier opuscule : *L'Artiste. Imagination, Philosophie, Esthétique, Critique d'art, d'esprit et de mœurs.* Il y a un peu de tout dans ce mince livret, qui semblerait tout d'abord n'être que la biographie d'un musicien illuminé. M. Urhau, véritable trappiste de l'Opéra, dont la vie tout entière vouée à la recherche d'un idéal mystérieux, resta toujours un énigme pour ses contemporains. M. de La Martre ne cherche pas à la déchiffrer cette énigme, mais, à ce propos, il passe en revue toutes les littératures anciennes et modernes et mêle à des considérations élevées d'esthétique des appréciations sur une infinité d'écrivains, de peintres, de musiciens de notre temps. L'ensemble est confus, capricieux et fort irrégulier, mais il dénote un curieux état d'esprit et nous permet de glaner des aperçus distingués, de fines observations, des boutades originales. Nous ne voulons citer que quelques lignes. Il s'agit des déboires, des désenchantements, des obstacles de tout genre qui attendent, en ce monde, les malheureux compositeurs de musique. M. de La Martre étant un peu de la partie, connaissait la question et pouvait en parler avec compétence.

« Pour se révéler, nous dit-il, le compositeur a « besoin de tant d'auxiliaires, il rencontre tant d'in« crédulité pour son œuvre qui ne peut se montrer aux « yeux, se toucher du doigt, qu'il est déjà épuisé à « demi quand il débute. Ce pauvre auteur plein d'ave« nir dont on vous proclame le nom au premier succès « d'un acte d'opéra-comique, a passé quarante ans. Ses « cheveux sont blancs, s'il lui en reste. Il y a vingt ans « qu'il use sa vie dans les misérables petites composi-

« tions et l'abrutissement des leçons de piano aux « petites filles sans mouchoir de poche.

« O artistes ! gardez tout votre courage, rassemblez « vos forces et tâchez de monter des cirques. Essayez-« vous dans l'art des clowns. Sauter sur une cravache, « après sur des rubans, puis dans un cerceau, ou bien « pousser devant soi une plume sur le bout du nez; « voilà des industries qui n'ont plus rien à chercher. « L'esprit ne se lasse point de ces nouveautés. Peintres, « photographiez ; musiciens, travaillez pour les cafés-« concerts, et vous connaîtrez la foule. Vous aurez « la joie de contempler ses mille et ses quatre mille « faces. »

Cette sortie nous montre, sous un de ces aspects, l'imagination rêveuse de M. de La Martre. Avec le *Kaleïdoscope*, nous faisons surtout connaissance avec l'observateur. Pour former la collection de types qu'il nous présente, il n'a pas eu besoin de courir le monde, et c'est presque toujours Avranches qui lui en a fourni ses principaux éléments. C'est là qu'il a connu notamment ces originaux d'espèces diverses qui épanouissent leur désinvolture dans son ouvrage, musiciens manqués, peintres invraisemblables, discoureurs à vide, fonctionnaires olympiens, politiciens de tout acabit, voués par goût à l'exploitation lucrative de ce fonds insondable de la bêtise humaine. Dans cette galerie, qui rappelle de loin certaines scènes de *Jérôme Paturot*, les esquisses consacrées à ces derniers personnages trahissent quelque amertume. Pardonnons-le à l'auteur et n'y voyons que l'effet de l'agacement produit par le spectacle, toujours le même,

des plus basses passions triomphantes, de l'audace merveilleuse des expérimentateurs sans responsabilité et du débonnaire acquiescement des honnêtes gens, se prêtant, moitié par lassitude, moitié par peur, aux compromissions les plus inattendues et aux fraternisations les plus carnavalesques. Notre auteur pouvait se dire, après tout, que ses inoffensifs croquis étaient moins un pamphlet qu'une honnête critique propre à désiller les yeux des naïfs et des simples. L'imagination y a d'ailleurs une part suffisante pour déconcerter les allusions et rassurer les plus ombrageuses susceptibilités.

Par ce temps de démocratie débordante, ce n'est pas seulement en France, en effet, que l'on court risque de rencontrer le pendant de l'aventurier cosmopolite dont M. de La Martre nous a raconté l'ébouriffante odyssée, lequel, après avoir parcouru tous les pays, s'arrête un instant à Brest, en disgrâce pour un délit contre la propriété, transforme, par une inspiration de génie, un innocent pâtour des landes armoricaines en sauvage mexicain, brigue les suffrages populaires, à l'avènement de la République, et apparaît enfin sous l'Empire, déguisé en philanthrope et se voit honoré à ce titre d'un prix Monthyon pour le meilleur ouvrage de l'époque sur la moralisation des détenus. Lors de cette dernière transformation, le personnage se nommait Monsieur Baptiste, un nom simple, digne et sans prétention ; quand il aspirait aux honneurs de la députation, il s'appelait Achille Porentru, citoyen français. Toutefois, dans l'intimité, ses amis laissaient volontiers entendre que leur candidat était né : baron

Achille de Porentru, mais que depuis longtemps il avait sacrifié ces vains hochets à l'amour de l'égalité. Il y mettait moins de modestie lorsqu'à la fin du règne de Louis-Philippe il exhibait au public le mexicain sauvage Huescar Atabaliba, rejeton dégénéré de la grande race des Incas. A ce moment, il répondait au nom de Don Ximenès Christofo de Onésime et voyageait en magnifique équipage dans les principales capitales de l'Europe. Quelques lignes seulement feront juger de la physionomie du héros et de l'aspect de son entourage.

« Des négrillons, vêtus de riches babouches, de « colliers de corail, de turbans et de tonnelets de « mousseline blanche à la ceinture, ne tardèrent pas à « contenter la tumultueuse ivresse du peuple en livrant « passage au fameux caballero... le beau, le magni- « fique colonel Ximenès Christofo de Onésime fort en « crédit auprès du sexe, en raison de son brillant « langage et d'un certain œil plein de braverie, sou- « tenu par la fermeté d'un nez de faucon sur une « moustache de tigre.

« Le colonel rehaussait encore ses autres avantages « physiques, qu'il serait trop long d'énumérer, de « l'éclat flatteur et peu ordinaire d'un ancien costume « de Murat, roi de Naples, orné d'ambitieuses fantai- « sies brochant sur le tout.

« Sur une espèce de colback, une agrafe d'escar- « boucles, de sardoines et de pyrophanes, rassemblait « un faisceau de plumes multicolores, dignes d'une « tête de prince palatin. Une pelisse verte, gracieuse- « ment relevée, découvrait sans feinte modestie les

« ordres nombreux qui décoraient cette fière poitrine, « enfermée dans un dolman de casimir blanc bordé « d'or amarante. Le colonel, dont les formes se dessi- « naient avec amour dans une culotte collante, couleur « capucine, se terminait à sa base par des bottes de « maroquin bleu à glands et éperons d'or.

« Don Ximenès Christofo de Onésime resta quelques « secondes fièrement campé sur ses hanches. Son « épaule et sa main gauche écartaient légèrement en « arrière son vaillant sabre à la hussarde, dans cette « héroïque attitude qu'ont inventée les imagiers « d'Épinal pour illustrer parmi nos braves les plus « crânement français et notamment le brillant Ponia- « towski. »

Nous ferons grâce à nos lecteurs du discours imagé du séduisant colonel. et, après avoir passé sous silence, non sans regret, le dénouement tragique de toute cette aventure, nous nous hâterons d'arriver à une autre partie du *Kaleïdoscope*, les portraits, que M. de La Martre a traités avec un soin absolument digne d'éloges. Nous recommandons particulièrement celui du sanguin, danseur effréné, voyageur à bonnes fortunes sur la route d'Avranches à Saint-Hilaire, ou bien encore celui du juge de paix, dans l'intérieur duquel, à l'occasion d'une tracasserie vulgaire, notre paisible compatriote avait eu un jour l'occasion de pénétrer :

« Lorsqu'il n'est pas rentier, le célibataire exerce « volontiers les fonctions de juge de paix. A la place « des canards mélomanes de l'homme de loisir, on « distingue alors dans le salon du praticien, parmi « des brochures non coupées de jurisprudence, sur le

« guéridon, une luxueuse cave à liqueurs dans laquelle « les diverses topazes, dorées, lustrées, l'émeraude et « le diamant, jettent à travers le cristal leurs doux « feux, offre rémunératoire faite à l'esprit du philo- « sophe, à l'occasion d'une importante pacification. « Le mur principal présente aux yeux, entre un La- « moignon et un d'Aguesseau, la photographie ma- « gnifiquement encadrée de M. Demolombe, l'éminent « doyen de la Faculté de Droit de Caen, portrait « décoré de cette flatteuse suscription : *A mon ancien* « *disciple et ami, Me X...*

« Sur un autre panneau figurent, bizarrement as- « semblés, Larochefoucauld-Liancourt, Laffitte, et un « petit tableau à l'huile ainsi composé : Jeune homme « sans cravate, assis au pied d'un petit lit, sans façon; « jeune fille coiffée d'un peigne en écaille et de deux « coques de cheveux, mesurant bien trente centimètres « d'élévation, vêtue d'un jupon descendant à peine aux « chevilles, chaussée de cothurnes enlacées à de lestes « petites jambes. Elle va murer avec son châle l'unique « croisée de la mansarde. Souvenir folâtre de la Lisette « de Béranger, qui s'abrite aujourd'hui derrière le mot « *Prétoire*, solennellement gravé en lettres d'or sur « une plaque de marbre, au fronton de l'édifice où le « juge de paix rend ses arrêts. »

Nous voudrions, en regard de cette esquisse leste- ment enlevée, placer le programme fantastique d'un festival de province, une séance archéologique, ou quelques aperçus sur Robert Macaire, Joseph Pru- dhomme et le monde de 1830. Dans un autre ordre d'idées, nous signalons aux amateurs des observations

moins ambitieuses d'allures, mais fort exactes et absolument prises sur le vif. Nous citerons dans ce genre tout un passage relatif au cidre, remarquable tout à la fois de relief et de vérité :

« Le cidre est la vraie source poétique de l'Avran-
« chin, petite partie de la Gaule transalpine, dans la
« seconde Lyonnaise, laquelle eut l'honneur d'être une
« station romaine, et possède, non loin du chef-lieu
« d'arrondissement, un camp romain dit Vallum. »

« Les seules expressions du peuple, animées, colo-
« rées, empreintes d'ardeur, de grâce, d'imagination,
« se rapportent au cidre. Ainsi, on dit un cidre flam-
« bant, un cidre gracieux, un cidre aimable, un joli
« cidre, — toutes les nuances de l'art et du sentiment,
« comme vous voyez, — un cidre franc, notez ceci
« en Normandie.

« Un marchand qui a livré sa denrée à un connais-
« seur traduit son émotion satisfaite avec cette ampleur
« de modelé peu ordinaire : « Vous pouvez vous vanter
« d'avoir bu d'aussi bon cidre qui se boive dans le
« pays ! » Et la femme ajoute, avec la grâce de son sexe :
« Ah ! c'est un gintil cidre ! un cidre aussi tindre ! ! »
« car il n'est pas indifférent non plus d'entendre la
« prononciation, qui a son charme !

« Il en est même qui disent : un cidre gouleyant,
« passeyant et justificatif. C'est du Marot tout pur. »

Il y aurait plaisir à rapprocher cette tirade de quelques passages des *Recherches philologiques* de M. Le Héricher, ou bien encore des *Contes moraux* de M. de Tesson, qui confinent de très près au même sujet.

Mais il n'y a pas que ces détails d'observation curieuse chez M. de La Martre, il en est d'autres qui tiennent au fond des choses et qui sont dignes d'un moraliste et d'un réformateur. On parle beaucoup en ce moment de nouveaux programmes d'éducation et de surmenage intellectuel. A une époque où l'on en parlait infiniment moins, M. de La Martre, frappé du contraste existant dans l'aspect des jeunes anglais en résidence à Avranches et des collégiens français, écrivait les lignes suivantes :

« Ce qui reste interdit, inaccessible à l'imitation, « c'est ce fier dédain de l'attention, cette sécurité hau« taine, c'est la simplicité, — éternel apanage du mérite « transcendant, — avec laquelle l'Anglais traverse les « royaumes étrangers, appelle le regard, par l'écour« tement des culottes, sur de florissants mollets tout « pétris du plus légitime orgueil patriotique, car ils se « rattachent au plus sérieux des intérêts d'ordre pu« blic... Or, ces généreux muscles britanniques, « échantillons mûris, fruits savoureux d'une savante « hygiène, sont un réel programme, le vivant pros« pectus, le splendide diplôme d'un système très supé« rieur d'éducation... Développés au grand air, dans « l'exercice et le mouvement, les mollets de la Grande« Bretagne témoignent d'une sage discrétion universi« taire, sachant à propos tempérer les mathématiques « et Virgile par le crocket, la boxe, la natation, qui « offre un double avantage. Leur libre enfance, à « l'heure qu'il est si doux d'aller vagabonder dans les « champs, voler des fruits, dénicher des nids... n'a « point connu d'écoles à comparer à nos tristes col-

« lèges, casernes cellulaires sans distractions, sans « parcs attrayants, où le pion hargneux, condamné au « piquet, gaspille en inutiles pensums le temps de la « récréation de nos jeunes gens en faute..., pauvres « jeunes gens qui nous sont rendus avec de maigres « tibias, dépourvus de fraîcheur, épuisés, dégoûtés à « jamais du travail, la plupart, quand ils ont conquis « la palme du baccalauréat. Pendant ce temps-là la « jeunesse anglaise, au contraire, accomplit sans fa- « tigue les études et les poursuit longtemps encore dans « l'âge exclusivement voué aux plaisirs par toutes les « autres en Europe. Le travail de l'éducation mieux « dispensée, plus judicieusement répartie entre le phy- « sique et le moral, n'a point surmené le cerveau, « surexcité les nerfs de cette jeunesse anglaise, forti- « fiée, assouplie par le régime gymnastique, aussi « fournit-elle à la nation non des sujets de complexion « fébrile, irritable, mais des citoyens d'un tempéra- « ment satisfait, fidèle aux traditions, d'un esprit égal « et hiérarchique. Elle lui prépare des ministres d'État « qui, pour savoir monter à cheval, chasser et prendre « une part active aux nobles délassements des grandes « existences, ne sont pas pour cela moins propres à « gouverner la vieille Angleterre, comme elle l'entend « sans doute, dans la ligne imperturbablement in- « flexible et supérieurement habile de sa politique « égoïste. »

Ce portrait de l'Angleterre et des Anglais paraîtra peut-être un peu flatté, mais sous les étrangetés de la forme, dans ces lignes écrites en 1847, retenons cette date, que d'idées sensées, que d'aperçus judicieux...

dont on tient compte aujourd'hui et dont on songe enfin à tirer parti.

Le *Kaleïdoscope* avait été écrit, paraît-il, pour être lu au mois de février 1848, dans une séance publique de la Société d'Archéologie d'Avranches. La Révolution survint et emporta la séance avec beaucoup d'autres choses. Le manuscrit n'eut pas les honneurs de la lecture, mais il fut publié quelque temps après, ce qui, à tout prendre, est une compensation.

La troisième composition de M. Bon de La Martre nous arrêtera beaucoup moins. C'est pourtant la mieux conduite, la plus originale. C'est l'histoire instructive et naïvement contée d'un roi musulman et de son médecin Turc-à-More, personnage abracadabrant dont on chercherait inutilement l'équivalent dans les productions de la littérature orientale. Turc-à-More, sous son turban d'emprunt, est en effet un pur parisien qui s'est donné pour mission d'initier son tout-puissant souverain aux pratiques supérieures de la civilisation occidentale, notamment en ce qui concerne le régime appliqué à la plus belle moitié du genre humain. Les prédications du célèbre docteur Evariste-Ange Turc-à-More ne vont à rien moins qu'à supprimer le sérail et à rendre la liberté complète de leurs allures à toutes les prisonnières qui y sont renfermées, et cela non pas seulement au nom de la morale, dont, au cours de ses pérégrinations lointaines, notre spécialiste avait perdu quelque peu la notion, mais au nom du plaisir honnête qui, pour un galant homme, ne peut résulter que d'unions librement consenties. Sur ce point, Turc-à-More est véritablement inépuisable et abonde en

développements ingénieux, incisifs et d'une chaleur tout à fait communicative.

« Vous avez, mon doux maître, s'écrie-t-il, d'incom-
« parables instruments, mais... vous n'êtes pas artiste.
« La femme est un luth, encore est-il qu'il faut savoir
« en jouer, et ce n'est pas d'ailleurs dans l'état de
« compression et d'ignorance où vous les maintenez
« qu'elle peuvent acquérir ces facultés d'ordre supé-
« rieur, ces vertus fascinatrices au moyen desquelles
« elles dominent les âmes les plus hautes et les plus
« généreuses. »

On conçoit tout ce que l'imagination de l'auteur a pu broder sur un pareil thème. Abou-Giafar, lui-même étourdi par cette éloquence capiteuse, n'y put tenir et introduisit dans son Palais, à l'usage des deux sexes, des comédies de société, point de départ pour le monde oriental d'une ère de bonheur et de prospérité, que vint clore malheureusement la mort prématurée de ce sultan réformateur. Au fond, toute cette bouffonnerie piquante, où l'on suit tour à tour l'influence du fantaisiste de *la Fée aux Miettes* et des *Sept Châteaux du roi de Bohême*, Charles Nodier, de l'auteur du *Voyage sentimental* et de Rabelais, était une humble requête adressée aux dames d'Avranches pour les inviter à jouer la comédie pour les pauvres. Nous ne saurions dire si cet appel fut entendu. Le but était louable à coup sûr, et le factum méritait un favorable accueil. Il ne faudrait pas, en effet, que quelques folles imaginations ou quelques gauloiseries un peu vives donnassent le

change sur les véritables intentions de l'auteur. M. Bon de La Martre était d'éducation essentiellement chrétienne, et ce fond d'idées persistant a laissé son empreinte dans tous ses ouvrages. A la fin de sa vie, l'ami du caballero Ximenès Christofo de Onésime et du docteur Turc-à-More se plaisait, en souvenir du frère et du fils qu'il avait perdus, à décorer les églises de sa ville natale de magnifiques vitraux ; il a d'ailleurs indiqué, avec la réserve discrète qui était dans ses habitudes, la nature exacte de ses sentiments dans un portrait de la ville d'Avranches et de ses habitants, très significatif à cet égard et qui mérite d'être reproduit :

« La jolie ville d'Avranches, nous dit-il, assise sur « une éminence, en regard de la haute merveille du « Mont-Saint-Michel, fut anciennement étiquetée, par « l'esprit des dictons populaires, du surnom de la « *Pimpante*. Elle n'est point aujourd'hui déchue de « cette prérogative.

« Dans cette antique cité, toujours jeune, d'un en- « train, d'une initiative incomparables, la vie s'em- « baume de tous les parfums. La toilette, les fleurs, le « plaisir, les arts, tout ce qui est frais, riant et beau « trouve dans ce sol heureux des sources, des germes « naturels, y puise une vie féconde comme dans le « printemps éternel du poète.

« Quant aux habitants de ce nid de fleurs, caressé « par les brises marines, lorsqu'enfin pour eux l'âge « arrive, — en moyenne vers quatre-vingt-dix ans, « — la grâce d'en haut avertit doucement les paresseux « qu'il est l'heure de régler leur compte spirituel, afin

« de descendre en paix les derniers degrés qui mènent « au fond de la vallée sous l'abri d'une croix chré- « tienne. »

On trouvera vraisemblablement que nous nous sommes arrêté bien longtemps sur les *Ironies d'un joueur de luth*. On nous le pardonnera toutefois, si l'on veut bien considérer que le volume, tiré à petit nombre, est devenu fort difficile à rencontrer. C'était, disait en 1867 son éditeur, un livre sans nom, sans aveu de son auteur, à peu près ignoré de tous, et n'ayant eu ni publicité, ni retentissement. Les choses n'ont guère changé depuis, et l'on pourrait compter les rares amateurs qui lui ont octroyé l'hospitalité dans les rayons de leur bibliothèque. C'est pour protester contre cette persistante injustice que nous avons pris la plume.

Le musicien qu'était M. de La Martre est mort tout entier. Son souvenir n'est guère conservé que par un portrait-charge dû au crayon spirituel de Legrain (1); ses partitions, comme l'auteur en avait exprimé le désir, dorment dans une armoire obscure du musée

(1) Dans son portrait-charge, Legrain a représenté Bon de La Martre jouant du violon en Don Quichotte, ainsi que l'explique ce sixain en vers de mirliton :

Le long chevalier que voicy
De la triste figure aussy
N'est pas celuy de la Manche,
Pourfendeur de moulins à vent,
C'est de La Martre qui démanche
Par dessus son nez de géant.

Cette caricature expressive et très vivante est la propriété du neveu de M. de La Martre, M. le comte Arthur de Clinchamps.

d'Avranches, en bonne odeur de camphre et de térébenthine, parmi les sistres, trigones, syringes, théorbes, tympanons et autres machines sonores que nous nous garderons bien d'aller réveiller. Mais les pensées intimes de l'auteur nous sont restées, et ces feuillets, dédaignés du vulgaire, suffisent à rappeler le nom de M. de La Martre à quelques esprits délicats et indulgents, ne détestant ni les libres jugements, ni les brillants paradoxes, ni les ironies spirituelles. Ces gens-là ne constitueront jamais une foule, mais après tout ce sont les seuls dont notre humoristique compatriote se soit inquiété et dont il ait ambitionné les suffrages.



PHILIPPE LE CAT

UN COMPLOT CONTRE LES ANGLAIS

A CHERBOURG

A L'ÉPOQUE DE LA MISSION DE JEANNE D'ARC

Par M. Siméon LUCE

Membre correspondant.

Dans un ouvrage publié l'année dernière, nous avons dit que les premiers succès remportés par la Pucelle, vers le milieu de 1429, firent éclater des complots patriotiques en Normandie, notamment aux deux extrémités de cette province, à Rouen et à Cherbourg (1). En ce qui concerne cette dernière ville, une telle assertion a de quoi étonner d'autant plus un lecteur quelque peu familiarisé avec l'étude de cette période que Cherbourg est, avec Rouen, Har-

(1) *Jeanne d'Arc à Domremy*, 1re édition, in-8°, librairie Champion, p. CXVIII ; 2e édition, in-12, librairie Hachette, 1887, p. 119.

fleur, Honfleur et Caen, l'un des ports où les Anglais s'étaient le plus fortement établis et où ils avaient pris à tâche, dès le début, d'enraciner par toute sorte de moyens leur domination. La population de ces centres maritimes, points d'attache destinés à assurer les communications des conquérants avec leur pays d'origine, avait été renouvelée de fond en comble. Les Normands, restés fidèles au roi légitime, avaient été dépossédés de leurs biens et violemment expulsés ; des immigrants, accourus de tous les points de l'Angleterre ou de l'Irlande, avaient pris la place de ces exilés et s'étaient enrichis de leurs dépouilles. Les rues mêmes avaient été débaptisées et affublées de noms nouveaux empruntés à la langue des envahisseurs. Dès le 6 novembre 1420, deux ans à peine après la prise de Cherbourg, nous voyons Henri V donner à un marchand nommé Thomas Hywey, forme anglaise de Houyvet, nom de famille très répandu en basse Normandie, une maison de la rue du Château et aussi un logis, entre cour et jardin, situé dans Humphrey street (1). Cette dernière rue avait certainement emprunté son nom à Humphrey, duc de Gloucester, frère puîné et l'un des lieutenants du roi d'Angleterre, auquel le château de Cherbourg avait ouvert ses portes le 29 septembre 1418, après un siège qui durait depuis le 1er avril précédent, c'est-à-dire depuis six mois (2).

Ce château, protégé par une enceinte flanquée de

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, XXIII, 150, nº 886. Cf. nºs 665, 709, 710, 771, 886.

(2) La capitulation fut signée dès le 22 août, mais la reddition effective n'eut lieu que le 29 septembre. *Ibid.*, XXIII, 34, 35.

seize tours (1), qui, quarante ans auparavant, vers la fin de 1378, avait résisté victorieusement aux assauts de Bertrand du Guesclin, passait pour à peu près imprenable. D'ailleurs, le premier soin des Anglais, une fois maîtres de la place, avait été d'y faire exécuter des travaux de réparation considérables, afin de la mettre dans le meilleur état de défense (2). Ils y entretenaient une garnison de quarante hommes d'armes, vingt à cheval, vingt à pied, et de cent-vingt archers (3), chiffre relativement très élevé qui montre l'importance exceptionnelle que les conquérants de la Normandie attachaient à la possession de Cherbourg. Enfin, Henri V avait eu soin de mettre à la tête de

(1) « Castellum vero, sexdecim validissimarum turrium munimentis mœniumque inexpugnabilium circumvallatum, ambitur antemuralibus quibusdam municionibus lapideis quas guerratores mantellos appellant » (Bibl. Nat., ms. fr., n° 6239, f° 51 v°). — Le donjon de la Tour au Sauvage, situé du côté de la mer, où se trouvaient la chambre du capitaine, pourvue d'une garde-robe tendue de courtines, la salle du capitaine, la salle de Guernetot, la chambre de Fermanville et la chambre de Perrotte de La Haie, ce donjon n'avait pas moins de cent pieds de circonférence, et l'on y entrait par une porte de fer surmontée d'une guérite (Bibl. Nat., Quittances, vol. LIV, n° 5901).

(2) Ces travaux furent exécutés depuis les premiers mois de 1425 jusqu'au 26 octobre 1428, sous la direction de Guillaume Leguay, maître des œuvres du roi d'Angleterre au château de Cherbourg (Bibl. Nat., Quittances, LIV, n° 5901 ; LVIII, n°s 659, 665, 722 ; LX, n°s 972, 973).

(3) Tel était du moins l'effectif de la garnison de Cherbourg à la fin de 1423 (Voyez le n° 1 des Pièces justificatives ; Bibl. Nat., Quittances, LV, n° 139).

cette garnison, en qualité de capitaine, un des plus grands seigneurs de son royaume et l'un de ses conseillers les plus intimes, Walter de Hungerford, sénéchal de son hôtel (1).

Pendant les premières années de la conquête, quelques intrépides gentilshommes de la Hague et du Val de Saire, les Basan, les la Haie, les Blondel, les Suhart, avaient essayé de prolonger la résistance en faisant aux Anglais une guerre de partisans du fond des fourrés de la forêt de Brix, qui couvrait alors la plus grande partie du territoire montueux situé entre Valognes et Cherbourg; mais, vers le milieu de 1424, la défaite de Verneuil, où périt la fleur de la chevalerie normande, avait mis fin à ces derniers vestiges de la résistance, et tous les patriotes normands qui n'avaient pas succombé ou qui n'avaient pas pris le chemin de l'exil, étaient allés grossir les rangs des défenseurs du Mont-Saint-Michel. Du reste, une sorte de décourage-

(1) L'acte par lequel Henri V institue Walter de Hungerford capitaine des château et ville de Cherbourg, est daté de son « host » lez Rouen le 11 août 1418 (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, XXIII, 34). Walter de Hungerford était en même temps capitaine du château de Regnéville, situé beaucoup plus au sud, à peu de distance de la cité épiscopale de Coutances, à l'embouchure de la rivière de Sienne (Manche, arr. Coutances, c. Montmartin-sur-Mer). La solde de la garnison de Cherbourg s'élevait annuellement, en 1424, au chiffre de douze mille cinq cent dix livres tournois (n° I des Pièces justificatives), et les gages du capitaine à neuf mille livres tournois (n° III des Pièces justificatives). Ces sommes étaient payées par les soins de William Wolston, écuyer, lieutenant, procureur et receveur général de Walter de Hungerford.

ment général, aggravé par ce relâchement des mœurs qui en est souvent la conséquence, s'était répandu dans toutes les classes de la population indigène et avait gagné jusqu'aux membres du clergé, tant séculier que régulier, dont le patriotisme avait, sur d'autres points de la Normandie, armé le bras contre les Anglais. C'est ainsi qu'une curieuse lettre de rémission, du mois de décembre 1425, nous retrace l'histoire peu édifiante d'un moine de l'abbaye du Vœu qui trouve la mort dans une rixe sanglante, non point parce qu'il a engagé la lutte contre les ennemis de son pays, mais parce que, surpris honteusement avec une femme commune par deux valets au service de la garnison de Cherbourg, il a refusé de leur payer, par acquit d'une sorte de pénalité malicieuse volontiers infligée au coupable en pareil cas, deux ou trois pots de bonne bière ou, comme on appelait alors en Normandie ce genre de boisson, de « goudale » (1).

Il faut arriver aux premiers jours de juillet 1429, c'est-à-dire à la date où la nouvelle des premiers succès de Jeanne d'Arc dut parvenir dans le Cotentin, pour constater à Cherbourg la première ou plutôt la seule tentative patriotique qui se produisit dans cette ville pendant le cours de la domination anglaise. Le principal intérêt de cette tentative, aussitôt réprimée que conçue, que nous signalons ici pour la première fois, réside dans une coïncidence qui, selon toute vraisemblance, ne saurait être fortuite et où il est permis de voir une sorte de contre-coup ressenti jus-

(1) Voyez le n° II des Pièces justificatives.

qu'à l'extrémité occidentale de la Normandie de la levée du siège d'Orléans, de la prise de Meung, de Jargeau, de Beaugency, de Janville, enfin de la victoire de Patay, événements qui se placent entre le 8 mai et le 18 juin 1429. Il s'agit d'un complot qui n'a laissé de trace dans aucune des chroniques du XVe siècle connues jusqu'à ce jour, et dont l'existence ne nous a été révélée que par trois pièces de comptabilité conservées à la Bibliothèque Nationale, dans le fonds dit des Quittances. Le but de ce complot était de livrer Cherbourg aux Français et de profiter, poûr l'accomplissement de cette tentative, de la diminution de l'effectif de la garnison dont une partie venait d'être appelée par Bedford à combler les vides faits dans les rangs Anglais par les succès de la Pucelle. Ces Français, que les conjurés se proposaient d'introduire dans la place, étaient sans doute les défenseurs du Mont-Saint-Michel, qui, plus d'une fois, avaient inquiété par des incursions sur mer, les Anglais de Cherbourg. Quant aux voies et moyens auxquels on devait recourir pour atteindre ce but, les documents que nous avons découverts n'en font pas mention. Ce que nous savons, grâce à ces documents, c'est que l'instigateur du complot fut un certain Philippe ou Philippot Le Chat ou, suivant la forme normande de ce nom, Le Cat. Le complot avait été conçu ou du moins fut découvert dans les cinq premiers jours du mois de juillet 1429, puisque, dès le 6 de ce mois, Pierre de La Roque et Vincent Ymbert, qui faisaient leur résidence ordinaire à Valognes, siège de la vicomté dont dépendait Cherbourg, le premier comme lieutenant

général de Jean ou John Harpelay, bailli du Cotentin, le second en qualité d'avocat du roi, reçurent l'ordre de se rendre en toute hâte à Cherbourg pour instruire le procès de Philippe Le Cat et de ses complices présumés. Cette injonction leur avait été faite par Robert de Hungerford (1), que Walter avait mis depuis plusieurs années, avec le titre de lieutenant général, à la tête de la garnison de Cherbourg. L'instruction du procès dura du 15 au 18 juillet. Le 22, quand tout fut terminé, Pierre de la Roque fit allouer à Vincent Ymbert, qui l'avait accompagné à Cherbourg et l'avait secondé dans cette instruction, pour frais de déplacement et de voyage, une somme de six livres tournois. Outre Le Cat, Hungerford avait fait arrêter et mettre en prison plusieurs autres individus soupçonnés d'avoir trempé dans le complot, mais l'enquête eut pour résultat de mettre hors de cause ces prétendus coupables, qui furent aussitôt remis en liberté. Il n'en fut pas ainsi du malheureux Le Cat, qui, pour reproduire les termes de l'un des documents dont on trouvera le texte à la suite de cette étude, « fut reconnu complice ou consentant de la vendition et trahison de la place de Cherbourg » et condamné comme tel à la peine de la décapitation (2). Aussitôt que le jugement eut été rendu, on fit venir de Valognes le maître des

(1) Robert de Hungerford, qualifié écuyer dans un acte du 12 janvier 1424, par lequel il se fit délivrer des lettres de sauvegarde pour aller en pélerinage aux Lieux Saints, était sans doute un frère puîné de Walter de Hungerford (Carte, *Catal. des Rolles*, p. 255).

(2) Voyez le n° V des Pièces justificatives.

hautes œuvres de la vicomté, Jean Marescot, qui procéda, au milieu de l'une des places publiques de Cherbourg, à l'exécution du condamné et reçut pour son salaire, le 27 juillet, une somme de soixante sous tournois (1).

Cette exécution eut lieu avant le 19 juillet, probablement le 18, dans l'après-midi. Le lendemain, lorsque Pierre de La Roque, lieutenant-général du bailli du Cotentin, se transporta en compagnie de Thomas Pellevé, vicomte de Valognes, et de l'avocat Vincent Ymbert, au domicile de Le Cat, pour saisir au nom du roi les meubles qui avaient appartenu à la victime, quel ne fut pas l'étonnement de ces fonctionnaires lorsqu'ils ne trouvèrent en fait de mobilier que la harpe du malheureux décapité de la veille. On mit néanmoins cette harpe aux enchères, et comme elle ne trouvait nul acquéreur, à si bas prix que ce fût, on n'en put tirer d'autre parti que de la donner à « un chapelain qui la requérait pour faire bien pour l'âme du défunt » (2).

Outre que ces derniers détails offrent quelque chose de vraiment touchant, nous y attachons un prix tout particulier, parce que l'on en peut conclure que Philippe Le Cat devait exercer, selon toute apparence, le métier de « harpeur », en d'autres termes, de musicien et peut-être de chanteur ambulant. Un patriote tel que l'instigateur du complot cherbourgeois de juillet 1429 ne pouvait trouver de meilleur moyen, de

(1) Voyez le n° VI des Pièces justificatives.

(2) Voyez le n° IV des Pièces justificatives

plus naturel prétexte que l'exercice de ce métier pour se mettre en relations incessantes avec la foule dans les grands rassemblements populaires provoqués par les marchés, les foires, les fêtes patronales et les pèlerinages :

> Jusqu'à Saint Gille en Coutantin,
> En une compaignie très belle,
> Oncques ne vy tel pellerin (1).

Si l'on admet notre hypothèse, Le Cat aurait été un émule, un précurseur de ce mystérieux Basselin ou Bachelin, sous le nom duquel on a mis quelques-unes des plus belles chansons populaires de la Normandie au XV[e] siècle, mais dont malheureusement l'individualité historique n'a été jusqu'à présent établie par aucun acte authentique. Faisons remarquer à ce propos que l'une des plus solides présomptions en faveur de l'opinion qui attribue ces chansons à Basselin ou du moins en fait remonter l'inspiration à l'époque de l'occupation anglaise, résulte de quatre pièces d'archives que nous avons publiées en 1883 parmi les documents ajoutés en appendice à la suite de la *Chronique du Mont-Saint-Michel*. Ces quatre pièces, dont la plus ancienne est datée du 25 janvier et la plus récente du 6 septembre 1436 (2), font mention d'un certain Boschier, qui se mit alors à la tête d'un grand soulève-

(1) *Chansons du XV[e] siècle,* publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris, par Gaston Paris ; Paris, Didot, 1875, p. 57.

(2) *Chron. du Mont-Saint-Michel,* Paris, Didot, II, n[os] 179 à 181, 193, p. 74 à 76, 94.

ment des paysans de basse Normandie contre les Anglais. Tel fut, au moins de prime abord, le succès de ce Boschier que les pauvres villageois, armés à la hâte de bâtons de fourches, de faux et autres instruments aratoires, qui avaient répondu à son appel, firent trembler un instant leurs oppresseurs. Tout Normand qui resta étranger à ce soulèvement fut soumis à l'humiliante formalité du port sur ses vêtements d'une croix vermeille, afin qu'on pût le reconnaître à première vue et le distinguer des révoltés, qui avaient adopté comme signe de ralliement une croix blanche :

Vous soulliés gaiement chanter
Et demener joyeuse vie
Et *la blanche livrée porter*
Par tout le pais de Normandie (1).

L'un des plus heureux résultats de la diversion opérée par les gens du commun, dont Boschier était le chef, fut de permettre à trois capitaines français, André de Laval, sire de Lohéac, Jean de la Roche, Jean, sire de Beuil, le futur auteur du *Jouvencel*, de reprendre à l'ennemi l'importante place de Granville ; et c'est évidemment à cette prise d'armes des paysans soulevés par Boschier que font allusion les deux vers suivants de l'une des chansons les plus anciennes que l'on puisse rapporter avec quelque vraisemblance au Basselin ou Bachelin de la tradition :

A la compaignye d'un Bauchier
Venus sommes du Vau de Vire (2).

(1) *Chansons du XVe siècle*, p. 57.

(2) Manuscrit de Bayeux, chanson XXXV *bis*. Édition Gasté, p. 58 et 59. M. Armand Gasté a proposé le premier cette expli-

Dans ces vers, Bauchier n'est pas un nom commun, ainsi que l'ont supposé jusqu'à ce jour les éditeurs, c'est un nom propre, c'est le nom du chef populaire qui a provoqué et dirigé le soulèvement des paysans de basse Normandie pendant les premiers mois de 1436. D'où nous tirons cette conclusion que, si Olivier Basselin a réellement existé, il a dû prendre part à ce même soulèvement qu'il avait peut-être contribué à exciter, lui aussi, par ses chansons patriotiques, et dont

cation du mot « Bauchier » dans son *Étude sur Olivier Basselin et les compagnons du Vau-de-Vire*, publiée à Caen, chez Le Gost-Clérisse, en 1866. Le savant professeur s'exprime ainsi au sujet de la chanson XXXV *bis* du manuscrit de Bayeux (p. 28 et 29) : « Qu'on me permette une supposition. On a vu plus haut que le chef des insurgés du Bocage virois s'appelait Jean *Boschier*. N'est-il pas supposable que le copiste du manuscrit de Bayeux, ne connaissant pas Boschier, a écrit à tout hasard *Bauchier*, et y aurait-il de la témérité de ma part si je proposais de lire ainsi le premier vers de cette chanson :

En la compaignye de Bauchier
Venus sommes du Vau de Vire.

Il me semble qu'avec cette variante le reste de la chanson s'éclaire d'un jour nouveau :

Nous voulons tenir l'ordonnance, etc.

On ne saurait mieux dire, et M. Gasté a eu raison de reproduire, dans une publication récente (*Bulletin mensuel de la Société scientifique Flammarion*, Argentan, 1886, p. 381), une explication aussi heureuse. Le sagace critique ne se trompe que sur un point en rapportant, d'après M. Puiseux, à 1435 ou même à 1434 le soulèvement des paysans de basse Normandie, sous les ordres de Boschier. Ce soulèvement n'eut lieu, en réalité, que dans les premiers mois de 1436.

il fut sans doute l'une des victimes. Qu'il soit arrivé au nom et à la gloire du foulon de Vire d'effacer, de recouvrir en quelque sorte la renommée et jusqu'au nom de ses précurseurs, c'est là un fait souvent constaté et où l'on peut voir une sorte de loi historique. Les vainqueurs qui prennent d'aussaut une ville se servent au besoin comme de fascines, pour en escalader les remparts, des cadavres des premiers combattants tombés au fond des fossés. Eh bien ! Philippe Le Cat mérite de figurer parmi ces obscurs combattants, parmi ces sacrifiés inconnus de la première heure, et le cadavre décapité du pauvre « harpeur », que nous exhumons de la tombe qui le recouvre depuis plus de cinq siècles, a peut-être été à l'origine l'un des supports de la légende plus ou moins historique, mais assurément glorieuse, d'Olivier Basselin.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

1424 (N. ST.), 11 JANVIER.

William Wolston, receveur de Walter de Hungerford, capitaine de Cherbourg, donne quittance à Pierre Surreau, receveur général de Normandie, d'une somme de 3,127 livres 7 sols 2 deniers tournois due au dit Walter pour la solde de 20 hommes d'armes à cheval, de 20 hommes d'armes à pied et de 120 archers employés à la garde du dit lieu de Cherbourg, pendant un quartier d'an commençant le 2 octobre 1423.

Saichent tuit que je Willaume Wolston, receveur de noble et puissant seigneur monseigneur Wauthier Hongreford, cappitaine de Chierbourg, confesse avoir eu et receu de Pierre Surreau, receveur general de Normandie, la somme de trois mil cent vint sept livres sept solz deux deniers tournois qui deue estoit à mon dit seigneur en prest et paiement des gaiges et regars de vint hommes d'armes à cheval, vingt hommes d'armes à pié et six vint archiers de sa retenue desservis à la sauvegarde du dit lieu pour ung quartier d'an commençant le deuxiesme jour d'octobre mil quatre cens vint et trois et finant le derrain jour de decembre ensuivant darrain passé tous inclus, le dit prest et paiement fait par le dit receveur general par vertu des lettres de garant de monseigneur le regent le royaume de France

duc de Bedford données le vint quatriesme jour de septembre quatre cens vint et trois expediées par monseigneur le tresorier de Normandie. De laquelle somme de trois mil cent vingt sept livres sept sols deux deniers tournois dessus dicte je, ou non et pour mon dit seigneur, me tiens pour contens et en quitte, ou non que dessus, le roy nostre seigneur, le dit receveur et tous autres. En tesmoing de ce, j'ay seellé ces presentes lettres de mon signet le onziesme jour de janvier l'an mil quatre cens et vint trois.

(Arch. Nat., sect. hist., K 62, nº 7[10].)

II.

1425, DÉCEMBRE, PARIS.

Lettres de rémission octroyées par Henri V, roi de France et d'Angleterre, à un jeune valet de labour nommé Robert Alips, lequel, se trouvant à Équerdreville, près Cherbourg, en l'hôtel d'un Anglais, appelé Bingant, avait pris part à une rixe où un autre valet du dit Anglais, du nom de Moquet, avait blessé mortellement Richard Bidault, religieux en l'abbaye de Cherbourg, parce que le dit moine, surpris en flagrant délit avec une femme commune, avait refusé de payer aux susdits valets, soit du vin, soit deux ou trois pots de « goudale. »

Henry, par la grâce de Dieu roy de France et d'Angleterre, savoir faisons à tous presens et advenir nous avoir receu l'umble supplicacion des parens et amis charnelz de Robert Alips, povre jeunes homs laboureur de l'aage de vint ans ou environ, demourant en la vicomté d'Auge, contenant comme, un an a ou environ,

que il demouroit à un Anglois appelé Bingant où il ouvroit à journées de son dit labour, en son hostel qui est à Equeudreville (1) près de la ville de Chicrebourg, feust venu de nuit un appelé Moquet, qui estoit varlet et serviteur du dit Anglois, en icelui hostel où estoit couchié le dit Robert auquel il eust dit : « Lieve toy ; le moine est couchié avec la femme commune qui aime par amour », lequel lui eust dit qu'il n'y vouloit point aller. « Et par Dieu, se lui dist le dit Robert, tu y venras, car le moyne paiera bien à boire », et tant que il se leva et s'en allèrent eulx deux devant l'ostel de la dite femme commune. Et escoutèrent à l'uys du dit hostel et oyrent que le dit moyne y estoit et alors parlèrent hault et distrent : « Moine, vous estes ceans ». Lequel moine ne respondi riens au premier. Et après lui dirent : « Se vous ne parlez, nous entrerons dedans et romprons l'uys ou vous nous donnerez du vin. » Lequel moine alors leur respondy que ilz n'y enterroient ja et si ne leur donneroit point de vin. Et après lui dist le dit Robert : « Au moins donnez nous deux ou trois pots de goudale et nous nous en yrons. » Lequel moine alors leur respondi que il ne leur donneroit riens et que, se ilz ne s'en alloient tantost, il les courrouceroit. Et adoncques icellui moine sailly hors du dit hostel à tout un espieu qu'il avoit et en cuida frapper le dit Robert et parcer les joes, mais il ne fut pas frappé que de la croix de l'espieu au dessus d'un de ses yeulx dont il ot sang et playe. Et quant il se senti ainsi blecié, il cuida prendre le dit espieu et oster au dit moine, mais il ne pot. Et pour ce print son espée qu'il avoit et en frappa le dit moine ung cop sur la teste. Et après le dit Moquet vint sur le dit moine et,

(1) Auj. Équerdreville (Manche), arr. Cherbourg, c. Octeville.

d'une fourche à jarbes qu'il avoit, lui donna sur sa teste plusieurs cops. Lequel Robert lui dist : « Tu fiers trop, tu le tueras. » Desquelz cops icelluy moine, que on appeloit Richard Bidault, religieux en l'abbaye de Chierbourg, environ six ou huit jours après, alla de vie à trespas. Pour occasion duquel fait, le dit Robert, pour doubte de rigueur de justice, s'est absenté du pays ouquel il n'oseroit jamais converser ne repairer, se nostre grace et misericorde ne lui estoit sur ce impartie, en nous humblement requerant que, attendu ce que dit est, le jeune aage du dit Robert qui en ce n'entendoit que boire sur ledit moine et fut moult courroucié des cops que lui donnoit le dit Moquet qui pour le dit cas a depuis esté executé par justice pour les dis cops et mors ensuie..... Pour ce est-il que nous, ces choses considerées et qui voulons pitié et misericorde estre preferez à rigueur de justice, à icellui Robert Alips, ou cas dessus dit, avons quitté, remis et pardonné et par ces presentes de nostre grace especial, plaine puissance et auctorité royal, quittons et remettons le fait et cas dessus dit..... Si donnons en mandement par la teneur de ces presentes au bailli du Coustantin..... Donné à Paris ou mois de decembre l'an de grace mil quatre cens et vint cinq et de nostre règne le quatriesme. Ainsi signé : par le roy, à la relacion du Conseil. ADAM.

(Arch. Nat., sect. hist., reg. JJ 173 f° 153.)

III.

1428 (N. ST.), 2 FÉVRIER.

William Wolston, écuyer, procureur et receveur général de Walter de Hungerford, chevalier banneret, capitaine

des villes et châteaux de Cherbourg et de Régnéville, donne quittance à Pierre Surreau, receveur général de Normandie, de la somme de 2,250 livres tournois pour un quartier d'an ou un trimestre des gages assignés au dit capitaine à raison de la garde des dites places.

Saichent tuit que je Guillaume Wolston, escuier, procureur et receveur general de noble et puissant seigneur monseigneur Wauthier de Hongrefort, chevallier banneret, capitaine des villes et chasteaulx de Chierbourg et Renneville, confesse avoir eu et receu de Pierre Surreau, receveur general de Normandie, la somme de deux mil deux cens cinquante livres tournois qui deue estoit à mon dit seigneur à cause des gaiges à lui ordonnés pour la garde et capitainerie des dites places ; lesquelz gaiges sont de neuf mil livres tournois pour an desservis à la sauvegarde des diz lieux, pour ung quartier d'an commençant le jour Saint Michiel vint neuviesme jour de septembre l'an mil quatre cens vint sept et finant le vint huitiesme jour de decembre ensuivant derrain passé, tous inclus. De laquelle somme de deux mil deux cens cinquante livres tournois dessus dite je, ou nom que dessus, me tiens pour contens et bien paié et en quitte, ou dit non, le roy nostre seigneur, le dit receveur general et tous autres. En tesmoing de ce, j'ay seellé ceste presente quittance de mon scel et signé de mon saing manuel le second jour de fevrier l'an mil quatre cens vint sept. G. Wolston.

(Bibl. Nat., Quittances, t. LIX, nº 836.)

IV.

1429, 19 JUILLET.

Pierre de La Roque, lieutenant général de Jean Harpelay, bailli du Cotentin, certifie que, s'étant transporté au domicile qu'avait à Cherbourg Philippot Le Chat, récemment venu en l'obéissance du roi de France et d'Angleterre, décapité pour crime de trahison, il n'a trouvé au dit domicile comme ayant appartenu au susdit Le Chat qu'une harpe de très petite valeur, laquelle, après avoir été mise en vain aux enchères et n'avoir trouvé aucun acquéreur, a été donnée à un chapelain qui a promis de prier pour l'âme du défunt.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront Pierres de la Roque, lieutenant general de noble homme monseigneur Jehan Harpelay, chevalier, bailli de Costentin, salut. Savoir faisons que au jourd'uy en la ville de Chierebourg, en la presence de Thomas Pellevé, viconte de Valoingnes, Vincent Ymbert, advocat du roy nostre sire en la dite viconté, et de pluseurs aultres des officiers du roy nostre sire, nous sommes transportés en l'ostel et domicille où demouroit n'a gaires en la dite ville Phelippot Le Chat, de nouvel venu en l'obeissance d'icellui seigneur, pour savoir et enquerir quelz biens meubles estoient appartenans au dit Phelippot lors de son emprisonnement et empeschement en quoy il avoit esté n'a gaires mis pour souppechon d'avoir commis traïson contre le dit seigneur. Pour lequel cas il a esté decappité par sentence de jugement, pour ce que par sa confession il en a esté trouvé coulpable. Ouquel hostel

nous ne trouvasmes aucuns biens meubles synon seulement une harpe de très petite valeur, laquelle, pour ce que l'en ne peult trouver aucune personne qui aucune chose en voulsist donner, fut donnée à ung chappelain qui la requeroit pour faire bien pour l'âme du dit deffunt. Et n'avons peu avoir congnoissance qu'il eust aucuns aultres biens ou pais ne nulz heritaiges au temps du dit prisonnement. Et ce certiffions à tous qu'il appartient par ces presentes. Donné soubz nostre seel dont nous usons ou dit office de lieutenant le dix neuviesme jour de juillet l'an mil quatre cens vingt neuf. P. DE LA ROQUE.

(Bibl. Nat., Quittances, vol. LXI, n° 1120.)

V.

1429, 22 JUILLET, VALOGNES.

Pierre de La Roque, lieutenant général de Jean Harpelay, bailli du Cotentin, mande au vicomte de Valognes de faire payer une somme de six livres tournois, à raison de vingt sous tournois par jour, à Vincent Ymbert, avocat du roi, lequel, pour répondre à l'appel de Robert de Hungerford, s'était transporté, en compagnie du dit lieutenant général, les 6 et 7 juillet, de Valognes à Cherbourg, où il avait instruit, du 15 au 18 de ce même mois de juillet, le procès d'un certain nombre de personnes accusées d'avoir voulu livrer par trahison la place de Cherbourg, et notamment d'un certain Philippot Le Cat, reconnu seul coupable et décapité.

Pierres de la Roque, lieutenant general de noble homme monseigneur Jehan Herpelay, chevalier, bailli

de Costentin, au viconte de Valongnes ou à son lieutenant, salut. Comme Vincent Ymbert, advocat du roy nostre sire, eust esté et fust venu en nostre compaignie et du viconte du dit lieu de Valongnes et autres des gens et officiers du roy nostre sire, du dit lieu de Valongnes à Chierebourg, où il eust esté et vaqué le mardi sixiesme jour de juillet et le septiesme jour d'icelui en noz compaignies, pour ce que monseigneur Robert de Hungerford nous avoit rescript qu'il avoit et detenoit pluseurs personnes en prison que l'en disoit avoir favorisé ou estre coupables ou consentans de la vendicion et traison de la dite place de Chierebourg, et illec avoit besoignié à l'examen d'un nommé Phelippot Le Cat, le quel par sa confession s'en rendoit coupable et autres. Et pour icelui cas y avoit pareillement esté en nostre dite compaignie le xve, xvie, xviie et xviiie du dit mois, euquel temps le dit Phelippot fut trouvé coulpable et jugié et out la teste coppée, et n'en fut aucun autre lors ataint estre coupable. Et nous a requis que ses salaires et despens nous lui voulsissions taxer. Pourquoy, consideré ce que dit est, au dit advocat avons pour ce tauxé, pour chacun d'iceulx jours, vint soulz tournois valent six livres tournois. Nous vous mandons que des deniers de vostre recepte vous paiez au dit advocat la dite somme de six livres tournois, et par rapportant ces presentes et quittance suffisante, la dite somme sera alouée en voz comptes et rabatue de vostre recepte où et comme il appartient. Donné à Valongnes, le vint deuxiesme jour de juillet l'an mil quatre cens vint neuf.

(Bibl. Nat., Quittances, vol. LXI, n° 1121.)

VI.

1429, 27 JUILLET, VALOGNES.

Pierre de La Roque, lieutenant général de Jean Harpelay, bailli du Cotentin, mande au vicomte de Valognes de faire payer une somme de soixante sous tournois à Jean Marescot, maître des hautes œuvres de la vicomté de Valognes, pour s'être transporté de Valognes à Cherbourg, où il avait procédé à l'exécution de Philippot Le Cat, condamné pour ses démérites à la décapitation.

Pierres de la Roque, lieutenant general de noble homme monseigneur Jehan Harpelley, chevalier, bailli de Coustantin, au viconte de Valloingnes ou à son lieutenant, salut. Nous vous mandons que, des deniers de vostre recepte vous paiés et delivrés à Jehan Marescot, maistre des haultes œuvres de la dite viconté de Valloingnes, la somme de soixante soulz tournois, pour avoir esté d'icellui lieu de Valloingnes, où il est resident et demourant, à Chierebourg, faire et acomplir justice de la personne de Phelippot Le Cat, lequel pour ses demerites et par nostre sentence a eu le col couppé par le dit Marescot. Et par rapportant ces presentes avecques quittance suffisant du dit Marescot, nous requerons à nos seigneurs des Comptes que icelle somme de soixante soulz vous soit alouée en vos comptes. Donné au dit lieu de Valloingnes le vint septiesme jour de juillet l'an mil quatre cens vint neuf. P. DE LA ROQUE.

(Bibl. Nat., Quittances, vol. LXI, n° 1124.)



ÉTUDES ANGLO-NORMANDES

GÉROLD LE GALLOIS

(GIRALDUS CAMBRENSIS, GIRAULD DE BARRI)

Par M. A. JOLY

Membre titulaire.

I.

CE QUI FAIT L'INTÉRÊT DE CETTE ÉTUDE. — ORIGINALITÉ DE GÉROLD.

Entre les défenseurs de nationalités vaincues qu'Augustin Thierry a rencontrés sur sa route en racontant l'histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, il en est un devant lequel il s'est arrêté avec une certaine complaisance et auquel il a consacré quelques pages émues et éloquentes. C'est le personnage connu sous le nom de Girauld de Barri et dont le nom véritable, d'après le témoignage de l'intéressé lui-même, paraît avoir été Gérold. En effet, dans le très petit nombre de phrases françaises qu'on rencontre exceptionnellement dans ses œuvres toutes

latines (1) et qui s'y trouvent à propos, cette fois, il en est une qu'il nous rapporte avoir entendue dans une vision et où une voix mystérieuse lui disait: « Despuille vus, Gérold » (2).

Le récit de l'illustre historien est intéressant; mais Gérold mérite une étude plus particulière et plus étendue. L'histoire de son grand combat pour l'évêché de St-David demande à être regardée de plus près; et, chez lui, à côté de l'émule de Thomas Becket, il y a un

(1) Voir dans le Recueil des Historiens anglais du moyen âge: « Rerum britannicarum medii ævi Scriptores, or Chronicles and memorials of great Britain and Ireland during the middle age, published by the authority of her Majesty's Treasury, under the direction of the Master of the Rolls, » recueil commencé en 1857 par l'Angleterre, jalouse sans doute d'imiter, mais dans des proportions moins monumentales, notre belle collection des Historiens de France, les Œuvres de Gérold « *Giraldi Cambrensis Opera,* » 7 vol., années 1861, 62, 63, 73, 67, 68, 74.

Plusieurs des ouvrages de Gérold avaient déjà été publiés: *Itiner. et Descript. Kambr.*, dès 1585, p. D. Powel, London; — dans *Anglica, Hibernica,* etc., de Camden, Francfort 1602; — *De Gestis Giraldi,* par Henry Wharton, dans *Anglia Sacra,* t. II, p. 457.

(2) Ce n'est du reste qu'une simple question d'orthographe. Gérold devait se prononcer: Gérò, Gérot. Les noms des saints normands, saint Gerbold, saint Frambold, se prononcent dans le pays: saint Gerbot, saint Frambot. On trouve sur la carte de l'État major *la Fosse Saint-Gerbot* en face de Courseulles. — Le poëme anglo-normand sur la conquête de l'Irlande donne pour Gérold la forme Gérout: « Moriz fiz Gérout. » — Un contemporain de Gérold, dans une phrase que nous citons plus loin, l'appelle Girold.

des écrivains certainement les plus considérables et les plus originaux de l'Angleterre normande. Élève brillant des écoles de Paris, où il devait, plus tard, prendre place parmi les maîtres, poète latin non sans mérite (1), historien élégant et aujourd'hui encore fort apprécié de ses compatriotes (2), il a droit à une grande place dans l'histoire littéraire.

Il a été fort célèbre et fort goûté en son temps : la preuve en est dans les nombreuses reproductions qui ont été faites de ses écrits, dans les manuscrits sans nombre qui en sont venus jusqu'à nous (3). On abrégeait ses œuvres pour en rendre la lecture plus facile (4). Sa gloire dépassait les limites de son pays. On traduisait un de ses livres en français et en provençal. Près d'un siècle après sa mort, le plus fameux

(1) Le recueil de ses vers latins, souvenirs de sa jeunesse, en contient quelques-uns d'élégants, comparables comme forme aux meilleurs du temps (V. *Gir. Cambr. Opera*, t. I. p. 341-384).

(2) V. les jugements de M. Brewers et de M. Edwards, *Gir. Cambr. Opera*, préfaces. — V. aussi celui de M. Hardy, *Catalogue of Materials for English History*, t. II et III, au nom de Giraldus. On ne parle de lui qu'avec les termes les plus élogieux : « the famous, the celebrated writter. »

(3) V. Hardy, *Catalogue of Materials for English History*, t. II, p. 462 et suiv.; t. III, p. 8 et suiv., au nom Giraldus Cambrensis et au titre de ses divers écrits.

(4) V. British Musæum, Mt additionnal 17,920. « Libellus de Descriptione Hiberniæ, scilicet Silvestri Giraldi Cambrensis Topographia Hiberniæ abbreviata a fratre Philippo de Slane, Ecclesiæ Corkagiensis in Hibernia ministro, præmissa epistola ad Joannem XXII papam. » On lit dans cette épître « fuit quidam nomine Giraldus vir venerabilis. »

poëte français du temps, Jean de Meun, voulant faire succéder au Roman de la Rose des travaux d'un genre plus sérieux, et traduisant pour ses contemporains quelques-unes des œuvres latines (ou qui ne leur étaient parvenues que par des traductions latines) qui lui paraissaient le plus dignes de cet honneur et le plus capables, dans tous les genres, chevalerie, amour, philosophie, histoire, d'intéresser ses contemporains, réunissait avec le *Livre de chevalerie* de Végèce (comme l'appelait Jean de Meun), les Épîtres d'Héloïse et d'Abailard, la Consolation de Boëce et le Livre d'Aedred *de Espirituelle Amitié*, la Topographie de Gérold sous le nom de *Livre des merveilles de l'Irlande.*

Une autre preuve est dans les éloges qui lui étaient prodigués par ses contemporains. Il a été célébré en prose et en vers. L'enthousiasme de quelques-uns de ses panégyristes n'a pas de limites. Avec l'exagération, du reste familière au temps, ils le proclament « la fleur et la gloire du clergé, le joyau de la sagesse, le miroir du monde, le soleil du pays de Galles, la lumière de l'univers, la fleur de tous les maîtres, plus grand par les mérites de ses œuvres que le grand Homère (1). »

C'est qu'en effet, ses œuvres sont entre les plus

(1) V. les vers de Me Simon du Fresne à Gérold, *Giraldi Cambrensis Opera,* tom. I:

Fons sine fine fluens, flos cleri, gemma Sophiæ,
Wallia cui debet quidquid honoris habet,
Cum meritis operum magno sis major Homero, etc...

curieuses que ce temps nous ait léguées, et qu'elles offrent en particulier des qualités toutes spéciales qui le rapprochent de nous et doivent nous le rendre sympathique. Bien qu'il ait écrit en latin, c'est-à-dire dans une langue morte, généralement condamnée par cela même, sauf pour ceux qui y regardent de très près, à n'avoir ni date ni nationalité, il est certainement un des écrivains du moyen âge qui nous présente la physionomie la plus particulière et la plus caractéristique. Grâce à sa naissance, à ses relations sociales, à sa vie très accidentée, en partie passée dans le monde et à la Cour, son latin est plus vivant que celui de la plupart de ses contemporains. Il est bien plus instructif et plus intéressant qu'eux. C'est ainsi que, lorsqu'il parle des Irlandais, en dépit de ses élégances académiques et de ses imitations des formes classiques, et contre toute attente, il nous offre sur leur vie, leurs mœurs, leur état social, leurs habitudes de guerre, bien plus de détails intimes, familiers, caractéristiques, que l'écrivain en langue vulgaire, son contemporain anglo-normand. l'auteur de la chronique rimée. C'est ainsi que, partout, on peut constater chez lui une rare originalité, une vivacité, une verve singulières, un remarquable don d'observation, une ouverture d'esprit qui se manifeste en toute chose, un sentiment du pittoresque bien rare à cette date, une curiosité toujours en éveil qui s'applique à tout dans les pays qu'il parcourt (et ils ont été très nombreux : il a vu la France, l'Angleterre, et des contrées alors toutes nouvelles, le pays de Galles, l'Irlande), aux hommes, aux choses, aux animaux mêmes, aux aspects de la nature, qui s'attache à tout

ce qui est nouveau, rare, original, étrange même. On peut signaler encore le piquant des détails qu'il a réunis sur ses contemporains, la saveur des anecdotes recueillies par lui.

A tous ces titres, le dernier de ses éditeurs voudrait en joindre un autre qui ne serait pas moins fait pour le recommander à la bienveillante attention de notre temps. « C'est avec raison, assure-t-il, qu'on a pu l'appeler le père de la philologie comparée », éloge exagéré certainement ; mais ce qu'il en faut retenir, c'est qu'il s'intéresse à des questions de langue, qu'il se plaît à des rapprochements de mots empruntés à divers idiomes.

Gérold est un vrai précurseur, le créateur véritable de deux genres littéraires chers à notre époque : l'*Autobiographie*, qui n'est pas tout à fait la même chose que les Mémoires, et l'*Impression de Voyage*, la peinture des mœurs d'un pays, mêlée à la description des lieux et à toute sorte de souvenirs et de jugements personnels. Il est le premier qui se soit avisé de recueillir et de conserver une foule de détails familiers, de traits de mœurs, de traditions populaires, et qui ait soupçonné l'intérêt que cela pourrait avoir pour la postérité, le premier aussi qui en ait profité pour nous parler longuement de lui-même. Il ne le cède en rien aux plus modernes, pour la complaisance à se mettre en scène, à retracer ses propres impressions, à se peindre sous tous les aspects et à toutes les heures.

C'est lui encore qui a inventé ou renouvelé des Romains, avec des attractions nouvelles, que nous verrons en leur lieu, les Lectures publiques.

Et l'histoire de sa vie, l'étude de son caractère surtout, ne sont pas moins intéressantes que ses écrits.

Comme du reste les luttes qu'il a soutenues ne sont pas sans intérêt pour l'histoire religieuse et politique de l'Angleterre, au moyen âge, et pour celle de l'Église tout entière, comme on y peut voir à quels dramatiques incidents pouvait donner lieu une élection d'évêque, à quels combats était encore livrée l'Église et quelle était sa situation dans certaines contrées de l'Europe, comme nous y rencontrerons de précieux renseignements pour la connaissance intime du temps et en particulier d'un des peuples les plus curieux du moyen âge, un de ceux qui avaient le mieux gardé l'empreinte d'une autre époque, je voudrais refaire cette histoire avec plus de détails, en essayant de rendre à la figure de Gérold tout son relief et toute son originalité.

II.

LES ORIGINES DE GÉROLD. — NORMAND ET GALLOIS. — LA CONQUÊTE DE L'IRLANDE. — SA VIE AUX ÉCOLES. — L'ÉCRIVAIN. — L'AMOUR PROPRE LITTÉRAIRE AU XIIe SIÈCLE. — QUALITÉS ET DÉFAUTS DE GÉROLD.

Gérold de Barri ou Gérold le Gallois (Giraldus Cambrensis), ou, comme l'appelaient ses adversaires par une allusion injurieuse à son pays natal, Gérold le Sauvage (1)

(1) Ce nom de *Sauvage* paraît, en effet, pour certains écri-

ou le Forestier (Sylvester), était sorti d'une des grandes familles du pays de Galles. Sa naissance était doublement illustre. Par son père, Guillaume de Barri, dont il était le plus jeune fils (1). il appartenait à la race des dominateurs de l'Angleterre. Ce nom de Barri, que portait la famille, était un souvenir de la conquête : c'était celui d'une petite île de la mer d'Irlande, à l'embouchure de la Severn, ainsi appelée en souvenir de saint Barroc qui l'avait habitée, et dont on y voyait encore la sépulture dans une petite chapelle tout enveloppée de lierre ; les aïeux de Gérold avaient possédé cette île avec la côte voisine de la Kambrie occidentale.

Dans la Chanson de Geste, on voit à chaque instant un baron, en récompense de ses exploits, demander à l'empereur Charlemagne la permission de conquérir sur les Sarrazins. Au lendemain de la conquête de l'Angleterre par les Normands. les malheureux Gallois avaient

vains du temps, le synonyme de Gallois : de là, sans doute, le surnom de Merlin le Sauvage. Gautier Map emploie le mot en l'appliquant aux Gallois, dans son *de Nugis Curialium*.

Il est question dans Gervaise de Tilbury, d'un Bernardus Sylvester, Bernard le Sauvage. Ne serait-ce pas ce Bernard, évêque de St-David, dont il est question à plusieurs reprises dans Gérold de Barri. — Avec cette manie du temps pour les jeux de mots, des adversaires de Gérold l'appelaient Barathrum de son nom de Barri.

(1) Gérold nous a laissé un portrait fort avantageux de son frère le plus aimé, Philippe. Il nous le montre plein de religion et de délicatesse, ayant toutes sortes de scrupules de conscience. — Je ne trouve rien sur son père dans ses divers écrits.

eu le sort des Sarrazins de la Geste. Aug. Thierry, citant les chroniqueurs, nous a montré les chefs de bandes établis dans les provinces de l'Ouest, sollicitant presque tous du Conquérant ou de ses fils, comme une sorte de complément de solde, la licence de conquérir sur les Gallois (1). Ainsi avaient fait les ancêtres de Gérold. « Ils demandèrent la faculté d'envahir la Kambrie; elle leur fut accordée, dit ingénûment leur descendant » (2). Solidement et richement établis dans ces fiefs qu'ils s'étaient ainsi taillés eux-mêmes, dans une situation brillante quoique toujours disputée, ils ne s'en étaient pas longtemps contentés. Dignes héritiers de ceux qui avaient conquis la Neustrie et la Sicile, ayant gardé leur audace et leur esprit d'aventure, comme eux vendant d'abord leurs services à des princes dépossédés, puis combattant pour leur propre compte, ils avaient figuré au premier rang des envahisseurs de l'Irlande. Sous les ordres de Strongbow, dans ces expéditions qui avaient été, pour les imaginations du pays de Galles, ce qu'étaient les Croisades pour le reste de l'Europe, ils furent, selon l'expression de Gérold, les grands piliers de la Conquête.

C'était un de ses oncles, Robert Fiz Henri, qui, du fond de la prison où le retenait le prince gallois Rhys, avait le premier, en 1167, répondu à l'appel de Dermot Mac Morrough, roi de Leinster, qui, réduit à la

(1) « Conquestor... dedit ei licentiam conquerendi super Wallenses. » *Monast. Anglic.* Dugdale, t. I, p. 724, etc.

(2) « Invadendæ Kambriæ facultatem petiverunt : qua concessa... » Giraldus Cambr. *Itin. Walliæ.*

fuite par la réunion des autres roitelets d'Irlande, voulait reconquérir son pays avec l'aide des Normands (1) ; c'était lui qui, avec trente chevaliers de ses proches et de « ses nourris », soixante archers à cheval et trois cents hommes de pied, avait entamé la conquête de l'île.

C'était un autre de ses oncles, le frère utérin de Robert, Maurice Fiz Gérold ou Fiz Gérout, qui s'était confédéré avec Robert pour rétablir le chef dépossédé.

C'était un autre de leurs frères, David, évêque de St-David, qui avait obtenu la liberté de Robert. Les frères de Gérold, Robert et Philippe de Barri, ses cousins Meiler et Robert Fiz Henri, Miles ou Milon, le fils de David, s'étaient signalés parmi les plus vaillants combattants. Un autre de ses cousins, Raimond le Gros, était le salut de l'entreprise. Aussi heureux que vaillant, objet de la jalousie des représentants de l'autorité royale, son éloignement était le signal des revers. C'était à lui qu'on faisait appel dans les moments difficiles.

Ils étaient du reste dans les meilleures conditions pour réussir dans une entreprise de ce genre. Gérold, lui-même, a très bien marqué combien les nécessités de cette guerre étaient nouvelles pour le Normand de

(1) Il s'était engagé à le rétablir moyennant la concession, pour son frère utérin Maurice, et pour lui-même, d'un fief, Wexford, et de deux *canthered* en gallois, *cantref* en irlandais, ou réunion de cent districts (*cant*, cent; *tref*, township, circonscription territoriale.)

pure race, habitué à la guerre de France, à la grande guerre féodale. Ici, point de larges plaines, où de longues lignes de combattants pouvaient se heurter de front; mais des contrées accidentées, des sommets escarpés, des défilés, des bois : plus de belles rencontres chevaleresques et prévues; mais de continuelles surprises : plus de rançon, mais la mort seule pour les vaincus. Au lieu de la solidité nécessaire sur le continent, l'agilité seule devient la condition du salut. Les grands chevaux de guerre étaient inutiles, les hautes selles incommodes pour descendre et remonter en hâte; les belles armures n'étaient plus qu'un fardeau et un danger. Un armement léger suffisait contre des gens avec qui le premier choc, la première rencontre décidaient de la victoire ou de la défaite, contre des hommes agiles, prêts à se dérober à travers les passages et les escarpements. Qui pouvait mieux suffire à ces besoins, à cette tactique nouvelle que l'homme des Marches, le conquérant du pays gallois, depuis longtemps rompu à des luttes de ce genre, habitué à combattre sur un terrain analogue à celui de l'Irlande, agile, dispos, toujours prêt, selon le besoin à monter à cheval où à se battre à pied, peu délicat pour la nourriture et la boisson, sachant se passer de pain et de vin. Ce sont là les hommes qui ont commencé la conquête, les seuls, selon Gérold, qui puissent l'achever. Au prix des plus grands dangers, de combats sans relâche, après les plus dramatiques péripéties, bravant des multitudes dans des enceintes faites à la hâte avec de la terre et des branchages, ils avaient, avec quelques chevaliers et quelques ar-

chers (1), dispersé des armées et conquis des royaumes. Ils ne s'y maintenaient qu'au prix de luttes incessantes, entourés de pièges, attirés dans des embuscades, menacés sans cesse de trahisons, tombant de temps en temps sous les coups des haches ou des cognées irlandaises frappant par derrière. On ne vieillissait pas dans ces fiefs.

Les fils de Gérold s'étaient vite fait là une renommée épique et légendaire. Ils soutinrent, si l'on en croit Gérold, des luttes homériques. Meiler ou Meilyr, neveu de Robert Fiz Étienne, que l'auteur nous a représenté (2) comme toujours affamé de prouesses, comme un chevalier de la Table-Ronde, toujours empressé à faire parler de lui, poursuit un jour des pillards irlandais qui se sont retirés dans un bois avec tout leur butin. Il s'élance derrière eux avec un seul cavalier et ils pénètrent tous deux au plus profond du bois. Son compagnon tombe sous ses yeux, percé de blessures, et est taillé littéralement en pièces par les haches irlandaises ; lui-même se voit entouré d'adversaires ; déjà saisi par eux, il tire son glaive, il s'ouvre un chemin, abattant vaillamment à l'un un bras, à celui-ci la tête, à cet autre une épaule, et revient vers les siens portant trois haches irlandaises enfoncées dans

(1) Nous voyons, à un certain moment, Robert parti en campagne avec dix chevaliers ; Maurice Fiz Gérout avec dix chevaliers, trente archers, cent fantassins armés de flèches, en deux navires.

(2) V. *Expugn. Hibern.*, p. 235.

les flancs de son cheval et deux dans son écu, mais n'ayant lui-même reçu aucune blessure (1).

Dans un autre passage, on le voit, avec quelques soldats, mettre en déroute quinze mille ennemis, après en avoir immolé une multitude. Un autre jour, au retour d'une razzia, surpris à Firlee, dans un défilé, il échappe à grand'peine avec onze soldats. Mais, sans se laisser décourager, il s'en va luttant sans relâche pendant trente milles contre la foule des ennemis, jusqu'à son château, où ils arrivent au bout de deux jours et de deux nuits, affamés, chargés de leurs armes et à pied, « par un effort merveilleux et digne de mémoire. »

Par la nouveauté du pays vaincu, dont ils avaient été jusqu'à un certain point les Christophe Colomb en même temps que les Cortez, par la hardiesse de leurs entreprises, où quelques hommes ne craignaient pas d'aborder des tribus entières, par la stupéfaction du peuple envahi à la vue de l'armement si supérieur des envahisseurs, de ses traits, de ses pesantes armures, de ses grands chevaux de guerre, par la dureté aussi de la victoire et les souffrances infligées aux vaincus et le caractère de rage et d'extermination donné à la guerre (2), ils font songer aux Espagnols conquérants

(1) V. *Ibid.*, p. 309, 341, 343.—Ailleurs, parlant des exploits de Jean de Courcy, il écrit : « celui qui verrait les coups de son épée, comme il déhanchait une tête des épaules, des bras d'un corps, y reconnaîtrait la vaillance et la force d'un vrai guerrier. »

(2) Nous voyons à un moment les gens de Connaught, dans leur désespoir, brûler eux-mêmes leurs villes et leurs villages, ce peuple essentiellement religieux détruire, avec ses approvi-

9

du nouveau monde. Comme eux aussi ils trouvaient souvent pour récompense, de la part de leur roi, la prison et le désaveu. Quand ils sont le moins maltraités, on leur donne en prix de nouveaux dangers à courir. Vrais pionniers de la conquête normande, quand ils avaient soumis quelque province et l'avaient à peu près pacifiée, les représentants du roi survenaient pour réclamer la proie au nom du droit féodal et donnaient le territoire péniblement acquis à quelque favori de cour.

Gérold nous a peint ce second ban de la conquête, ces occupants de la deuxième heure, guerriers de cour, qui ne quittent point les côtés du fils du roi, qui ne peuvent se passer du vin auquel ils sont habitués, qui ne veulent pas habiter les Marches trop dangereuses et où l'on est en perpétuel contact avec la population insoumise, ni les châteaux trop éloignés de la cour, qui se tiennent dans les villes maritimes, livrés à la débauche, bavards, vantards, prodiguant les jurons énormes, méprisant le reste des hommes, n'ayant d'ardeur que pour saisir les soldes et les cadeaux, ne faisant de conquêtes que sur leurs compatriotes établis dans le pays du droit de leur courage, commettant à l'abri des hautes murailles tous les excès, et les rachetant à prix d'argent. On prodigue tout aux nouveaux

sionnements qu'il ne peut cacher sous terre, les églises où il les enfermait d'ordinaire pour « provoquer ses ennemis et appeler sur eux la vengeance céleste », jeter par les champs, sous les yeux des Anglais, les croix et les images des saints. Hugues de Lacy. qui traite avec bonté les Irlandais, est soupçonné de vouloir se faire roi d'Irlande.

venus. Les anciens conquérants mécontents se tiennent à l'écart. Tout au plus leur donne-t-on en échange de ce qu'on leur a ravi quelque comté nouveau à conquérir.

Les fils de Gérold étaient passés de droit seigneurs des Marches, et, la frontière grâce à eux avançant toujours, leurs fiefs cheminaient avec eux.

L'histoire de cette guerre était ainsi devenue, pour Gérold, une véritable épopée de famille. Aussi, s'est-il empressé de la raconter (1), prenant ainsi tout naturellement le rôle de ces bardes de son pays qu'une tradition antique chargeait de chanter les exploits des

(1) V. *Expugn. Hibern.* (Girald. Cambr., *op.*, t. IV, p. 205). L'auteur y prend parfois le ton de l'épopée : à travers son latin, on croirait entendre un trouvère chanteur de geste; ce qui contribue encore à donner au livre une physionomie populaire, c'est que l'auteur y a fait une grande place aux prophètes irlandais. Chaque événement a été prédit par eux ou par Merlin. Cependant, le plus souvent, il s'inspire évidemment de Salluste, très connu et très populaire à cette date pour ses mérites, mais surtout à cause de sa brièveté même. Le moyen âge n'aimait pas les gros livres trop longs à copier et à lire.

Gérold, à son exemple, prodigue les portraits et les discours. Et ces discours n'ont rien de bien particulier à ceux qui les prononcent ; ils pourraient aussi bien la plupart du temps avoir été tenus par des personnages du Conciones, d'où ils sont du reste sortis. Çà et là on y voit bien percer quelques idées du temps, mais le fond est tout à fait antique; évidemment, les gens auxquels on les prête ne les ont jamais pensés. Robert Fiz Étienne, haranguant ses soldats, leur parle de la gloire, du désir d'immortaliser leur nom ; idées toutes romaines, qu'on ne rencontre pas chez les trouvères. Les héros normands de Gérold ont de l'histoire ancienne une connaissance qui devait

héros, et ces héros étaient ses plus chers amis. Aussi, avec quel enthousiasme il exalte leur gloire ! Il éclate par moments en accents lyriques : « Quels sont ceux, s'écrie-t-il, qui pénètrent au cœur des retraites de l'ennemi ? Les fils de Gérold. Quels sont ceux qui sauvent la patrie ? Les fils de Gérold. Quels sont ceux que les

bien les étonner, quand on leur lisait le récit de leurs exploits. Ils citent des vers d'Ovide, c'est évidemment Gérold qui s'exprime ainsi et non ses personnages.

Il est à remarquer du reste que les deux livres qui composent la Conquête, ont un caractère très différent, de la volonté même de l'auteur. Dans une préface placée en tête du IIe livre. et qui fait penser quelque peu à Châteaubriand, déclarant au milieu du poème des Natchez qu'il va renoncer à la forme épique pour adopter celle de la narration,Gérold nous avertit que, pressé par le temps et forcé de sacrifier ses études à la préparation de la croisade, il se voit obligé de réduire son récit et ne continuera plus les efforts de style qu'il a fait jusque-là. Il écrira « cursim et breviter, communique sermone, non ornato » et il s'excuse auprès de la postérité, qui l'attend, de ne plus faire qu'effleurer son sujet, au lieu d'écrire une véritable histoire « posteritati potius materiæ delibatio quam historiæ narratio tradi. » Gérold, du reste, avait apporté un grand soin à cette composition ; il nous assure y avoir donné cinq années, de 1184 à 1189. Ajoutons qu'il était dans des conditions particulièrement favorables pour bien connaître le pays et en parler. Il y a séjourné deux ans. Il y était allé une première fois, en 1183, avec son frère Philippe de Barri, qui y avait des intérêts ; il y était retourné, en 1185, avec le prince Jean. Il nous avertit qu'il a étudié avec soin pendant tout ce temps, « le site et la nature de l'île et les antiques origines de la nation. » Les historiens anglais font encore aujourd'hui grand cas du livre de Gérold. Ils y louent l'abondance et la sûreté des renseignements, la connaissance exacte des lieux, la conscience

ennemis redoutent? Les fils de Gérold. Quels sont ceux que l'envie poursuit? Les fils de Gérold. » Par moments, transporté de la gloire des siens, il suspend son récit pour leur rendre hommage, dans un chapitre qui a pour titre : *Éloge de la race* (generis commendatio). Il s'écrie : Que n'ont pas mérité en leur temps les fils d'Étienne et les Maurice, et Robert de Barri, etc., etc.; il les énumère tous, et s'appropriant les vers de Virgile, il nous dit que s'il avait cent langues et cent bouches, et une voix de fer, elles ne suffiraient pas à leur éloge. « O race, ô famille, qui grâce a ta double origine, a pris des Troyens l'ardeur, des Français l'habitude instinctive des armes! O race, ô famille, toujours fameuse et par le nombre de tes descendants

avec laquelle ont été vérifiées les informations, l'intelligence des faits, la justesse des appréciations.

M. J. S. Brewer, en particulier, écrit : « C'est non seulement le plus estimable (most valuable) des écrits de notre auteur, mais comme monographie historique, il peut soutenir (challenge) la comparaison avec tout autre ouvrage de semblable nature... » Après avoir fait quelques réserves sur la forme, il ajoute que c'est un noble spécimen de narration historique dont l'âge de l'auteur ne fournissait que de rares exemples. Il remarque dans une note que la narration anglo-normande de Morice Regan, n'a fait que confirmer pleinement le récit de Gérold. (T. I, préf., p. 45-46.)

On est étonné après cela de trouver à la fin du IVe vol. de Gérold, publié également par M. Brewer, en 1873, dans le catalogue général des Scriptores rerum britannicarum, que cette histoire doit être regardée plutôt « as a great epic than a sober relation of facts occurring in his own days. No one can peruse it without coming to the conclusion that it is rather a poetical fiction than a prosaic truthful history. »

et par ta vaillance innée !... O race, ô famille qui, par toi seule et avec tes seules forces, suffirais à la conquête de n'importe quel royaume, si, jalouse d'une telle vaillance, l'envie ne descendait toujours sur tout ce qui s'élève. »

C'est à l'injustice du roi, à son ingratitude envers des serviteurs si dévoués et si utiles qu'il faut s'en prendre, selon Gérold, si la soumission de l'Irlande n'est pas complète, si elle est toujours frémissante sous le joug. Mais leur vaillance a toujours été suspecte sans motif ; tous les gouverneurs de l'Irlande, comme obéissant à une mystérieuse loi du ciel, par une conspiration née de la jalousie, n'ont cessé de nuire à Robert Fiz Étienne, à Raimond, à Meiler, aux fils de Maurice et à toute leur race. C'est là comme la destinée et le signe distinctif de cette famille. Ils ont toujours été les premiers dans les batailles, les premiers dans la gloire, les plus fameux par l'audace de leurs exploits ; mais le péril passé, objets de haine, rejetés, précipités par l'envie au dernier rang. Et cependant cette envie n'a pu extirper ces plantes généreuses (*generositatis silvam*). Jusqu'à ce jour, elle pousse sans cesse de nouveaux rejetons et elle est restée toute-puissante dans l'île.

« Oh ! si on eût laissé aux fils de Gérold l'entière direction des affaires, s'ils avaient trouvé un prince qui rendît justice à leurs services, quelle tranquillité, quelle paix ils auraient, depuis longtemps, assurée au pays ! »

« Mais comme on a voulu se passer d'eux, ce peuple, que la première arrivée des conquérants normands, la

supériorité de leur armement et de leur tactique avaient frappé de stupeur, grâce aux hésitations et aux lenteurs des envoyés royaux, a repris courage, appris dans les combats mêmes contre ses vainqueurs, l'usage de leurs armes ; il leur a peu à peu dérobé leur stratégie, leur science militaire et s'est fortifié dans sa résistance. »

Du côté maternel, la naissance de Gérold n'était pas moins illustre que du côté paternel et le rattachait étroitement aux princes mêmes du pays de Galles. Sa mère Angharad (1) était la propre fille de cette fameuse Nesta ou Annéis, fille de Rhys le Grand (2), que ses aventures avaient fait surnommer l'Hélène du pays de Galles.

Nesta, après avoir été la maîtresse du roi Henri I (3), avait été mariée par lui à un de ses barons, Gérold de Windsor, connétable de Pembroke, et en avait eu trois fils, Guillaume, Maurice et David (4). La morale des Gallois sur le mariage et ses devoirs permettait bien des choses. Elle fut ensuite unie à Étienne, connétable de Cardigan (Aberteivi), par un second mariage (5).

(1) Ou Angharat, ou Angharet, ou Hangaret.

(2) Rhys le Grand était lui-même fils de Rhys ab Tewdwr (ap Theodor), prince ou roi du South Wales.

(3) Elle en eut un fils, Henry Fiz Henry.

(4) Qu'on appelait Fiz Gérold ou Fiz Gérout, dont notre auteur a fait *Giraldini ou Giraldidæ*. — Guillaume Fiz Gérold avait eu pour fils, Raymond le Gros.

(5) C'est de ce mariage qu'était né ce Robert, dont parle Gérold. Elle avait eu encore d'autres enfants, trois autres fils et deux filles, Angharad, la mère de Gérold, et Gledewis, mariée au baron de Ross.

mariage ou enlèvement, on ne sait trop au juste ; car son histoire a gardé bien des obscurités et paraît, en somme, plus héroïque qu'édifiante. Quoiqu'il en soit, de ses flancs sortit toute une vaillante lignée de puissants barons et de glorieux seigneurs. C'est d'elle que descendaient tous ces braves guerriers qui, comme nous le rappellions tout à l'heure, furent les auteurs ou l'occasion de la conquête.

Gérold s'est plu à les énumérer, à montrer comme leur race s'est étendue, à compter leurs domaines, à marquer surtout comme la descendance normande de Nesta, possédant tant de fiefs dans le pays de Galles et plus encore en Irlande, a surpassé en gloire ses neveux, leurs cousins, Griffith et ses fils confinés dans la Galles du Sud qu'ils réclament tout entière, mais dont ils ne possèdent que sept districts.

Gérold se trouvait ainsi le très proche parent, le propre cousin du prince le plus brillant du pays de Galles. Rhys, le fils de Griffith, le chef bien aimé, un second Achille au pied léger, pour lequel les chroniques galloises sortent un moment de leur maigre et triste prose, et se laissent emporter aux métaphores les plus hardies de l'inspiration. « Rhys, le jeune héros, fameux pour ses prouesses et sa bravoure, son savoir et sa sagesse, Rhys, la lumière des vieillards, la libéralité, la réputation et le joyau des jeunes gens, l'honneur, la gloire, la beauté et la force invincible des chevaliers, Rhys, le pilier et le sauveur de son pays, le port et le défenseur des faibles, l'admiration et la terreur de ses ennemis, l'unique pilier et l'espoir du South Wales. »

Gérold était né en plein pays de Galles, probablement en 1147 (1), à trois milles de Pembroke, au château de Maenor Pyr ou Manorbeer, qui est encore debout et signalé par les Guides comme un des beaux spécimens de l'architecture féodale. Gérold, avec une préoccupation toute moderne et généralement fort étrangère aux gens de son temps, nous a laissé du lieu de sa naissance une description enthousiaste, aussi pittoresque que fidèle, à ce que nous dit son éditeur. « Le château, qui frappe l'attention par ses tours et ses remparts, se dresse au front d'une colline qui, du côté du couchant, s'abaisse jusqu'à la mer. Du côté du Nord, sous les murailles mêmes se creuse un

(1) C'est la date à laquelle s'est arrêté le dernier éditeur de Gérold, en se fondant sur une phrase de l'auteur lui-même. Celui-ci, en effet, à propos de la mort de son oncle, l'évêque David, arrivée en 1176, nous dit qu'il n'avait pas encore atteint sa 30e année, « cum necdum ageret tricesimum ætatis annum. » Il nous dit ailleurs qu'en 1192, à l'âge de quarante-six ans, il songeait à retourner à Paris. — Parlant des événements contemporains dont il a pu garder le souvenir, le plus ancien qu'il cite est la mort d'Eustache, arrivée en 1153.

Wharton avait adopté la date de 1150, en s'appuyant sur les indications que Hérold a données lui-même à la fin de son livre *De Jure et statu. Eccl. Men.* (Girald. op. t. III, p. 373). Mais cette liste a été faite tardivement, quand il avait déjà soixante-dix ans passés et l'on voit qu'il ne donne que des dates approximatives: « environ vingt, environ trente, etc... quasi vicesimo, quasi tricesimo, tanquam septuagesimo. » On voit qu'il tient à ne compter que par nombres ronds et par dizaines. — C'est, du reste, la formule de l'Évangile (V. S. Luc, 3). « Et ipse Jesus erat incipiens *quasi* annorum trigenta. » C'en est peut-être un souvenir.

vivier magnifique, aussi fameux par sa beauté et son étendue que par la profondeur de ses eaux. Du même côté, est un beau verger, enfermé, d'un côté, par le vivier, de l'autre, par une forêt aussi remarquable par l'élévation et l'âpreté des rochers qui s'y dressent que par la hauteur de ses coudriers. A droite du promontoire qui porte le château, entre celui-ci et l'église, un ruisseau, dont les eaux ne tarissent jamais, arrose une vallée sablonneuse formée par la violence des vents. A l'Ouest et non loin du château, là où la Saverne va rejoindre la mer d'Irlande, le rivage se creuse et forme une baie, qui donnerait, si les rochers s'étendaient un peu plus au Nord, un mouillage excellent. De ce point on peut voir tous les navires, que le vent d'Est pousse d'Angleterre en Irlande, lutter vaillamment contre l'inconstance des vents et la fureur aveugle des flots déchaînés. La terre est riche en froments, en poissons de mer, en vins importés et, ce qui est plus précieux encore, elle doit au voisinage de l'Irlande un climat salubre. De toutes les terres du pays de Galles, Dyved avec ses sept paroisses est la plus riche et la plus belle. Pembroke est ce qu'il y a de plus beau en Dyved et ce coin de terre est ce qu'il y a de plus beau en Pembroke. Il s'en suit que Manorbeer est le point le plus charmant de tout le pays de Galles. » L'auteur espère « qu'on lui pardonnera d'avoir loué avec cette effusion son sol natal, le territoire de sa famille. »

C'était une situation pénible et parfois assez embarrassante que de tenir ainsi à deux races toujours en guerre l'une avec l'autre. En des temps plus calmes, il peut y avoir là plaisir et profit; on peut servir de

trait d'union. A cette époque de violences et de guerres sans fin, on courait risque d'être repoussé et maudit des deux partis et d'avoir le sort de la chauve-souris de la fable.

On se demande pour laquelle des deux nationalités Gérold avait opté. Lui-même nous assure noblement dans sa réponse à l'archevêque Hubert, que, fils des deux races, issu des princes de Galles et des barons de La Marche, il a voulu tenir la balance égale entre elles, et qu'il condamne en toutes deux ce qu'il y voit d'inique. Et en effet, avec son esprit porté à la critique, c'est pour ce genre d'impartialité qu'il paraît s'être décidé, et nous le voyons frapper vigoureusement des deux côtés. S'attaquant à un prélat normand, haut justicier, chancelier et légat, il lui reproche le parlage effréné, l'arrogance et la présomption, « défauts ordinaires de la race ». D'un autre côté, il ne fait aucune grâce à l'ignorance des Gallois, à leur barbarie, à leur ivrognerie, à leur rapacité, à leurs vices de toute sorte.

Pourtant parfois il semble avoir été fort en peine entre ses deux nationalités et les avoir caressées tour à tour. Ainsi, en 1192, il félicite l'archevêque de Cantorbéry de la victoire qu'il a remportée sur les Gallois en Elevein, où ils avaient perdu trois mille hommes. Il bénit Dieu qui lui a donné un si éclatant triomphe sur *un peuple ennemi*. Et l'année suivante, parlant des mêmes faits devant le Pape, il fait observer tout d'abord que le château que les Gallois attaquaient n'était pas en Angleterre, mais dans le pays de Galles, et avait été bâti par les Anglais pour assurer l'asservissement du pays, et il blâme fort l'archevêque

d'avoir excommunié les Gallois et fait joyeusement sonner les cloches et entonner un *Te Deum*, « bon pasteur qui remercie Dieu d'avoir pu, dans un seul jour, envoyer en enfer tant d'âmes de ses paroissiens. Était-ce là vraiment un bon pasteur ou plutôt un loup ravissant? » Dans les dernières années de sa vie, il semble pencher surtout vers la nationalité de sa mère ; à Rome il se proclame hautement Gallois.

C'est pour des variations de ce genre que quelques critiques ont pu accuser Gérold de légèreté.

Quant aux Anglais, avec lesquels il n'a aucun lien de parenté et qu'il a rencontrés sur la route de ses ambitions, s'étant vu à plusieurs reprises opposer des moines anglais, il s'étonne que personne ose les préférer ou même les égaler aux Gallois. C'est, selon lui, la plus vile des nations qui soient sous le soleil. une nation réduite à un état de perpétuelle servitude, dans leur pays, esclaves des normands, dans le pays de Galles, exerçant les plus vils métiers, ceux que dédaignent les indigènes, bouviers, bergers, cordonniers, corroyeurs, ouvriers mineurs et cureurs d'égouts. Ajoutons que dès le premier jour ils ont trahi les Bretons qui les avaient appelés, plus prêts que tout autre peuple à se faire des instruments de trahisons, d'assassinats et de tous les crimes secrets, si bien qu'en Allemagne, quand on veut désigner l'auteur de quelque délit énorme, à quelque peuple qu'appartienne le coupable, on l'appelle « untriwe Sax, saxon infidèle. » Voilà, si nous ne devons nous défier de la passion de Gérold et de ses mépris de race, l'état d'abaissement où la conquête avait amené le peuple anglais.

Quoi qu'il en soit, Gérold semblait appelé par sa naissance à tenir une certaine place dans le monde et à faire son chemin à la cour des Plantagenets. L'éducation était venue en aide aux dons de la nature.

C'était en effet un esprit des plus cultivés. Né avec le goût et la passion de l'étude, il y avait, nous dit-il lui-même, donné trente années de sa vie, s'attachant surtout aux connaissances qu'on réunissait alors sous le nom de trivium, grammaire, rhétorique et dialectique. Grâce à la situation de son oncle, l'évêque de St-David, il avait eu de bonne heure une instruction plus sérieuse que celle que pouvaient trouver, à cette date, de jeunes clercs du pays de Galles, et avait bientôt laissé derrière lui tous ses condisciples. Non content de ses premiers succès, il était aller chercher un enseignement plus complet et plus fort à Paris, la grande métropole du savoir. Il y avait fait trois voyages et trois longs séjours et y avait acquis la réputation d'un élève modèle, cité sans cesse à ce titre, livré tout entier à ses études, et « dans ses actes comme dans son caractère, ne donnant rien à la légèreté ou à la folie (1) ». Il y était bientôt devenu le rival des maîtres les plus habiles, il avait paru avec éclat dans les chaires des Arts et s'était fait surtout une gloire dans la rhétorique, sans négliger les philosophes, qu'il nous assure avoir étudiés à fond. Plus tard, sur « cette première base élégante des Arts et des Lettres, » il avait élevé un édifice plus sévère, et « ramassant des

(1) « Nil levitatis aut scurrilitatis actibus aut animo gerens ». *Girald. Op.*



trésors de livres » il était retourné à Paris étudier les Constitutions impériales, le droit canon et la théologie. A l'âge de 46 ans (1192), il songeait à y aller faire un nouveau séjour. Empêché par la guerre qui venait d'éclater entre Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion, il était allé étudier pendant plusieurs années la théologie sous Guillaume du Mont, chancelier de l'église de Lincoln, qui avait lui-même enseigné sur la montagne Sainte-Geneviève. Entré dans l'Église par suite d'une vocation marquée de très bonne heure, mais y rencontrant de terribles mécomptes, il devait s'en consoler par l'étude et s'y donner enfin tout entier. Du reste, sa vie mondaine elle-même n'avait pu l'en distraire. « Tout en suivant la cour, il écrivait des Histoires. Le courtisan et le savant ne se faisaient aucun tort ; après les laborieuses traites de la journée, il donnait ses nuits au travail, comme s'il eût encore été aux écoles et sans autre préoccupation. »

Mais on ne nous a pas tout dit sur un homme du moyen âge quand on nous a appris qu'il a suivi pendant plusieurs années, et même avec distinction, les leçons de la rue du Fouarre ou de la montagne Sainte-Geneviève, et qu'il a possédé toute la science de son temps. Sous cette apparence générale de culture intellectuelle dont se payaient trop aisément les historiens du passé, il restait bien des originalités de race, et Gérold de Barri en particulier nous offre un des plus curieux spécimens de ce que pouvait être un lettré du XII[e] siècle, surtout quand ce lettré était un anglo-normand, encore doublé d'un gallois.

Gérold nous a conservé quelques traits de sa propre

physionomie. Il était de haute stature, de taille élancée et particulièrement remarquable par d'épais et larges sourcils. Ce trait était chez lui si caractéristique que cela suffit à le faire reconnaître et arrêter dans un voyage à travers la France où il tenait à garder le plus strict incognito. Il me fait invinciblement penser à ce preux de Sorbonne dont Sainte-Beuve s'est complu à tracer le portrait dans son *Port Royal*, le plus grand et le plus redoutable des docteurs, le fougueux et gigantesque Saint-Amour, le vaillant champion du grand Arnauld en Cour de Rome et devant la Faculté de théologie. Avec cet extérieur, qui tout de suite semblait promettre un homme de guerre plutôt qu'un savant ou un lettré de profession, Gérold a pourtant le goût de toutes les menues élégances du style. Nous voyons ce géant lettré lire sans cesse et relire ses écrits, et les refondre pour en améliorer l'expression. Il est amoureux de la forme. Nous l'avons du reste entendu lui-même tout à l'heure nous assurer qu'il a surtout excellé dans l'enseignement de la rhétorique.

Gérold est un véritable lettré, lettré de naissance, et de vocation. Il en a tous les instincts, il a l'amour ardent des Lettres et la passion pour la gloire qu'elles peuvent donner. Formé par la lecture assidue des anciens (1), il déclare avoir le souci de la postérité (2),

(1) Nous voyons dans Gérold même les moines et les prélats lettrés de ce temps si bien pénétrés de la lecture des auteurs classiques, qu'ils sèment les vers de Virgile et d'Horace non seulement dans leurs écrits, mais dans leurs conversations familières.

(2) Gérold s'est composé trois épitaphes. En voici une où

sentiment, nous l'avons dit (v. p. 131), plus romain que chrétien. Ce qui l'a poussé à écrire, « c'est qu'il veut vivre dans le souvenir des hommes, il veut arriver à la gloire, il veut être à jamais célébré par la renommée ». Cet amour est tout à fait sincère, il le marque en tout endroit dans ses écrits et il l'a proclamé dans un éloge des Lettres adressé au roi Richard, qui témoigne autant en faveur de son caractère que de son amour pour l'étude.

Mais si Gérold a tous les enthousiasmes du vrai lettré, il nous faut reconnaître qu'il en a aussi toutes les faiblesses, ces faiblesses qu'ont trop laissées paraître quelques écrivains fameux de notre temps, et qu'il les a d'une façon toute particulière et naïve, qui est la marque même du temps et qui laisse loin derrière lui nos contemporains. Si Gérold est amoureux de la forme, c'est surtout de celle qu'il donne à sa propre pensée. Il nous offre un curieux échantillon de l'amour-propre littéraire au XII[e] siècle, de la satisfaction ingénue qu'éprouvaient ces hommes encore à demi barbares, de l'étonnement et de l'admiration qu'ils se donnaient à eux-mêmes, à parler si élégamment et avec tant d'éloquence la langue de Virgile et de Cicéron.

nous voyons combien il était préoccupé du désir de se survivre à lui-même :

Clauditur hoc tumulo, cui tempore vix fuit ullo
  Vel sine mens studio, vel manus absque stylo.
Continuis penetrare solent præcordia curis
  Posteritatis amor desidiæ que pudor.
Florebunt igitur mentisque manusque labores
  Cum suus ex merito quemque sequatur honor

On nous permettra d'insister sur ces détails, par ce qu'ils peignent un homme et un temps.

Gérold a la plus haute idée de ses propres compositions, il est convaincu qu'elles lui survivront (1) « qu'elles seront perpétuées par le renouvellement successif des copistes (2) ». Il nous déclare bravement que « ces œuvres seront une lecture pour les âges à venir, un objet d'envie pour ses contemporains, le charme de ceux-ci, le désespoir de ceux-là, un bienfait pour les premiers, un objet de haine pour les autres (3). »

Sa préoccupation constante du moi se marque d'une

(1) Il s'approprierait volontiers le *Exegi monumentum* d'Horace.

(2) Gérold avait soin de déposer lui-même des exemplaires de ses œuvres dans les bibliothèques les plus importantes du temps. Il nous apprend qu'il a, vers 1197, fait cadeau à la bibliothèque de la cathédrale de Lincoln de sa *Topographie*, de sa vie de saint Rémi et de la *Gemma ecclesiastica*. On trouve dans un catalogue de cette bibliothèque, au XII[e] siècle, cette mention : *De dono domini Geroldi archidiaconi Wallensis topographia*, etc.

(3) Les écrivains de ce temps sont tous ainsi très fiers et très jaloux de leurs talents, et tous, même les trouvères, se souvenant peut-être d'Ovide, si connu et si admiré du moyen âge, se plaignent des envieux et de leurs attaques. C'est ce que fait par exemple Pierre de Blois (lettre 92) déclarant, dans une langue qui n'est pas celle d'Ovide, qu'il n'en persévérera pas moins, malgré les aboiements de ces chiens et les grognements de ces pourceaux, « quidquid oblatrent canes, quidquid granniant sues ; » qu'il essaiera toujours de rivaliser avec les anciens. Il défie son Zoïle de faire aussi bien que lui : « qu'il essaie donc les forces de son génie et que, compilant à son tour les fleurs de l'éloquence sacrée, il compose une œuvre semblable. »

façon caractéristique dans les titres mêmes de quelques-uns de ses livres : *De rebus a se gestis*, *De rebus a se scriptis*, quelque chose comme : *Mes actes*, *Mes écrits*.

Il est du reste convaincu qu'en écrivant il a rempli une stricte obligation morale. « C'est, nous dit-il, le devoir de toute âme virile, de tout esprit bien fait, d'ajouter quelque chose à ce que nous ont transmis nos pères, d'enrichir le fonds d'études de nos descendants, et tout au moins comme la veuve de l'Évangile, d'apporter deux deniers au trésor de Dieu, et d'étendre notre vie dans l'avenir par notre bonne conduite et nos écrits. » Il croit fermement qu'il n'a pas le droit de priver la postérité de ces pensées, pas plus que les Pères ou les écrivains classiques ne se sont cru ce droit. « De quoi vivrait, écrit-il, l'humanité pensante s'ils avaient gardé le silence ? » Gérold pense que l'humanité ne lui demanderait pas moins sévèrement compte de son abstention.

Il nous assure qu'aucune de ces compositions, même des moindres, n'a été sans profit pour ses contemporains, que toutes peuvent servir les esprits voués aux choses littéraires. Il a pris soin d'expliquer que même les petites biographies qu'il y a jointes ne sont pas sans intérêt, que les auteurs les plus considérables n'ont pas dédaigné des travaux de ce genre, tout modeste qu'il paraisse.

Aussi n'a-t-il eu garde de rien laisser perdre de ce qu'il a écrit, lettres, discours, travaux historiques, etc., les vers mêmes auxquels s'était amusée sa jeunesse, quoique ce soient à ses yeux des passe-temps

bien frivoles, il a tout recueilli, « voulant, nous dit-il, offrir aux lecteurs d'un goût délicat, comme une table chargée de mets variés et richement apprêtés où chacun puisse trouver à satisfaire ses désirs. » Il en a refait pieusement la liste à plusieurs reprises (1), pour aider, en cas de besoin, les recherches de la postérité.

(1) Voici la liste complète des œuvres de Gérold, telle qu'il l'a donnée lui-même, V. Ger., *Op.*, t. III, p. 372, 373, avec la date qu'il assigne à leur composition, en l'accompagnant de ce mot *quasi*, « environ ». Ce mot s'explique non seulement par une inexactitude de mémoire, mais parce qu'il a revu et remanié plusieurs de ses écrits, à diverses reprises. — Vers 20 ans; *Metrica Cosmographia;* — Vers 30 ans; *Topographia hibernica; Vaticinalis expugnationis hibernicæ historia;* — Vers 40 ans; *Walliæ itinerarium; De Kambriæ descriptione*, avec une carte dressée par lui et malheureusement perdue, v. t. I, p. 415. — Vers 50 ans; *Symbolum electorum; De rebus a se gestis*, en 3 livres; *Libellus invectionum*, en 6 livres. Gérold dit lui-même (*Catalogus brevior*), qu'il le composa à Rome pour répondre aux attaques de l'archevêque, par conséquent en 1199. *Speculum duorum commonitorium et consolatorium.* — Vers 70 ans; *Gemma ecclesiastica.* (Il doit y avoir ici une erreur de rédaction de Gérold, mettant 70 p. 60, car il continue : Dialogus autem præsens... ...tanquam anno ætatis nostræ septuagesimo). Il est à noter d'ailleurs qu'il nous apprend lui-même qu'il présentait en 1199, c'est-à-dire lorsqu'il n'avait que 52 ans, ce livre au pape Innocent III. *Liber de fidei orthodoxe fructu fidei que defectu;* et les Vies des deux évêques de Lincoln, saint Remy et saint Hugues, que Wharton place à l'année 1197. — Vers 70 ans; *Liber de Principis institutione; De Magni viri cujusdam promotionibus et persecutionibus;* ce grand personnage, c'est Godefroy, archevêque d'York. Lui-même l'a nommé dans le *Catalogus brevior.* V. t. I, p. 484. Wharton place le livre en 1193. *Retractationes* (3 pages). *De*

Dans ce recueil de ses productions, il a fait une place à part à ses préfaces ou préambules, *proœmia*. Car Gérold a eu encore cette initiative, il a un goût particulier pour les préfaces. Il en a fait un genre littéraire. Je ne connais guère que M. Cousin qui puisse lui être comparé à cet égard. Comme lui, il donne à un seul écrit une première, et puis une seconde, et souvent une troisième préface ; il en est qui en ont jusqu'à quatre. Il y en a de toutes les façons, préfaces spéciales et préfaces générales, *ante rem et in ipsam rem*. Elles ont obtenu un tel succès, un succès dont la légitimité lui est si bien démontrée, il est si bien convaincu qu'il y excelle, que sur la demande de ses admirateurs qui les réclamaient et qui le pressaient, nous dit-il, jusqu'à l'importuner, il a consenti à réunir en un seul corps ces pièces dispersées dans les diverses parties de ses œuvres (1). Ce sont à ses yeux « comme des fleurs de

ecclesiasticis ordinibus, publié vers ce temps, mais composé à diverses époques; *Epistola ad capitulum Herifordense de libris a se scriptis.*

Il faut ajouter, à diverses dates, d'après l'indication de Gérold lui-même, les vies de saint David, saint Caradoc, saint Ethelbert.

(1) Il faut remarquer pourtant qu'il y a de la vérité dans ce que dit ici Gérold.

Gautier Map, un écrivain très populaire à cette date, et qui, comme Gérold, nous a transmis toute sorte de renseignements curieux sur les mœurs et les croyances du temps, vantant les écrits de Gérold, assurait que quand ils n'auraient pas d'autres titres à l'estime publique, leurs seuls préambules si remarquables les feraient dignes d'éloges, et il priait l'auteur de les rassembler et de lui en faire cadeau.

choix qu'il cueille dans beaucoup de jardins et de prairies, » etc. Ce sont des morceaux plus particulièrement littéraires, des morceaux de facture, ceux où il a le mieux à son gré montré son talent d'écrivain. La collection se compose de vingt-six pièces, et nous ne les avons pas toutes.

Notez comme Gérold est moderne encore en ceci, comme il a déjà toutes les rubriques et les procédés retors de cette fausse modestie d'auteur qui se fait arracher ce qu'il brûle de publier. Gérold a trouvé non seulement la chose, mais jusqu'aux termes mêmes que s'est appropriée de notre temps la candidature politique. Autrefois, on sollicitait les suffrages, aujourd'hui on cède aux sollicitations de ses concitoyens. Là encore Gérold a devancé le XIXe siècle.

Gérold a eu bien des tribulations dans sa vie ; mais on voit qu'il n'en est qu'une seule dont il n'aurait pu à aucun prix se consoler, c'est la perte d'un écrit dont il n'aurait pas eu de copie. Ce malheur faillit lui arriver dans un voyage, où un homme à lui portait dans une valise une valeur de quarante marcs d'or, des lettres du Roi et de grandes tablettes où était une composition qui lui avait coûté déjà une année de travail, son *Itinéraire du pays de Galles.* Il acceptait avec une résignation toute philosophique la perte du reste, argent et lettres royales, mais « un livre « non publié encore, mais au contraire à publier » *(non edito sed edendo)*, perdu avec le reste, c'était là un malheur irréparable ; d'autant plus que « ni lui, ni aucun autre ne le recommencerait jamais. » Heureusement, et il n'est pas loin de reconnaître là un miracle, la marque

du doigt de Dieu qui ne voulait pas laisser perdre un chef-d'œuvre si nécessaire, la valise et le serviteur se retrouvèrent enfin contre toute attente.

Du reste ce culte de Gérold pour tout ce qui est sorti de sa plume a produit parfois, sans qu'il y songe, des résultats assez désobligeants pour sa réputation. Il a eu dans sa vie de nombreuses querelles ; cela n'est pas rare au moyen âge. La violence est générale à cette date. L'homme du moyen âge est un grand enfant, tout de suite emporté par ses passions, cédant à tous les entraînements, aussi prompt d'ailleurs à se repentir. A peine encore sorti de la barbarie, mal dompté par le christianisme, et. à l'exception de quelques âmes d'élite, ne lui donnant guère qu'une soumission passagère ou extérieure, il est dans la conduite de la vie et la direction de son âme ce qu'il est dans la bataille. Il pousse droit devant lui, sans regarder à droite ni à gauche, renversant tout ce qu'il rencontre, ne s'arrêtant que quand il ne voit plus d'ennemis. Gérold a eu plus que personne ce caractère de son temps. Ardent, irritable, n'ayant pas encore, nous dit-il, avec un euphémisme digne de sa rhétorique, assez atteint la perfection pour être insensible aux injures, ce que nous pouvons traduire plus exactement par ceci : mis hors de lui par les attaques de ses ennemis (1) et y répondant avec emportement, il n'a ménagé à ses adversaires aucune de ces accusations énormes, de ces

(1) Il trouvait aussi parfois d'ardents défenseurs en prose et en vers. Me Simon du Fresne, chanoine de Hereford, excommuniait poétiquement ses détracteurs, aussi excessif pour lui que contre les autres.

épithètes monstrueuses qu'on prodiguait alors, à l'abri desquelles n'ont pas même été les saints du temps, et qui n'empêchaient ni la vénération de la foule, ni la réconciliation avec des adversaires. Or, empressé de faire parade de son éloquence, Gérold ne s'est pas contenté de nous montrer comment il écrasait ceux qui osaient l'attaquer ; il nous met dans le secret des plus noires imputations qui lui ont été adressées et dont, sans lui, la postérité n'eût jamais eu la confidence, pour nous apprendre comment il y a répondu. Je crois qu'au fond il n'est pas trop fâché des attaques ; il y a trouvé l'occasion de faire acte d'orateur, de montrer ses talents de polémiste et ses ressources de style sous une face nouvelle, de s'essayer à la réplique et à la réfutation, d'y compléter ses études et ses imitations de Démosthènes et de Cicéron.

Tout ceci ne ressemble pas positivement à de la modestie et ce n'est en vérité pas la qualité la plus marquée de Gérold, bien qu'il nous assure que c'était pour lui comme une vertu de famille. En effet, traçant le portrait de son oncle Maurice Fiz Gérout et de son propre frère Robert, il signale avant tout chez eux « une modestie de jeune fille. » Du reste, et cela achève de nous peindre cet amour-propre très particulier, Gérold ne croyait peut-être pas y manquer lui-même, grâce à ses précautions ingénieuses. En homme qui a étudié l'antiquité, il s'est souvenu que César avait aussi raconté sa propre histoire, et, à son exemple, il écrit ses *Commentaires* à la troisième personne. C'est le volume auquel il a donné pour titre : *Des choses faites par l'Auteur* (*De rebus a se gestis*), ou, comme il est intitulé

ailleurs : *Des actes très laborieux de Gérold*, et que, craignant sans doute de n'en avoir pas dit assez, il a complété dans une foule d'autres écrits, et même dans un livre de liturgie comme *La Perle de l'Église* (*Gemma ecclesiastica*). Seulement il ne s'est pas aperçu qu'il y a entre Gérold et César cette différence, sans en compter beaucoup d'autres : César, écrivant lui-même sa vie, n'en a profité que pour parler plus modestement de sa personne, en nous donnant des détails que lui seul pouvait fournir ; hors de là, le livre eût pu aussi bien être écrit par un autre, ou plutôt un autre eût certainement plus vanté César. Gérold, au contraire, parlant de lui à la troisième personne, en profite pour s'exalter avec une admirable ingénuité. Il ne se contente pas de se défendre contre ses accusateurs, il soigne sa propre gloire, il relève ses mérites, il les célèbre avec une chaleur, un enthousiasme, une franchise telles, qu'un des manuscrits qui nous ont conservé les *Invectives* ou *Attaques*, hésite à les lui attribuer, que cela semble en effet l'œuvre d'un de ses admirateurs et qu'on se refuserait à y reconnaître sa main, si lui-même, dans d'autres écrits, ne réclamait la paternité de cette œuvre (1).

Grâce à cette heureuse invention de la troisième per-

(1) Dans une lettre écrite par lui au chapitre de Hereford, et à la fin de son prologue de l'histoire de saint David, où il explique les raisons qui lui ont fait écrire son livre. V. *Giraldi Camb.*, t. I, p. 414. « Librum *de Invectionibus* intitulatum, ad præmissas injurias multas, vice talionis animo vindice nec immerito responsalem. »

sonne (1), il se fait dire qu'on ne peut concevoir comment ces misérables chanoines de Saint-David n'ont pas choisi pour remplir la vacance du siège un homme si remarquable, si secourable à son église et à son pays tout entier, que, quand même il s'y serait refusé, ils auraient dû à toute force et à tout prix l'obliger à s'y asseoir. Il se dit à lui-même qu'il est inutile de retracer encore les mérites de Gérold, qui sont trop étendus pour qu'il lui soit possible de les exposer. Cela lui permet de comparer sa retraite à celle de saint Jérome et de déclarer égal le profit de ses œuvres; cela lui permet enfin de terminer le récit de ses combats et de ses épreuves en se disant à lui-même que l'archidiacre était vraiment digne de cet honneur et que « malheureuse a été de ne pouvoir arriver à « posséder un pareil prélat l'église au gouvernement « de laquelle il avait été appelé; un tel homme qui a « travaillé avec tant de zèle et tant d'éclat pour son « honneur et qui est prêt à le faire encore. »

(1) Il peut même nous renseigner sur ses avantages physiques, et nous apprendre qu'il était d'une beauté remarquable. Cela lui donne l'occasion de terminer son livre des *Attaques* par toute une série de chapitres réunis sous ce titre commun : « Multiplex laboris Giraldi commentatio », qu'on peut traduire « Collection de témoignages en l'honneur des travaux de Gérold », et d'y consigner des témoignages comme celui-ci que lui rendait une noble dame, Mathilde de Saint-Valery : « Gérold est « un homme de race, un noble homme, sorti de ce qu'il y a de « plus grand dans le pays de Galles, homme de belle taille, de « noble physionomie, le meilleur clerc de tout le pays de « Galles, un des premiers entre les plus savants de l'Angleterre, « homme prudent et prévoyant, dirigeant bien sa maison, « chaste dans ses mœurs et ses propos. »

Dans tous ces écrits, Gérold exalte hardiment, rondement « ce vaillant lutteur, ce puissant champion de l'église de Saint-David qu'on appelle Gérold (1) ». Il s'est découvert vingt-trois raisons d'être fier de sa conduite et il les a gravement exposées dans autant de chapitres portant uniformément ce naïf hommage à lui-même : « Des actes également louables et notables de Gérold, d'un second acte non moins louable et non moins notable, d'un troisième, etc... (2).

Le livre « *Le Droit et l'État de l'église de Saint-David* » n'est que la même histoire mise en dialogue, un nouvel hommage à sa gloire sous une autre forme. Gérold s'y fait demander (3) le récit de tout ce qui touche à sa seconde élection « à sa vaillante revendication des droits de son église », afin que le lecteur « puisse admirer et imiter sa magnanimité, sa constance et sa patience dans les adversités. »

Le *Symbolum electorum* ou Recueil de pièces choisies (peut-être d'œuvres d'élite) est surtout la collection des lettres qu'il a glorieusement écrites au sujet de ces vaillants combats.

La personnalité de Gérold n'est pas même étrangère à la composition du *Miroir de l'Église* (Speculum ecclesiæ), ce livre où sont si rudement fustigés les ordres religieux du temps. Sans vouloir faire tort à l'im-

(1) *V. de Jure ac Statu.* « Pugilem validum et propugnatorem egregium. »

(2) De laudabilibus Giraldi et notabilibus, de secundo laudabili pariter.

(3) V. *De Jure et Statu...*, etc., p. 163.

partialité de Gérold, on peut croire que ce qui l'a aidé à voir leurs vices et leur décadence précoce, c'est qu'il les a rencontrés sur sa route, c'est que ses adversaires étaient sortis de leurs rangs.

Enfin on la retrouve encore dans son récit de la Conquête de l'Irlande (1), en trois livres, dont le troisième n'est représenté pour nous que par une préface : si l'auteur ne s'y laisse qu'entrevoir (2), il y parle sans cesse des siens ; c'était encore une façon de parler de lui.

En somme, on peut dire que les deux tiers au moins de ses sept volumes sont consacrés à lui-même. C'est la même histoire qu'il recommence, qu'il se fait demander sous tous les titres et sous toutes les formes, comme récit, comme plaidoyer, comme invective, à titre de biographie, d'histoire diplomatique, de traité liturgique, de recueil de pièces officielles. Ce qu'on y voit sous des titres divers, c'est toujours Gérold, Gérold voyageant, Gérold aux prises avec des moines, Gérold évêque, Gérold discuté, Gérold triomphant Il faut arriver jusqu'au XIXe siècle, le beau temps des confidences personnelles, à ce siècle qui a vu éclore tant de Mémoires, de Confessions, de Biographies, d'Autobiographies, d'Histoires de ma vie, d'Impres-

(1) V. *Giraldi Camb. Op.* Expugnatio Hiberniæ.

(2) Venit eodem navigio et alius Stephanidæ nepos, Philippique frater, tam avunculum quam fratrem plurimum consilio adjuvans, et tam insulæ situm et naturam quam primævam gentis orginem diligenter explorans. Litterato quippe vir præditus studio : cujus quoque nomen præsentis libelli titulus tenet.

sions de voyages et autres, pour rencontrer quelque chose de semblable, pour retrouver ce soin pieux de l'écrivain qui ne veut rien laisser perdre de lui-même, qui prévoit et prévient toutes les questions que la postérité pourra s'adresser sur son compte et qui, pour qu'il y ait réponse à toutes, prend soin de lui ménager une collection de ses propres portraits à tous les âges, dans tous les costumes et dans toutes les poses, en représentation et en deshabillé, etc...

A ces témoignages que Gérold s'est rendus à lui-même, il a eu soin de joindre ceux des autres, de recueillir tout ce qui a été dit en son honneur, en prose, en vers, dans des lettres ou des conversations. Dans chacun de ces écrits que nous venons de signaler, il nous a conservé soigneusement et avec le plus grand détail le souvenir de toutes les admirations excitées par ses ouvrages, n'oubliant pas de noter que les admirateurs étaient tous bons juges et fameux par leur goût et leurs talents littéraires. Il nous dit que la première et la deuxième partie de sa *Topographie* étaient universellement renommées et saluées comme de véritables types « des élégances du style scholastique. »

Il nous apprend que l'archevêque Baudoin auquel il a voué le plus reconnaissant souvenir, et ce fait probablement n'y a pas été étranger, trouvait la *Topographie de l'Irlande*, que Gérold lui avait présentée à l'une des premières stations de son voyage, tout à fait recommandable, ornée qu'elle était si complétement et si à propos « des fleurs délicates du langage et de la moëlle des pensées », une formule chère à Gérold. Il la

lisait attentivement ou se la faisait lire chaque jour et ne la finit qu'avec sa mission. Il le priait instamment de ne laisser sommeiller en aucun temps ce don merveilleux du style qu'il tenait de Dieu et qu'il devait considérer comme plus précieux que tous les biens terrestres et transitoires. Il lui en faisait un devoir au nom de son autorité de prélat. Gérold déclare qu'il n'eût été ni décent ni permis de résister à de telles instances.

L'exemple d'un autre de ses admirateurs nous montrera à quelle hauteur se montait l'enthousiasme littéraire à cette date.

Un certain Robert de Beaufeu, chanoine de Salisbury, dont Gérold vante le savoir et les solides études, « lisait et relisait sa *Topographie* et ne pouvait pour ainsi dire se rassasier et se lasser de la lire ». Et comme un de ses amis lui demandait ce qu'un homme habitué à se nourrir des Saintes Écritures pouvait trouver de si digne d'attention dans le livre nouveau, il répondait que si vingt des clercs les plus lettrés et les plus louables de l'Angleterre, où il y en a tant de distingués, associant pour traiter le même sujet, leur talent et leurs efforts pendant trois ans (temps après lequel il avait été achevé), avaient produit une pareille œuvre, il les trouverait dignes de toute louange.

Gérold, après avoir pris note de ces éloges, ajoute naïvement que, si les opuscules de sa jeunesse ont pu mériter de tels éloges de la part de ces grands hommes, combien les œuvres de son âge mûr, d'un temps mieux préparé, ne doivent-elles pas être plus dignes d'éloges.

Gérold ne nous a pas conservé avec moins de soin le

souvenir de ses succès scolaires. Il nous dit qu'il réussissait surtout dans ses leçons sur les causes décrétales qui se faisaient d'habitude le dimanche. « Quand le bruit se répandait en ville qu'il devait traiter une de ces causes (*causari velle*), à l'appel de cette voix séduisante (*vocem ejus jucundam*) il se faisait un tel concours de presque tous les docteurs suivis de leurs écoliers que la maison, toute vaste qu'elle était, pouvait à peine les contenir. Il savait si bien en effet relever des grâces de la Rhétorique les fortes raisons des lois et des canons, il savait si bien embellir une cause par le charme des paroles et les solides pensées et y insérer à propos avec un merveilleux artifice les paroles des philosophes et des écrivains que plus l'auditeur était érudit, plus son attention grandissait, plus il appliquait avidement ses oreilles et son esprit à recueillir et à graver dans sa mémoire les enseignements du jeune maître. Tels étaient en effet le charme et la séduction de sa parole qu'ils restaient suspendus pour ainsi dire à ses lèvres, quelque développement qu'il donnât à ses leçons, ce qui cependant engendre généralement l'ennui, et qu'ils ne pouvaient se fatiguer ni se rassasier de l'entendre. Aussi voyait-on de tous les côtés de l'auditoire des écoliers s'efforçant de saisir au vol et de reproduire mot à mot chacune de ses leçons (1). »

Gérold nous a retracé avec une attention toute particulière l'histoire de sa première leçon sur le droit

(1) V. Giraldi Opera, t. I, *De rebus a se gestis*, p. 45, 46, liv. II, ch. I.

canon. Il a même pensé qu'il n'était pas hors de propos de reproduire son préambule tout entier ; c'est un curieux échantillon des élégances érudites et des grâces modestes d'un scholar de l'an 1177 (1).

Le reste du récit achève de faire connaître l'homme et nous offre un bien curieux tableau de mœurs littéraires du temps, de la ferveur d'étude, de l'enthousiasme naïf pour le bien dire et le savoir, de l'ardeur de vie intellectuelle qu'on trouvait alors dans les grands foyers d'études.

Gérold nous assure qu'il avait apporté à la solution

(1) V. Ibid., liv. II, ch. I, p. 46. « Proposueram prius audire quam audiri, prius discere quam discere, dubitare quam disputare. Eruditis enim auribus summæque eloquentiæ viris et minus medullata sententiis oratio et jejuna verborum macies propinabitur. Supervacaneum enim est et omnino superfluum tam inter eloquentes arida quam inter scientes et sapientes usitata proferre. Unde moralis Seneca noster, et ab ipso Sidonius ; *Donec scientiam natura combiberit, non est major gloria dixisse quod scias , quam siluisse quod nescias.* Verumtamen quoniam Augustino testante, *turpis est omnis pars suo universo non congruens*, ne solus inter vos anomalus videar , neve solus loquentibus aliis taciturnitate prœ cœteris Pythagoricus discipulus inveniar , elegi potius loquendo ridiculus quam tacendo discolus inveniri. Quam igiter vocem inter olores canoros clamosus anser emittet ? Nova nimirum an nota proponet ? Frequentata et trita fastidium generant ; auctoritatem nova non habent. *Quoniam*, ut ait Plinius,*ardua res est vetustis novitatem dare, novis auctoritatem*, etc. Quæstio quam præ manibus habemus vetus est, sed nondum inveterata, lis dudum ventilata, sed *adhuc sub judice.* — La question choisie par lui était celle-ci : Utrum judex secundum allegata judicare debeat an juxta conscientiam ? Gérold s'était prononcé pour la seconde solution.

de la thèse soutenue par lui, de si puissantes autorités de lois et de canons, que l'auditoire tout entier se demandait s'il fallait admirer davantage l'élégance de la forme ou la puissance de l'argumentation. Son discours avait été accueilli par les applaudissements les plus enthousiastes et les éloges les plus flatteurs des auditeurs les plus autorisés. Un docteur illustre, ancien maitre ès arts de Paris, qui avait longtemps étudié le droit à Bologne, maître Roger Le Normand, plus tard doyen de l'église de Rouen, s'était écrié devant tous : « Il n'est pas de science sous le soleil qui, si elle est par hasard portée à Paris, n'y prenne aussitôt un éclat incomparable et, sans contredit, ne s'y développe plus excellement qu'en aucun lieu du monde ». Un autre auditeur, un de ces adeptes enthousiastes et naïfs du savoir, comme on n'en retrouve plus que dans l'étudiant de Faust, fils d'un noble personnage, le châtelain de Montmorency, suivant discrètement Gérold à la sortie de sa leçon, lui demandait confidentiellement combien d'années il avait étudié à Bologne. Gérold répondant qu'il n'y était jamais allé et qu'il avait seulement donné trois années à l'étude du droit à Paris, il se retirait frappé d'admiration. Son maitre de Lois et Décrets, qu'il allait visiter après le dîner, fier d'un pareil élève, lui disait devant une nombreuse assistance : « Je ne voudrais pas pour un plaid de cent sous (c'était un dicton de Bologne) que tu n'eusses pas si remarquablement parlé devant un pareil auditoire et ce grand concours d'écoliers. »

Pour achever le triomphe de Gérold, ce même

maitre, Mathieu d'Angers, appelé par Alexandre III en 1179, au concile de Latran où il le fit cardinal, demandait à Gérold, avec l'aveu de ses collègues, de le remplacer dans sa chaire ; les écoliers acceptaient avec enthousiasme la substitution. Mais Gérold, qui voulait aller se perfectionner à Bologne, eut le courage de résister à leurs instances ; il consentit seulement, sur leur demande, à faire, dans son logis, à ses camarades, deux leçons par jour sur *Les Décrets de Gratien*.

De retour dans son pays, Gérold voulut renouveler ces triomphes, et trouva même moyen de leur donner un éclat et un relief inaccoutumés. Lorsqu'il eut, après de longues méditations, achevé sa *Topographie de l'Irlande*, il pensa, selon sa propre expression, « qu'il « ne fallait pas cacher sous le boisseau le flambeau « qu'il venait d'allumer, mais l'élever sur le candé- « labre pour qu'il donnât toute sa lumière », et il se résolut à lire publiquement son livre à Oxford, la métropole intellectuelle des clercs d'Angleterre, celle où le clergé était le plus nombreux, le plus savant et le plus illustre ; il était probablement guidé en cela par le souvenir classique des lectures publiques de l'ancienne Rome, dont il avait pu lire le récit dans Pline le Jeune.

Comme l'ouvrage de Gérold se composait de trois parties, il divisa sa lecture en trois jours consécutifs. Ce qui ne dut pas nuire au succès de la fête, Gérold y joignit un détail d'une invention neuve que nous recommandons à tous les *lecturers* ou conférenciers du temps présent. Le premier jour il traita largement tous les pauvres de la ville convoqués à cet effet. Le

second jour ce fut le tour de tous les Docteurs des diverses Facultés avec leurs élèves les plus renommés ; le troisième enfin, le reste des écoliers avec les chevaliers de la ville et un grand nombre de bourgeois. Remarquez l'ordre d'invitations, il n'est pas indifférent ; c'est bien la pensée d'un esprit religieux du temps : d'abord les pauvres de Jésus-Christ, puis le savoir, puis la chevalerie, puis les bourgeois. Gérold ajoute que « ce fut « une chose somptueuse et vraiment noble, parce « qu'ainsi étaient renouvelés en quelque façon les « temps antiques et authentiques de la poésie, et ni le « présent, ni l'antiquité n'offraient le souvenir d'un « pareil spectacle en Angleterre. » Il nous semble que Gérold réduit même ici ses mérites, qu'il a montré là plus d'originalité qu'il n'en réclame, et que ce mélange de littérature et de cuisine lui appartient tout entier (1).

Nous ne pouvons aujourd'hui apprécier que fort imparfaitement la légitimité de ces grands succès. Ce n'est pas que les éléments d'information nous manquent. Nous avons vu que les écrits de Gérold étaient nom-

(1) L'éditeur anglais de Gérold remarque qu'on trouve au VIe siècle un exemple de lecture publique à Rome. Quand Arator écrivit une histoire des Apôtres en vers hexamètres et présenta son œuvre au pape Virgile, les savants et les nobles de Rome le supplièrent de lire son poème en public. Le Pape lui permit de disposer à cet effet de l'Église de Saint-Pierre-aux-Liens. La récitation ne dura pas moins de quatre jours. L'enthousiasme fut tel que l'auteur fut obligé de relire à plusieurs reprises plusieurs portions de l'ouvrage.

V. Thomassin, *Eccl. dis.*, II, 1-95.

breux et divers ; le tout ne forme pas moins de sept volumes in-8° (1). Il est vrai qu'on pourrait fortement les réduire si on voulait seulement en retrancher les redites que nous avons signalées, sans parler des citations qui y tiennent une si grande place. Cependant, même avec ces éliminations, il reste encore un ensemble respectable.

Mais il est certain que le goût alors n'était pas le même que le nôtre ou que celui des grands âges classiques, qu'il avait d'autres exigences, que ce qu'on regardait comme des qualités supérieures, n'aurait pas chez nous le même succès. Ici, ce sont surtout les défauts de style et de langue qui nous frappent. Le premier des mérites littéraires à cette date paraît avoir consisté à citer beaucoup, les auteurs classiques latins et les autorités chrétiennes entrant dans ce mélange à doses à peu près égales (2). Gérold les a beaucoup pratiqués ; ils lui sont tellement familiers qu'il les fait souvent entrer par fragments dans le texte même de sa phrase.

(1) Gérold avait complété sa *Topographie de l'Irlande* en joignant à son récit une carte soigneusement dressée par lui et donnant « les montagnes, les défilés, les forêts, les cours d'eau, les châteaux, cathédrales, monastères et surtout ceux de Cîteaux. » Malheureusement ce précieux document ne s'est point retrouvé.

(2) Il en est de même de la plupart des contemporains, de Pierre de Blois, par exemple, et quand on l'accusait de n'être qu'un compilateur, parce que ses lettres et ses sermons étaient tous remplis d'exemples empruntés à l'histoire et de citations de l'Écriture, il s'abritait derrière l'autorité des Pères.

Les échantillons que nous a laissés Gérold de son talent de prédicateur, par exemple un sermon prononcé devant le Synode de Saint David sur un texte du prophète Malachie: « Labia sacerdotis custodiunt « scientiam et legem requirunt de ore ejus, qui an- « gelus Domini exercituum est », ne sont guères que des centons ainsi composés.

Dans les œuvres de Gérold, saint Jérôme, dans la lecture duquel il paraît très versé, avec ses *Lettres familières*, sa *Bibliothèque* et ses *Commentaires des Évangiles*, coudoie sans cesse les poètes païens. Même lorsqu'il veut engager Gautier Map à quitter les études purement littéraires pour celle de la Théologie, Cicéron et Senèque lui offrent autant d'arguments que saint Jérôme et Origène. Quand il cite une parole du *Sage*, ce mot désigne le plus souvent quelque poète païen, Horace ou Virgile, ou Lucain. Gérold veut que l'on consacre à la lecture des classiques surtout les jours de la jeunesse, mais sans croire cependant que dans l'âge mûr on doive les abandonner tout à fait; seulement il faut en user avec modération. Il ne convient pas que par incurie, indifférence et défaut d'habitude, l'esprit perde tout commerce avec ces antiques études et ces agréables passe-temps, et perde complétement le fruit de ces travaux. On peut en tirer profit en tout temps et par exemple en se rappelant les passages les plus élégants des anciens, les faire entrer dans la glorification de Dieu et les mêler à l'éloge des choses saintes comme on enchâsse des perles dans l'or. Gérold voit là pour les écrivains modernes un moyen légitime et facile de se grandir, ce qu'il exprime par une ingé-

nieuse image qu'il s'est plu à répéter, et qu'on retrouve également chez Pierre de Blois et chez Gautier Map: « Nous sommes des nains montés sur les épaules des géants, ajoutant à nos propres travaux ce que nous empruntons aux études des grands hommes classiques. « Nani sumus, super humeros gigantum expositi, ex « magnorum virorum et authenticorum studiis nos- « tris laboribus adjicientes (1). »

Gérold, à propos de cette question des études classiques, n'eût pas été un des adeptes du *Ver rongeur*. Il professe à cet égard la doctrine la plus libérale et la plus sensée. « Il faut, nous dit-il, dépouillant les Égyptiens et enrichissant les Israélites, faire entrer dans la

(1) Cependant il est à noter qu'il loue le maître de saint Hugues qui paraît avoir eu des idées d'éducation beaucoup plus étroites. « Vir bonus antiquus et authenticus (irréprochable) auctorum *loco* gentilium qui fabulis interdum minus honestis animos inficiunt auditorum, Prudentium, Sedulium, Fulgentium cæterosque libellos similes, sincera solum Christianæ religionis dogmata redolentes, deinde et Bibliothecam (S. Hieronymi?) assidue legendam exponebat » (V. Vita Hugonis, *Gir. Op.*, t. VII, p. 90.) Nous voyons dans le même livre une singulière manifestation de sensibilité, une singulière façon d'attendrir la répression et de racheter les duretés. Quand l'enfant avait commis par hasard quelques « *pueriles excessus*, » il le châtiait avec la verge, « *ut moris est in opere doctrinali*, comme c'est l'usage dans l'œuvre éducatoire » dit Gérold respectueux pour la tradition. Comme l'enfant pleurait, le vieillard à son tour « éclatant en larmes, » disait d'habitude: « Ne pleure pas mon fils, « ne pleure pas, enfant excellent et de caractère d'élite, n'arrache « pas par tes larmes des larmes à mes yeux vieillis, *senilibus* « *ab oculis*, je te conduis à Dieu là haut, et tu iras sans aucun « doute à Dieu. » C'était à réconcilier avec le fouet.

décoration du Tabernacle, les vases d'or et d'argent qu'on leur emprunte. Tout ce qui est béni est mien, dit le théologien. Il est permis et on est libre de prendre partout son profit : Quidquid enim ubicumque benedictum meum est, licitum enim et liberum est undecumque proficere. »

La théorie a du bon, mais Gérold abuse singulièrement de ses souvenirs.

Quant à ce qui est de sa langue, on ne peut nier qu'il ait la connaissance du latin, qu'il ne l'écrive parfois avec élégance ; on voit qu'il a beaucoup de lecture, que les écrivains classiques et ecclésiastiques lui sont très familiers, mais on reconnaît trop la double influence qu'il a subie, la double source où il puise un peu confusément ; sa latinité se ressent de la fréquentation des Pères. Sa phrase n'est même pas toujours très correcte, il a souvent des expressions bizarres. Joignez à cela, (ce qui est du reste le grand défaut du temps), un abus fatiguant des antithèses, antithèses de mots plus encore que d'idées, antithèses même de sons. Il est plein de concetti, de jeux de mots, de rapprochements inattendus de sons, un vrai cliquetis de syllabes. Il a l'air parfois de leur demander à peine d'avoir un sens. Il y a des passages entiers où il se plaît à assembler de longues séries de termes opposés de sens, analogues de forme et de résonnances ; c'est ainsi que des enfants s'amusent à tirer des sons d'un instrument, sans former aucun air et en dépit de toutes les discordances. Ce vrai tapage, cet entrechoquement de syllabes se retrouve chez bien des écrivains du XII[e] siècle, poètes et prosateurs, et semble avoir été

à leurs yeux un des grands mérites et des grands charmes du style, un des plus recherchés, le fin des fins dans l'art de bien dire. Il se plaît à trouver dans les mots qu'il torture les sens les plus invraisemblables et les plus mystérieux. C'est souvent un singulier étymologiste que Gérold (1).

Chose curieuse, qu'il convient de noter ici même, en présence de ces combinaisons laborieuses, de cette langue torturée, de ces recherches puériles et prétentieuses, et qui nous montre en un point de plus toute l'originalité, l'ouverture d'esprit de Gérold et son *entrevision* de l'avenir, plus qu'aucun de ses contemporains, ce latiniste, si épris de son latin, a pressenti les glorieuses destinées de cet idiome

(1) Je prends au hasard quelques exemples dans Gérold. On ne peut ici juger que sur échantillons : Prælato duo sunt necessaria, *scientia* scilicet et *conscientia*... sicut nuntiat sacerdos et annuntiat, sic etiam renuntiat. — Est operis prædicatio, est et oris. – Ad vitæ viam vel viæ vitam. — Nationis subdolæ (les Irlandais) fortius timenda *ars* quam *mars*, *pax* quam *fax*, *mel* quam *fel*, *malitia* quam *militia*, *proditio* quam *expeditio* (Expugn. hibernica) — *cellerariis* seu potius *scelerariis*, non *libris* intendunt sed *liberis*, non *foliis* sed *filiis*, non *librorum lectioni* sed *liberorum dilectioni*. (Sur la vie irrégulière des clercs dans le pays de Galles.) *Videntes* et non solum *invidentes* — *monachus* vel potius *demoniachus* — quatenus unius *punitio* multorum sit *munitio*, ...unius *fletus* multorum sit *metus*... unius *error* multorum sit *terror* et *horror*. On en recueillerait des pages entières. Un de ses adversaires, Foliot, a dû, assure-t-il, être ainsi nommé des *feuilles* qui tombent, *foliis* caducis assimilandus. Il prodigue ces rapprochements dans les circonstances les plus sérieuses et il n'est pas exigeant sur leur exactitude. Du reste, les contemporains font de même. Des

vulgaire, alors si dédaigné du monde savant. Nous voyons là que les écrivains les plus *académiques*, les plus fiers de leur beau style et de leur éducation rhétoricienne, ceux qui croyaient avoir le mieux ressaisi les élégances de la langue de Rome, pouvaient parfois jeter un œil d'envie sur ceux qui ne parlaient que le français, sur cette gloire plus étendue, sur cette foule innombrable d'auditeurs et de lecteurs qui leur étaient assurés. Gérold, dans les dernières années de sa vie, donnant une édition nouvelle de son livre le plus aimé, de sa *Topographie de l'Irlande*, espère qu'il se trouvera quelqu'un pour le faire passer en français (1) un traducteur à la hauteur de sa tâche, à la fois lettré et familier avec la langue française, de façon à bien

vers en l'honneur de Gérold nous montreront à quelles débauches on pouvait arriver en ce genre. L'auteur hésite, dit-il, à lui envoyer ses vers, partagé entre deux sentiments, sa vénération pour lui et le sentiment de son insuffisance.

> Vult amor ut mittam, prohibet timor, urget uterque ;
> Pronus utrique *volo* mittere, *nolo volens :*
> Nec licet ut *nolim*, nec possum *velle ; voluntas*
> Vix ab utroque *volans* inter utrumque *volat.*
> Quod *volo nolo*, *volo* quod *nolo*, *volens* que *voluntas*
> Fit *nolens*, *nolens* incipit esse *volens.*

Gérold se plaît à trouver dans les mots qu'il torture les sens les plus mystérieux et les plus invraisemblables. Voici une explication qui lui est chère : « divitiæ a dividendo ut bene dividantur. » Il assure que d'après de solides autorités on les appelle *divitiæ* parce que *duo vitiant*, le corps et l'âme.

(1) C'est probablement ce passage trop rapidement lu, qui a fait croire à tort à M. Daunou que Giraud de Barri « avait traduit ses propres livres en français. »

sentir lui-même et à ne laisser perdre au lecteur aucune des beautés du livre. Il se plaît à penser mélancoliquement que, compris de tous, son interprète recueillera le prix de ses efforts, tandis que lui, Gérold, vivant sous des princes peu lettrés, ne l'a pu recevoir, faute d'être assez compris. Quelle n'eût pas été sa joie s'il eût pu savoir que son vœu serait un jour réalisé et qu'il trouverait pour le traduire le plus fameux des poètes français du XIV[e] siècle, maître Jean de Meun (1). Malheureusement la traduction s'est perdue et à jusqu'ici échappé à toutes les recherches (2).

C'est dans le même sens qu'il rappelle avec tristesse

(1) C'est Jean de Meun lui-même qui nous l'apprend, dans l'épitre préliminaire de sa traduction de Boèce.

V. Bibl. Nationale { 3,836 Réserve R. 142 C } 1 vol. in-f° gothique, sans lieu ni date, mais qui doit être des environs de 1490 :

Le Boèce de Consolation.

Cy commence Boece de Consolacion en francois.

A Ta royale maiesté noble prince par la grâce de Dieu, roy de France, Philippe le Quart, je Iehan de Meun, qui iadis ou roman de la Rose, puis que ialousie eut mis en prison Bel Acueil, enseignay la manière de prendre le chastel et de la Rose cueillir, et translatay de latin en francois le livre de Vegece de la chevalerie, et le livre *des merveilles de Yrlande,* et la vie et les espitres maistre Pierre Abailart et Helois sa femme et le livre Plarot de espirituelle amitié, envoye ores Boece de Consolacion (que) je t'ay translaté de latin en francois : ja soit que tu entendes bien le latin (noter en passant ce renseignement sur l'instruction de Philippe le Bel) : mais toutes fois est moult plus légier à entendre le françois que le latin.

(2) J'ai eu un instant l'espoir de remettre la main sur l'œuvre

et conviction le langage que lui tenait son ami Gautier Map : « Maître Gérold, vous avez beaucoup écrit et vous écrivez encore. Moi, je me suis contenté de *dire*..... et quoique vos écrits méritent plus d'éloges et soient promis à une existence plus durable que mes *Dits*, pourtant comme ceux-ci sont abordables à tous, étant publiés dans la langue commune, tandis que vos écrits, étant en latin, ne peuvent être compris que du petit nombre, j'en ai retiré quelque fruit et vous, avec vos beaux livres, aujourd'hui que le monde ne voit plus de princes amis des lettres et généreux (c'est l'éternelle plainte des poètes du temps jadis et des trouvères), vous n'avez pu obtenir une digne récompense de vos peines (1).

On peut ajouter aux défauts, que nous avons signalés, que, comme la plupart des auteurs de son temps, Gérold ne sait pas composer.

disparue. Un des éditeurs de Gérold signalait une traduction française de la *Topographie* au British Musœum. Vérification faite, le manuscrit signalé sous ce titre *Libellus de Mirabilibus Hiberniæ*, n'est que la traduction en provençal de l'abrégé de frère Philippe de Slane dont nous avons parlé, page 2.

(1) On ne trouve épars dans les œuvres de Gérold que bien peu de mots français. Nous allons les recueillir ici comme échantillons authentiques du français qu'on parlait, en Angleterre, au temps de Henri II. — Jocelinus Decanus, cité par Gérold : « Grant eschar de ces arcediakenes qui dient que il deivent les deiens poser et déposer e quil deivent estre meimement à euls entendant. Merveilles est que li evesques le sueffrent » — Galterius ex-monachus : Sire ne creez vus unques un sul de cel païs ne clerc ne lai, ne ne suffrez vus unques danger del arcediakene Gérold. Sujurnez en Engleterre tant

Il s'embarrasse parfois dans de longs développements, dans d'immenses parenthèses d'où il ne peut plus sortir.

Il s'interrompt souvent pour moraliser longuement (1).

Il se répète beaucoup, parfois sans y songer, parfois avec intention et avec une naïve complaisance pour les choses qu'il se raconte. Il recopiera, dans un de ses livres, plusieurs pages d'un autre, parce que, nous dit-il, cela va très bien au sujet et parce que le second

cum vus plera. Entre mei e Joceaume le deen guvernerum levesche haltement e bien. »

Proverbe cité par Jocelinus Decanus : Vulgare illud suo idiomate respondeam :

Ki si veit si feit.

Autre proverbe cité par Gérold :

Tant giwe li purcel
Cume volt li chael :

de Roger de Beche : Bien set chat ki barbe il leche.

(1) Il aime à tirer de toutes choses des réflexions édifiantes. De passage à Arras, à son retour des écoles de Paris, il voit sur la grande place une quintaine donnée par Philippe le Grand, comte de Flandre. De son hôtellerie, il regarde le comte avec son cortège de grands seigneurs, de barons, de chevaliers, tous couverts de soie, les magnifiques destriers, les lances brisées, tout le tumulte joyeux, tout l'éclat de cette fête militaire. Pendant une heure, il contemple ce spectacle et ce vaste espace tout rempli de ces splendeurs; mais aussitôt que le comte s'est éloigné avec sa suite, retrouvant là le désert et le silence, il y voit une démonstration saisissante de la vanité du monde et de ses pompes, de ces choses du siècle si passagères et fuyant comme des ombres.

livre ira en beaucoup de mains où n'allait pas le premier (1).

Il reprend les mêmes récits en les embellissant et les chargeant. (V. t. IV, p. 171.)

Il reproduit volontiers les images, les effets de style, les citations même qui l'ont une fois charmé.

On ne peut nier pourtant qu'on ne rencontre chez lui parfois des passages véritablement éloquents. Nous trouvons, en outre, dans le récit de sa vie des preuves répétées qu'il avait au moins quelques-uns des dons oratoires, la faculté d'agir sur les masses et de les entraîner, et que cette parole qui nous semble si souvent scholastiquement froide et pesamment érudite, était sans doute animée par la voix, par le geste, par l'émotion intérieure. Du reste, plus un peuple est ignorant et naïf, plus il est sensible à tout cet extérieur de l'éloquence.

Ainsi, l'an 1186, Gérold accompagnait l'archevêque primat de Cantorbéry, Beaudoin, dans le voyage qu'il fit à travers le pays de Galles pour y prêcher la Croisade, voyage que Gérold lui-même nous a raconté sous le nom d'*Itinerarium Kambriæ*. C'était un intéressant spectacle que cette marche de l'archevêque dans toute la pompe épiscopale, entouré d'un nombreux cortège religieux et militaire, à travers ces sites tour à tour sauvages et grandioses du pays de Galles, que cette solennelle procession se déroulant à travers les vallées solitaires et les montagnes romantiques du

(1) V. dans son *Speculum Ecclesiæ* (liv. IV, ch. XXXIX), plusieurs pages recopiées de la *Gemma ecclesiastica*.

South-Wales, tantôt émergeant de quelque ravin pittoresque ou apparaissant dans quelque clairière avec ses bannières et sa croix pastorale, tantôt campant sur les bords de quelque rivière fabuleuse.

Arrivé à Haverford, le prélat avait convoqué les clercs et le peuple du pays et avait pris la parole, mais les fruits en avaient été médiocres et un petit nombre seulement des auditeurs s'était décidé à prendre la croix. L'archevêque, étonné et affligé, se disait : « Que ces gens sont durs ! » et, quoiqu'il eût à ses côtés son suffragant de saint David, il avait remis à tenir à Gérold la croix épiscopale (*portatilem*), disant qu'il ne fallait pas en cela considérer seulement la dignité, mais regarder à qui Dieu a fait la grâce. Gérold, ainsi désigné, prit la parole à son tour. Les circonstances étaient bien faites pour inspirer un orateur. Qu'on se représente dans un de ces sites pittoresques du pays de Galles, Gérold aux côtés de l'archevêque, au milieu de ce clergé nombreux, de ces barons, de ces chevaliers, de ces hommes d'armes à la suite, Gérold adressant la parole à la foule innombrable qu'ont attirée la grandeur et la nouveauté du spectacle. Henri II, en effet, ce prince des plus politiques, comprenant tout le parti qu'il pouvait tirer de cette expédition d'un nouveau genre, s'était plu à favoriser la prédication et à l'entourer d'honneurs, trouvant là une occasion unique pour ses officiers de parcourir en tous sens, à la suite de l'archevêque, et sous prétexte de l'honorer, ce pays de Galles d'ordinaire si peu pénétrable aux Anglais.

Gérold nous assure que Dieu, sur l'heure, lui com-

munіqua un tel don d'éloquence et de persuasion, que la plus grande partie de la chevalerie du pays et une foule sans nombre demandèrent à se croiser. Il avait divisé son discours en trois points. A la fin de chaque point, telle était l'ardeur de ceux qui se pressaient pour enlever des croix, que l'archevêque avait peine à se défendre contre leur pression, et que l'archidiacre, à chaque fois, était obligé de s'arrêter et de garder longtemps le silence. Un chevalier, son parent, Philippe Mangunel, lui avait dit qu'aucun des hommes considérables du pays ne prendrait la croix pour sa prédication ni celle de l'archevêque, et qu'ainsi leur voyage serait en pure perte. Et maintenant, chaque fois que l'orateur faisait une pause, il voyait Philippe assis en face de lui, le visage tout baigné de larmes, et le discours à peine fini, il était venu, avec cinq ou six vaillants hommes comme lui, demander la croix à l'archevêque. Celui-ci se plaisait à redire, à plusieurs reprises, dans ce même voyage, que jamais il n'avait vu verser autant de larmes en une seule journée, qu'il ne l'avait vu, ce jour-là, dans Haverford. Et Gérold, à ce propos, relève avec satisfaction ce mot des lettres de saint Jérôme, que les larmes des peuples sont l'éloge des prédicateurs.

Une de ces femmes auxquelles Gérold allait enlever leurs maris et qui les défendaient vaillamment contre ses séductions, disait : « Si l'archidiacre, avec ses douces paroles et son air honnête, n'avait circonvenu et charmé nos hommes, ils auraient bien échappé à tous les autres. »

Celui qui devait être plus tard Jean sans Terre et qui

alors possédait le comté de Pembroke que lui avait donné son père, reprochait publiquement avec colère, à Gérold, d'avoir, par le succès de sa prédication, enlevé à sa terre tous les gens de cœur qui la défendaient contre les Gallois, et prétendait qu'il songeait moins à délivrer Jérusalem, qu'à désarmer une province anglaise pour la livrer à ses parents gallois.

Pour que rien ne manquât à la grandeur et à l'imprévu du succès, les malfaiteurs les plus fameux du pays, bandits, voleurs, homicides, se convertissaient à l'ébahissement des spectateurs.

Gérold n'a pas dédaigné de rappeler le mot d'un fou de cour (car il y avait des fous de cour dans le pays de Galles à cette date « amusant grandement la cour par une folie feinte et des propos mordants », nous dit Gérold). Celui-ci, Jean Spang, disait au prince Rhys : « Si ton cousin l'archidiacre avait parlé gallois, il ne te serait pas resté un seul de tes hommes. »

Le triomphe de l'orateur était d'autant plus saisissant qu'il ne parlait que le latin et le français, et cependant les gens du peuple, qui n'entendaient pas un mot de ces deux langues (1), pleuraient comme les autres à sa parole et se pressaient pour prendre la

(1) Les Gallois ne comprenaient pas mieux l'anglais. Nous trouvons dans les traditions populaires du temps un *bon conte* sur cette ignorance de la langue anglaise. Trois Gallois se sont décidés à faire un voyage en Angleterre et effrayés de ce difficile travail d'apprendre une langue étrangère, ils se sont décidés à se partager la besogne et à essayer de retenir chacun un tiers des mots qui leur semblent les plus nécessaires. Le premier sait dire : « nous trois Gallois »; le second « pour un

croix. Le narrateur a soin de nous rappeler que c'est ainsi que saint Bernard, en Allemagne, avait fait fondre en larmes et entrainé irrésistiblement des foules qui ne comprenaient pas un mot de ses discours.

Ce qui nous montre bien du reste que le succès de la parole de Gérold était tout personnel et tenait surtout à des moyens extérieurs, c'est que ceux qui s'étaient convertis à la croisade en l'entendant, ou plutôt en ne l'entendant pas, mais en le voyant parler, lorsque son discours leur eut été traduit par un interprète, abandonnèrent brusquement leur projet.

Si, comme le disait le vieux Caton, c'est le cœur qui fait les hommes éloquents, Gérold avait tous les droits possibles à l'éloquence. Il possédait en effet de hautes et sérieuses qualités de cœur, ce n'était pas une âme ordinaire. Nous le verrons dans ce qui a fait la grande préoccupation de sa vie, déployer une persévérance, une constance de résolution, une fermeté de caractère, un courage vis-à-vis des puissants du monde et de la royauté elle-même, un complet mépris de tous les dan-

penny en bourse »; le troisième « très bien. » Le bagage est léger comme on le voit; mais il leur paraît suffisant pour répondre à toutes les exigences du voyage, aux questions des voyageurs et des hôteliers. A peine ont-ils fait quelque chemin qu'ils se trouvent en présence du corps d'un homme récemment assassiné. Pendant qu'ils sont là, arrêtés, gémissant sur le sort de l'infortuné, l'autorité arrive et les surprend. Qui a fait cela, s'écrie le chef de la troupe? Le premier Gallois répond tout naturellement: « nous trois Gallois. » Et pourquoi: « pour un penny en bourse » dit le second. Alors vous serez tous pendus. — « Très bien, » conclut le troisième.

gers et de toutes les souffrances ! Il ose tenir tête à Henri II, il parle de modération à Richard Cœur de Lion, il lutte contre Jean Sans Terre. Il faut ajouter que ces qualités de vaillance portent tout à fait chez lui la marque du temps. Il aime la lutte pour elle-même ; sorti d'une race de chevaliers et de conquérants, il apporte en toutes choses une ardeur batailleuse, une furie qui nous montrent qu'en dépit de sa profession religieuse, de la vocation et des aptitudes spéciales qu'il prétend y avoir apportées, il gardait sa bonne part de l'humeur guerroyante des conquérants normands. On ne le verra pas comme certains prélats paraître sur les champs de bataille, mais il s'escrime de la plume et de la parole, comme ses frères et ses cousins de la hache d'armes normande. Il ne recule devant aucune occasion. Il a toutes les ardeurs de sang et de tempérament, toute la violence des hommes de son temps. Ce n'est pas à lui que l'on pourrait reprocher de ne pas connaître

ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Gérold est un véritable Alceste du XIIe siècle. Il sait haïr, et il attaque, avec une singulière virulence, tout ce qu'il déteste, hommes et choses.

Ce qui fait que parfois, malgré un incontestable esprit de christianisme et de charité, on reconnait dans son langage, moins celui d'un homme d'église que celui d'un Gallois ou d'un homme du siècle. Se plaignant de torts faits par un de ses rivaux, Pierre

de Léia, à son frère et à lui-même : « Je vengerai « mon injure, dit-il, comme il me convient, si Dieu me « prête vie et m'en fait la grâce. Pour les miens, « outragés aussi en ma personne, qu'ils vengent la « leur, s'ils le veulent; parce que je crois qu'ils le « peuvent, s'ils le veulent. Quant à moi, je ne les y « pousserai, ni ne les retiendrai. »

Aussi, dans le détail, ne faut-il accepter son témoignage qu'avec des réserves et sous bénéfice d'inventaire. Cependant, malgré son caractère passionné, on est obligé de reconnaître chez lui un grand fond d'honnêteté et de loyauté. Prompt à découvrir les abus, il les signale avec un courage qui ne reculait devant aucune considération, et l'énormité même de ces abus qu'il signale, montre l'énorme danger que devait courir le dénonciateur. Les coupables s'appelaient légion; c'étaient des multitudes qu'il allait soulever contre lui. Et ce qui prouve que ce n'est pas un déclamateur, un moraliste satyrique, mais un observateur clairvoyant et dévoué, c'est qu'un Concile, tenu à Londres en 1200 par son grand adversaire, Pierre Gautier, condamnait expressément tous les abus qu'il avait signalés.

A ce courage, il joignait une vive et ardente charité, dont il donne mainte preuve, toujours prêt à venir en aide à toutes les misères. Il a l'idée la plus haute des devoirs de l'état ecclésiastique. Il veut que tous les prêtres se souviennent qu'ils doivent être, à l'exemple des papes, les serviteurs, non les maîtres du peuple chrétien.

Il joint le désintéressement à la hardiesse, sacrifiant

ses propres intérêts à ceux de la cause patriotique qu'il a embrassée. Plusieurs fois, ses adversaires lui firent les offres les plus avantageuses, s'il voulait renoncer au siège sur lequel il croyait avoir le droit de s'asseoir. Au moment où il était le plus menacé, l'archevêque de Cantorbéry lui faisait proposer la mitre, s'il consentait à ne pas revendiquer la primatie pour son Église. Il refuse toutes les offres.

Il avait l'âme ouverte aux plus libérales et aux plus généreuses aspirations. Il croyait au progrès de l'humanité. Il est convaincu que la nature révèlera à la curiosité, à l'activité de l'avenir une foule de secrets; que déjà l'industrie des générations nouvelles et la finesse de leur intelligence plus pénétrante leur ont fait faire beaucoup de découvertes pour la plus grande commodité de la vie.

C'est un esprit très libre et capable de se montrer tout à fait pratique. Nous en avons des preuves nombreuses dans ses divers écrits sur le pays de Galles et l'Irlande. Il y a des vues neuves et justes; il montre une remarquable sagesse et un véritable esprit politique dans la façon dont il comprend l'administration des pays conquis et les moyens de les conserver; dans la direction qu'il conseille de donner au gouvernement. Enfin, tout homme d'Église qu'il est, il montre une réelle intelligence des choses militaires quand il explique, par exemple, la cause des insuccès, quand il expose les conditions nouvelles de la guerre qu'il convient de faire dans ces pays nouveaux pour les Normands, la tactique à suivre et le choix des combattants, dans ses conseils pour la construction des

châteaux, dans l'indication des localités où il convient d'en bâtir, sur la nécessité de les relier entre eux, de s'emparer des routes ; quand il recommande de joindre toujours des archers aux troupes de « chevaliers pour tenir en respect et à distance, les « Irlan-« dais qui viennent lancer des pierres, s'enfuient, « puis reparaissent encore. »

A l'énumération de ces qualités, il faut pourtant ajouter avant de finir, pour être équitable et pour achever le portrait de Gérold, qu'autant au moins qu'aucun de ses contemporains, il a des emportements sans frein ; qu'il est souvent crédule ; qu'on a pu, non sans raison, l'accuser de légèreté ; qu'il change brusquement d'opinion ; qu'il est trop disposé à juger les choses et les hommes, selon qu'ils lui ont été favorables ou contraires, qu'il faut se défier de ses appréciations, et que ce n'est pas sans raison que, dans ses œuvres, on trouve ces trois titres significatifs : Titres d'Honneur, Attaques et Rétractations; Laudabilia. Invectiones. Retractationes.

Ces défauts et ces qualités devaient trouver libre carrière dans la vie si agitée qui fut celle de Gérold.



ORAISON FUNÈBRE

DU P. SENAULT

PAR FROMENTIÈRES.

LECTURE FAITE A L'ACADÉMIE DE CAEN

EN JUIN 1888,

Par M. l'abbé L. FOLLIOLEY,

Proviseur du Lycée.



Tout a été dit sur les grandes oraisons funèbres du siècle de Louis XIV, celles qui ont pour auteurs Bossuet, Fléchier, Mascaron, Bourdaloue, mais ces pièces d'éloquence ne sont pas les seules qui aient été produites dans un genre qui a été d'une fécondité surprenante. A ne tenir compte que des discours travaillés avec soin, en vue d'être prononcés devant un auditoire d'élite et imprimés ensuite pour un public de choix, il ne serait pas impossible d'en dénombrer cinq cents entre la mort de Henri IV et celle de Louis XIV. Le recueil de Du Peyrat est riche de trente-quatre éloges funèbres d'Henri IV, et pour son petit-fils Louis XIV, on en a recueilli près de cinquante. Tous ces discours,

qui ont été admirés par les contemporains, ne méritent pas également de sortir de l'oubli où le temps les a plongés. Les historiens ou les lettrés, qui en affrontent la lecture, ne sont pas toujours payés de leurs peines. Çà et là pourtant ils font d'heureuses rencontres, j'entends qu'ils sont surpris de trouver des pages d'une inspiration élevée, d'un accent sincère, d'une langue pure, des pages qui n'ont pas vieilli et qui semblent écrites d'hier. D'ordinaire ce ne sont que des passages isolés, perdus au milieu d'un flot d'adulations vaines et d'hyperboliques flatteries. Mais un discours entier, composé à la manière des maîtres et qui, se soutenant à la même hauteur d'un bout à l'autre, ne soit pas trop indigne de figurer à côté des grands chefs-d'œuvre, c'est là une rareté presque introuvable et qui mérite d'autant plus d'être remarquée. J'en parle par expérience, ayant beaucoup lu et étudié les oraisons funèbres du dix-septième siècle et n'ayant guère distingué, parmi celles qu'on ne connait pas, qu'une seule qui m'ait satisfait à peu près pleinement et pour laquelle je serais heureux de vous faire partager mon admiration. C'est l'oraison funèbre du R. P. Senault, général de l'Oratoire, le quatrième successeur de M. de Bérulle, par l'abbé de Fromentières, qui avait été élevé dans les collèges et les séminaires de la congrégation, et qui, mieux que personne, était en mesure de traiter son sujet en connaissance de cause. Elle a été prononcée, le 30 septembre 1672, dans l'église de l'Oratoire de la rue St-Honoré, devant les anciens confrères du défunt, réunis pour lui rendre un suprême hommage.

Fromentières n'est pas le premier venu. Il a été en

réputation d'éloquence au XVII[e] siècle. Je ne veux vous en donner qu'une preuve tirée des curieux mémoires ecclésiastiques de l'abbé Le Gendre, un Normand de Rouen, qui a été le secrétaire et l'homme de confiance de l'archevêque de Paris, M. Harlay de Champvallon. Il était venu dans la capitale, vers 1685, à trente ans, avec le dessein de faire fortune par la prédication. S'il faut l'en croire, il réussit à se faire un nom, et, selon ses propres expressions, à « se distinguer parmi tant de prédicateurs qu'il y avait alors dans le clergé séculier et dans les ordres religieux. » En même temps que Le Gendre constate son propre succès, il rend témoignage du succès des autres et il trace des prédicateurs en renom des portraits agréables. Le premier nom qui vient sous sa plume, avant tout autre, est celui de Fromentières; Fléchier et Bourdaloue ne paraissent qu'au second rang. Quant à Bossuet, il n'est pas même nommé et il n'y a pas trop lieu de s'en étonner, puisque l'éducation du dauphin l'avait empêché, pendant de longues années, de paraître dans la chaire. Or, voici en quels termes Le Gendre s'exprime sur le compte de Fromentières.

« La cour et la ville retentissaient encore des acclamations que l'une et l'autre avaient données à l'abbé de Fromentières. J'ai ouï dire par les uns qu'il y avait dans ses sermons autant d'élévation que de solidité, et par d'autres qu'il y avait plus de mots brillants que de choses. Comme je ne l'ai point entendu et n'ai rien lu de lui, je ne parlerai ni de sa personne ni de ses talents. Cependant, comme il parvint à l'épiscopat sans brigue ni cabale, on ne doit équitablement attri-

buer cette bonne fortune, si c'en est une d'être évêque, qu'au mérite de ses prédications (1). »

Je donne ce témoignage pour ce qu'il vaut, c'est-à-dire, puisque Le Gendre avoue ne connaître l'orateur que de réputation, comme une simple indication du bruit public et de l'opinion courante. Cette opinion favorable était-elle justifiée par un mérite réel ? On serait tenté de le croire, si on s'en rapporte au jugement d'un critique de nos jours, versé plus que tout autre dans la connaissance des prédicateurs du XVIIe siècle. Parlant de notre orateur, qu'il appelle l'*aimable* Fromentières, M. Jacquinet, dans son livre connu, salue en lui « un vrai précurseur de Massillon, dans l'Oratoire, par sa méthode insinuante, son abondance persuasive, sa douce fluidité (2). » Tel il nous apparaît, en effet, dans cinq volumes de sermons, Avents, Carêmes ou Dominicales, dont aucun n'est médiocre, mais qui n'approchent pas, à mon humble avis, de quelques œuvres de circonstance, supérieures à tout le reste et où il a été porté par son sujet à des hauteurs inaccoutumées. Au premier rang de ces ouvrages de choix, se place l'oraison funèbre du P. Senault. Elle est bien, ce me semble, dans le ton des contemporains de Bossuet, et si elle n'atteint, en aucune de ses parties, l'élévation et le génie du maître, elle est par endroits d'une inspiration plus généreuse, d'un accent plus sincère, d'un tour plus libre et plus vif que la plupart des oraisons fu-

(1) *Mémoires de l'abbé Le Gendre*, Paris, Charpentier, 1863.

(2) *Des Prédicateurs du XVIIe siècle avant Bossuet.* 2e édition, Paris, Belin, 1885.

nèbres de Massillon. Je vais essayer d'en donner de suite la preuve.

L'exorde de Fromentières est tiré des circonstances. Ce qui gâte toujours une oraison funèbre et lui enlève de son intérêt, c'est l'apprêt et le convenu des formes oratoires. Sous la pompe du langage et les artifices de la rhétorique, disparaissent trop souvent l'orateur et le personnage qu'on a coutume d'appeler son héros. Ici, tout au contraire, un souvenir personnel commun au P. Senault et à Fromentières fait le début du discours et ce souvenir est particulièrement touchant. L'orateur déclare qu'il vient, lui, l'ami et le disciple, pleurer et célébrer celui qui fut son bienfaiteur et son maître. Je cite volontiers dans leur intégrité ces deux premières pages qui, à deux cent vingt ans de distance, paraissent encore touchantes et ne seront pas entendues sans émotion.

« Si c'était assez à un orateur d'aimer son sujet pour le traiter dignement, et si l'obligation de louer un grand homme donnait toujours du talent et des forces pour s'en acquitter : je pourrais, sans doute, Messieurs, me promettre aujourd'hui quelque succès dans l'éloge que j'ai à vous faire du R. P. Senault, supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire de J.-Ch. Car j'avoue que, dans une affliction aussi universelle qu'a été celle de sa mort, j'ai des intérêts particuliers et que j'éprouve des douleurs qui me sont propres. L'Église perd en lui une de ses plus grandes lumières ; sa compagnie, un digne chef qui la couronnait de gloire ; mais je perds en mon particulier un incomparable ami : je regrette même un excellent maître. Lorsque

je considère effectivement le passé et que je rappelle en mon esprit mes premiers essais dans la prédication, je trouve que c'est lui qui m'a inspiré le courage de l'entreprendre, qui m'a même découvert les moyens de l'accomplir. De sorte que s'agissant aujourd'hui de s'expliquer sur son mérite, je vous laisse à juger s'il me serait libre de me taire, et si ma voix, animée par sa persuasion et formée par ses préceptes, ayant pu célébrer quelques grands hommes, ne se doit pas employer tout entière à louer celui de qui elle a reçu de quoi louer les autres ?

« J'ai l'avantage, Messieurs, que satisfaisant en cela à ma reconnaissance, je ne serai point exposé au hasard d'être soupçonné de flatterie. Il y a des vertus très considérables d'elles-mêmes par leur éclat, et principalement lorsque, comme celles de notre illustre mort, elles sont universellement bienfaisantes. Il n'y a presque aucune église en France que ce prédicateur n'*ait arrosée des torrents* de son éloquence, et aucun peuple qu'il n'ait instruit par ses discours ou par ses livres. Nous osons quelquefois interrompre les saints et redoutables mystères, pour louer des vertus militaires ou politiques ; et souvent en disant de ces grands hommes ce qu'ils ont dû être plutôt que ce qu'ils ont été, nous faisons sans le savoir d'officieux mensonges. Triste et fâcheux ministère à un prédicateur dans la chaire de vérité, mais ministère qui, de quelque côté que je le regarde, ne peut m'être aujourd'hui que fort glorieux.

« Je me persuade aisément que le sacrifice peut être justement interrompu pour nous entretenir des saintes dispositions avec lesquelles un prêtre l'offrait tous les

jours : et je ne crois pas profaner la prédication en louant un prédicateur qui de nos jours lui a donné toute la beauté dont elle est capable. Toutes les chaires devraient être tendues de deuil, comme ayant perdu leur principal ornement ; tous les prédicateurs devraient s'affliger que leur père, que leur maître, leur ait été enlevé ; et enfin toute l'Eglise ne saurait, ce me semble, rendre trop d'honneur à un ministre qui en a fait tant lui-même à son ministère, et qui, depuis le jour qu'il est entré dans la Congrégation de l'Oratoire jusqu'à celui de sa mort, aurait effectivement pu dire, après saint Paul, si son humilité lui avait permis, *Quamdiu ego sum, ministerium meum honorificabo.* »

N'est-il pas vrai qu'il y a là une sincérité d'accent, une vivacité d'impression, et comme une fierté d'allures qui, toutes proportions gardées, dépassent de beaucoup ce qu'on est convenu d'admirer dans les oraisons funèbres de Massillon ?

Pour apprécier à sa valeur cette éloquence forte, simple, naturelle, où la mesure est gardée dans l'éloge, et où l'expression ne trahit pas la pensée en l'exagérant, il convient de se souvenir qu'on est en 1672, c'est-à-dire tout au commencement de la période particulièrement brillante de l'oraison funèbre. Bossuet n'a encore célébré que les deux Henriettes, Mascaron a déjà paru quatre fois dans la chaire chrétienne pour louer Anne d'Autriche, Henriette d'Angleterre, le duc de Beaufort et le chancelier Séguier, et Fléchier une seule fois pour Madame de Montausier. Ainsi, même à ne tenir compte que de l'ordre des temps, Fromentières vient des premiers, et on ne peut pas dire qu'il

ait travaillé sur des modèles. On peut d'autant moins le dire, que ce n'est pas ici son début et que l'éloge du P. Senault est le quatrième discours de ce genre qu'il a prononcé. Il avait pris déjà la parole sur des tombes illustres, sur celle d'Anne d'Autriche, de l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, de Hugues de Lionne, ministre et secrétaire d'État, et enfin du cardinal Baberin. La vérité oblige à confesser que ces discours ne se soutiennent pas à la même hauteur et qu'ils vont en progressant. Celui par lequel l'orateur a débuté ne mérite pas d'être mis en parallèle avec l'éloge de la reine-mère par Mascaron ; il n'est guère remarquable que par son texte, heureusement repris par Bossuet pour une occasion et à propos d'une vie de beaucoup plus mémorables. *Et nunc reges intelligite.*

L'exorde, comme il est d'usage dans les oraisons funèbres du XVIIe siècle, aboutit à la division, à une division formellement et nettement exprimée, tirée du texte qui la contient en germe et dont elle n'est que le développement. Le texte que nous connaissons déjà est cette parole de l'épitre aux Romains : « Quamdiu sum ego, ministerium meum honorificabo. Tandis que je serai avec vous, j'honorerai mon ministère. » — « Nous pouvons, dit l'orateur, considérer le Révérend Père Senault en trois qualités ; ou comme prêtre, ou comme prédicateur, ou comme supérieur général de de l'Oratoire... Comme prêtre, il a honoré le sacerdoce où il est entré ; comme prédicateur, l'Évangile qu'il a prêché ; comme supérieur général de l'Oratoire, le gouvernement qu'il a exercé. C'est tout le sujet de son éloge. » Le mérite de cette division est d'être admira-

blement simple, naturelle, compréhensive. Elle ne se paie pas de mots, mais elle va au fond des choses, elle les embrasse dans leur intégrité, sans rien admettre qui soit extérieur au sujet, sans rien négliger de ce qui lui appartient. Elle est évidemment de celles auxquelles n'aurait rien trouvé à reprendre le sévère auteur des *Dialogues sur l'Éloquence*, Fénelon.

C'est donc du prêtre qu'il est d'abord question, et le premier point du discours tend à établir que Senault a honoré le sacerdoce. On a conservé des vies des principaux Pères de l'Oratoire, faites par un confrère, le P. Cloyseault, mort en 1728, et qui a travaillé sur des mémoires authentiques, avec le secours de toutes les archives et de toutes les traditions de la Compagnie. Dans cette galerie des membres les plus distingués d'une Société renommée pour les vertus, le savoir et l'éloquence, Senault avait une place marquée. Le P. Cloyseault a donc composé sa biographie, une biographie étendue et qui fait autorité. C'est un témoignage irrécusable qui permet de contrôler les affirmations de Fromentières et contre lequel, en cas de désaccord, elles ne sauraient prévaloir. Le récit du religieux et l'éloge de l'orateur sacré concordent en tous points ; il y a, même entre eux, de telles ressemblances qu'on peut leur supposer une origine commune, c'est-à-dire que selon toute vraisemblance, l'orateur sacré a eu entre les mains, par une communication bienveillante de l'Oratoire, les documents que le biographe a plus tard mis en œuvre. On peut donc, en toute confiance, accepter l'éloge que Fromentières fait de son héros. A vrai dire, cet éloge s'égare d'abord quel-

que peu, sur des qualités où il n'y avait pas matière à une louange méritée, sur les avantages de la naissance et sur des dons extérieurs comme la belle prestance et la haute stature de Senault. « Il était de ces hommes singuliers par la proportion de leur taille et la majesté de leur visage. » Mais la louange porte bientôt sur un fonds plus solide et s'attache à des mérites plus personnels et d'un ordre plus élevé. Senault a honoré son sacerdoce, en ce que dès l'âge de seize ans, il a quitté le monde pour l'Église, *segregatus a peccatoribus*, en ce qu'il est entré dans la Congrégation naissante de l'Oratoire, et en ce qu'il y a appris tout à la fois à pratiquer la vertu et à acquérir la science.

Fromentières insiste sur ce dernier point, avec une force remarquable, faisant honneur au cardinal de Bérulle d'avoir fondé une Congrégation « qui n'est pas moins soutenue par la science que par la piété. » Le passage vaut la peine d'être cité; il est d'une netteté et d'une énergie singulières.

« Les prêtres ne sauraient se dispenser d'être savants. Dieu proteste solennellement par les prophètes qu'il rejettera de ses autels celui qui aura rejeté la science; et Origène remarque que, dans le sacrifice qu'il commanda aux prêtres de lui offrir pour leurs péchés particuliers, il ne parla pas de l'offrir en partie pour leur ignorance ; comme il l'avait spécifié dans les sacrifices du peuple, ne supposant pas que ceux qui sont préposés pour instruire les autres, ignorâssent quelque chose.

« Quand ce ne serait que pour s'édifier eux-mêmes, les prêtres doivent savoir : on avance dans l'amour de

Dieu à mesure que l'on profite dans sa connaissance. Mais parce que les prêtres sont obligés d'édifier et d'instruire les autres, il ne leur est pas libre de ne pas savoir. Il se peut trouver d'autres conditions dans le monde où l'ignorance soit un crime. Je crois que le médecin qui donne la mort à un malade, pour ne s'être pas instruit de ce qui se peut savoir dans son art, que le juge qui ruine une partie, faute d'avoir étudié la loi, sont fort coupables ; mais j'ose néanmoins dire que l'ignorance de ces sortes de gens n'est point d'une conséquence si fâcheuse que celle des prêtres, cette ignorance les mettant au hasard, dans la conduite des fidèles, de leur causer non la mort du corps, mais celle de l'âme, de les dépouiller non de quelques biens périssables, mais des biens éternels ; de tous ceux de la Grâce et de la Gloire. »

Il va de soi que la science recommandée n'est point « la science vaine et orgueilleuse de la philosophie, » mais la science sacrée, celle qui « s'apprend par la lumière du Saint Esprit dans les Saintes Écritures, à la faveur des Conciles et des Pères. » Le P. Senault, parmi les enfants de M. de Berulle, a été un de ceux qui sont le mieux entrés dans son esprit. Il s'adonna à l'étude des livres saints et de leurs interprètes autorisés, « il se remplit de cette nourriture précieuse et la convertit en sa propre snbstance, » et ce fut seulement, après avoir été disciple pendant de longues années, qu'il se hasarda de devenir maître.

Le trésor de la science ne doit pas être un trésor caché et le prêtre est tenu de faire usage des richesses qu'il a acquises et de les distribuer au peuple. C'est

l'objet propre du ministère de la prédication que Fromentières estime à son prix, en homme du métier qui en connaît les difficultés et qui en démêle les défauts et les qualités. Ces qualités, il les trouve réunies, à un degré supérieur, dans le P. Senault. Et sur cet endroit, qui est le point capital et particulièrement délicat du discours, il convient de lui laisser la parole et de l'entendre exposer son sentiment.

« La première qualité, dit-il, qui paraît avoir honoré en lui le ministère de la prédication, a été sans doute son éloquence, comme consistant non seulement dans les paroles, mais dans les choses, comme étant du genre de celles qui ne se contentent pas de plaire, mais qui entreprennent de persuader ; éloquence soutenue par la force de la doctrine et par l'abondance de la raison, dont les beautés étaient toutes chastes, qui n'admettaient jamais d'ornements que ceux que la gravité souffre, et que la piété même conseille, puisqu'ils étaient toujours empruntés de l'Écriture Sainte et des Pères. Éloquence par conséquent dont l'on peut dire qu'il a eu la gloire d'être le premier maître et dont par le mauvais goût du siècle précédent, il n'avait trouvé aucune trace avant lui. »

Voilà pour le fond des choses. Le mérite de la forme n'était pas moindre et il savait rehausser la vérité par les ornements les mieux choisis et les plus appropriés.

« Notre admirable prédicateur, qui concevait de quelle importance il était de traiter la parole de Dieu avec dignité, n'oublia rien de ce qui pouvait la rendre victorieuse dans sab ouche. Il se crut obligé d'étudier

jusqu'à ses termes, de ne prononcer, comme Nephtali, un des enfants de Jacob, que des paroles agréables : *Dans eloquia pulchritudinis.* Il introduisit de plus l'ordre dans ses discours par les divisions jusqu'alors inconnues et soutenant tout cela par les talents les plus rares qu'ait jamais eus prédicateur, il me semble que nous pouvons dire justement de lui ce beau mot que l'Écriture a dit de Salomon : *Sapientiam magnifice tractabat,* qu'il traitait la sagesse avec magnificence.

« Ce qui rendait son éloquence plus utile, était la clarté qui en était inséparable. Ayant acquis les connaissances les plus difficiles par la force de sa méditation, il en rendait capables les esprits les plus médiocres par la facilité de ses discours. Comme saint Paul, il transformait les viandes les plus solides en lait pour la nourriture des enfants : *lac vobis potum dedi.* Un de ses principaux dons était effectivement de familiariser les plus hautes vérités sans les abaisser, et je ne sache peut-être que ce prédicateur qui de nos jours ait trouvé le secret de se faire entendre des ignorants en même temps que les habiles gens l'admiraient. Enfin, Messieurs, pour concevoir toute l'obligation qu'a la chaire à son éloquence, il ne faut que considérer l'état où il l'avait trouvée et celui où il l'a laissée. J'ai ouï un des plus grands hommes du siècle, et personne de vous n'en doutera quand j'aurai dit que c'était M. de Lingendes, évêque de Mâcon, j'ai ouï, dis-je, ce grand évêque rendre un beau témoignage à notre prédicateur, que c'était lui qui avait chassé de la chaire trois choses monstrueuses, que l'ignorance et le dé-

sordre du siècle dernier y avait introduites, la confusion, la science profane, la raillerie ; la confusion par la méthode et la division ; la science profane, par la théologie de l'Écriture et des Pères ; et enfin la raillerie par une majesté grave et un style sérieux. »

Le curieux est que cette page de critique littéraire, si juste et si mesurée, peut être rapprochée du début de la vie du P. Cloyseault. Il y a entre les deux textes de frappantes analogies qu'il est intéressant de noter au passage.

« Quand le P. Senault commença à prêcher, dit le biographe de l'Oratoire, on remarquait trois défauts bien considérables dans la plupart des prédicateurs de ce temps-là ; nulle méthode dans le discours ; un grand étalage de la science profane, en sorte que Sénèque y était cité plus souvent que saint Augustin, et les poètes latins plus que tous les prophètes ; et enfin la plaisanterie, qu'on croyait nécessaire pour attirer la bienveillance des auditeurs.

« Le P. Senault purgea la chaire de ces trois désordres et substitua en leur place la méthode, la pure doctrine de l'Évangile expliquée par les Pères, et la gravité que demande l'auguste ministère de la prédication. C'est le témoignage que tout le monde lui a rendu, et en particulier le P. de Lingendes, quoique son concurrent alors dans la chaire et dans la gloire de l'éloquence (1). »

Entre Fromentières et le P. Cloyseault, il n'y a, on

(1) *Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire*, par le P. Cloyseault, t. II. Paris, Poussielgue, 1882.

le voit, aucune différence sensible, sauf que l'un s'appuie de l'autorité d'un prélat, Jean de Lingendes, tandis que l'autre s'en réfère au P. Claude de Lingendes, jésuite. Tous deux ont laissé quelque renom dans la chaire chrétienne ; mais, d'après le petit nombre de leurs écrits qui ont survécu, le simple religieux paraît avoir de beaucoup surpassé l'évêque. Au XVII[e] siècle, on a, en général, jugé le P. Senault aussi favorablement qu'ont fait son ancien élève et son confrère de l'Oratoire ; car il est telle lettre de Chapelain où il est parlé de ses *harangues exquises et dignes de la bonne antiquité.* Ce même Chapelain écrivant au P. Senault, qui prêchait en province, à St-Mâlo et à Lyon, se plaint de ce que les *extrémités du royaume* ravissent un tel orateur à la capitale et à la Cour, auxquelles sa parole devrait être réservée, parce qu'elles savent la goûter, tandis qu'il est à craindre que *ces peuples barbares n'en profitent pas*, *comme ayant un palais mal proportionné à cette nourriture.*

En ce qui nous concerne, il est mal aisé de juger si l'éloge fait du P. Senault n'est pas au-dessus de son mérite. Aucun sermon ne nous est resté de cet infatigable orateur qui, au dire de Fromentières « a prêché jusqu'à trente-six avents et trente-neuf carêmes. » Le P. Senault n'a pas trouvé, comme le P. Lejeune, par exemple, un de ses confrères de l'Oratoire, pour conserver et publier cette partie de ses œuvres. Son bagage oratoire se borne à trois volumes de *Panégyriques des Saints*, et à neuf oraisons funèbres qu'il a publiées et qui ont été imprimées sous ses yeux, et retouchées avec soin par lui-même. On a dit, qu'avant

l'auteur les avait portées à Conrart pour en revoir et en polir avec lui le style. Ce qui est certain, c'est qu'il a enrichi, et, comme on disait alors, illustré chacune des oraisons funèbres, éditée à part, chez Pierre Le Petit, à la Croix-d'Or, d'épîtres dédicatoires, qui sont de bien curieux monuments de cette éloquence emphatique et pompeuse, de les livrer au public, qui remontait au commencement du siècle, et à laquelle Balzac avait donné l'essor.

Senault n'est donc pas, comme le prétend Voltaire dans son Dictionnaire des écrivains français du *Siècle de Louis XIV*, « un des premiers restaurateurs de l'éloquence. » Mais il a été certainement un professeur distingué de rhétorique sacrée. Supérieur du séminaire de St-Magloire, il fut chargé de former à la prédication les jeunes ecclésiastiques qui appartenaient à sa société, et même quelques sujets du dehors qui venaient y parfaire leurs études. Il leur donnait les règles de l'art d'écrire et les exerçait à parler en public. Plusieurs orateurs, qui ont laissé dans la chaire un juste renom, avaient assisté à ses conférences et reçu ses leçons. C'est ainsi, pour nommer seulement les plus connus, que Senault compte parmi ses disciples le P. Le Boux, qui fut évêque de Périgueux, le fameux P. Mascaron et Fromentières lui-même. Et c'est ce que notre orateur rappelle dans un passage qui n'est pas le moins remarquable de son discours.

« Quoique le P. Senault prêchât toujours et en tout lieu, quoiqu'il travaillât plus lui seul dans sa profession que vingt autres, son zèle n'en était point encore satisfait, et c'est ce qui l'obligea de suppléer à sa

présence, qui était bornée, en formant de temps à autre, dans sa congrégation, des jeunes gens pour la chaire. Ce zèle même s'étendit sur les étrangers. Étant supérieur de Saint-Magloire, il fit des conférences réglées, où quantité d'ecclésiastiques se trouvaient et auxquelles il communiquait libéralement son esprit. Combien qui ont profité de ses lumières! Les prédicateurs qui ont eu depuis vingt ans le plus de réputation, n'ont-ils pas été ses disciples? Avouons-le, puisqu'il est vrai, *De plenitudine ejus nos omnes accepimus.* Nous avons tous reçu de sa plénitude; moi proportionnément à ma faiblesse; mais ces grands hommes, qui vous ont charmé et que leur mérite a élevés aux dignités de l'Église, avec abondance; et à voir enfin le grand nombre de prédicateurs qu'il a formés, ne dirait-on pas que Dieu avait établi ce prêtre, en notre siècle, comme autrefois Jérémie dans le sien, pour être le maître et le capitaine de tout homme qui devait prophétiser? *Dedit te Dominus sacerdotem ut sis dux in domo Domini super virum prophetantem.* »

« Ce magnifique hommage, remarque M. Jacquinet, est trop affirmatif et trop sincère d'accent pour n'être pas en grande partie mérité. »

Il serait trop long de suivre l'orateur dans tous les détails où il se complaît pour démontrer que son héros a honoré l'évangile qu'il a prêché. Reste à établir qu'il a également honoré la charge de supérieur général dont il a été investi, qu'il a conservée pendant neuf années, et dans laquelle il est mort. Jusqu'à quel point il y a réussi, les auditeurs de Fromentières le savent aussi bien que lui, et il suffit de faire appel à

leurs souvenirs et de réclamer leur témoignage. « Que vous fûtes donc agréablement surpris, mes Révérends Pères, quand ayant choisi le R. P. Senault pour votre supérieur général, vous lui trouvâtes tout d'un coup autant de talents pour la conduite de votre Compagnie qu'il en avait pour le ministère de la parole ; et qu'après avoir vieilli dans la chaire et sur les livres, il eût encore la force pour vous édifier, la prudence pour vous conduire, la charité pour vous soulager, le courage pour vous défendre et le zèle même pour mourir et se sacrifier pour vous! » Par l'exemple constant de sa vie, le nouveau supérieur enseigna, tous les jours, le respect, l'amour et l'observance exacte des règles de la Congrégation. On le voyait le premier à tous les exercices et il réchauffait tous les autres des ardeurs de sa piété. « Il se rencontre quelquefois des impétuosités dans la grâce des saints, qui les portent à des actions héroïques et extraordinaires, ce sont des miracles qu'il faut respecter ; mais je ne crois pas qu'on doive guère moins estimer ce genre de vertu, dont le caractère consiste dans une égalité constante et réglée ; fermeté qui marque un attachement invariable à Dieu, qui participe en quelque façon à son immutabilité, et qui, dans la pensée de saint Grégoire de Naziance, peut faire dire à un homme après Dieu : Je suis toujours le même et je ne change point. » Tel a été, au dire de son panégyriste, le mérite principal du P. Senault.

Homme d'exemple, il fut également homme d'action, c'est-à-dire qu'il ne se borna pas à proposer en lui à ses confrères comme le modèle vivant des vertus reli-

gieuses, il s'accommoda à la situation et aux nécessités de chacun d'eux pour les leur faire pratiquer. Personne ne craignit moins que lui la peine et ne prit aussi peu souci de ménager ses forces. Ni l'âge, ni les infirmités, ne l'ont détourné du travail et obligé au repos. « Il a toujours voulu prendre sur lui tout le poids des affaires : il n'a jamais manqué de répondre au moindre de la Congrégation qui lui écrivait, et, comme la bonté qu'il avait d'entrer dans les besoins de chacun donnait plus de liberté à tous de s'adresser à lui, il ne se passait guère de semaine qu'il ne fît jusqu'à deux ou trois cents dépêches de sa main. » A ce labeur incessant, son robuste tempérament s'épuisa, et il finit par succomber, victime de son zèle.

Pendant le supériorat du P. Senault, l'Église de France était divisée par les querelles du jansénisme. L'Oratoire avait déjà une place trop importante dans la société ecclésiastique pour pouvoir rester absolument étranger à ces discussions théologiques. Tout naturellement, on se demande si le P. Senault a pris parti dans ces orageux démêlés, et de quel côté il s'est rangé.—Sur ce point, Fromentières prenant la parole, au moment où la lutte un instant apaisée menace déjà de reprendre, garde un silence prudent et ne fournit que des indications bien générales et bien vagues. « On a fait, dit-il, une remarque bien rare dans le gouvernement de ce digne supérieur, qu'il n'a jamais rien entrepris pour sa Compagnie où il n'ait réussi. » Et ailleurs : « Quelle prudence ne lui a-t-il pas fallu à conduire une compagnie libre et qui n'a point d'autre lien entre ses membres que ceux de l'amour ! » Ces

déclarations sont assurément à l'honneur du général de l'Oratoire ; mais, si elles ne sont pas compromettantes, elles ne sont guère significatives et n'indiquent pas de quelle façon s'exerça son autorité reconnue et triomphante. Le P. Cloyseault, qui n'écrit pas pour être lu du public et qui n'a pas, par conséquent, les mêmes raisons d'être circonspect, s'explique plus librement. Il nous apprend que, malgré la faveur dont Port-Royal jouissait auprès de certains membres de la Congrégation, Senault commanda la soumission au Saint-Siège, et n'hésita point à signer le Formulaire. Cette fermeté inébranlable dans la bonne doctrine, a fait du généralat du P. Senault une des périodes les plus florissantes de l'histoire de l'Oratoire.

En terminant son discours, Fromentières s'adressant aux fils spirituels du vénéré défunt, à ses anciens confrères groupés aux pieds de la chaire, émettait ce souhait touchant et pieux. « Enfin, ne le pleurons plus, cet homme si aimable et qui nous était si cher : ne le pleurons plus, puisqu'après tout nous ne l'avons pas perdu, puisque nous le possédons encore en Dieu ; que nous l'y possédons même plus parfait qu'il ne pouvait être ; que nous le possédons de plus sans le pouvoir désormais perdre. C'est de là qu'il aura encore soin de votre Congrégation, qui lui sera toujours chère ; que, dès demain, il lui en donnera des marques en lui procurant un homme qui, par ses excellentes qualités, le fera revivre parmi vous. » Ce vœu de l'orateur ne s'est pas malheureusement réalisé. L'élection du général eut lieu, en effet, le lendemain de la cérémonie funèbre, et le P. Sainte-Marthe fut choisi comme successeur

du P. Senault. On sait qu'il n'a pas imité sa sagesse. et qu'il s'est rapproché du jansénisme autant que son prédécesseur s'en était écarté.

Telle est, dans ses lignes principales, l'oraison funèbre du P. Senault, qui ne compte pas moins de cinquante pages, et qui, par conséquent, ne se renferme pas dans les proportions habituelles d'un discours de ce genre. L'orateur s'excuse, à deux reprises, d'avoir dépassé de beaucoup les bornes ordinaires, « de quoi, dit-il, je serais confus si je n'avais aimé tendrement mon sujet. » L'excuse est assurément valable. Mais il en est, pour nous, une meilleure encore et qui ressort de l'importance des deux personnages, celui qui a mérité l'éloge, et celui qui l'a prononcé.

Les noms de Senault et de Fromentières méritent d'éveiller et de fixer l'attention par des raisons qui ne sont pas toutes exclusivement littéraires; ils ont honoré, l'un et l'autre, à des titres divers et dans des conditions différentes, la Congrégation de l'Oratoire qui, rétablie il y a trente ans en France, y reprend de plus en plus faveur. Cette société, comme pour bien marquer en quel honneur elle a toujours tenu les bonnes lettres, a choisi pour supérieur général, pour successeur du P. Senault, l'évêque d'Autun, Mgr Perraud, qui a été de notre École normale et qui est de l'Académie Française. Elle a restauré plusieurs de ses anciens collèges comme cette célèbre maison de Juilly, où Bossuet allait rendre visite à Malebranche, et elle en a fondé de nouveaux, comme cette école Massillon, ouverte aux portes du vieux lycée Charlemagne, et qui y conduit ses élèves. Et il n'y a pas six semaines qu'un

professeur de cette école, le P. Lallemand, agrégé de l'Université, soutenait en Sorbonne une thèse de Doctorat ès Lettres, dont un chapitre est précisément consacré à l'École de St-Magloire, dont Senault fut le maître, et Fromentières le disciple (1).

Pour en revenir au seul Fromentières, il a eu l'heureuse fortune de prendre la parole dans deux autres occasions importantes, bien propres à inspirer et à illustrer un orateur. Avant d'être appelé à rendre hommage à son ancien professeur d'éloquence, il avait eu à louer le maître des maîtres, celui en qui se personnifie l'éloquence. C'est lui, en effet, qui prononça, le 21 septembre 1670, en présence de l'Assemblée générale du clergé, le sermon du sacre de Bossuet. Ce discours est digne du sujet et les mérites tout récents de la prédication du nouvel évêque sont appréciés par un contemporain et un rival avec une sûreté de goût véritablement admirable. Quatre ans plus tard, le 2 juin 1674, au lieu et place de Bourdaloue empêché, Fromentières, devenu évêque d'Aire, prêchait le sermon de vêture de Mlle de La Vallière. Son discours est un chef-d'œuvre de délicatesse. L'orateur a été bien inspiré par les circonstances, il a dit ou fait entendre tout ce qui pouvait être pour l'auditoire une leçon salutaire, et il a pu faire passer dans le cœur de ceux qui l'écoutaient l'émotion sincère qu'il éprouvait lui-même. L'effet fut très grand. « Je n'ai jamais ouï de ma vie un si beau sermon, écrivait Mlle de Scudéry

(1) *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, par Paul Lallemand. Paris, E. Thorin, 1888.

à Bussy Rabutin. » Bayle allait jusqu'à prétendre que Bossuet lui-même, l'année suivante, pour la profession de l'illustre pénitente, n'avait fait que « rebattre les pensées dont s'était servi l'évêque d'Aire. » Si l'Académie me le permet, j'espère lui prouver que ces deux discours peuvent encore être lus de nos jours avec plaisir, et que, en particulier, ils ne le cèdent en rien à l'oraison funèbre du P. Senault.

POÉSIES

A LA MÉMOIRE DU POËTE JULIEN TRAVERS

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

Au-dessous, — ou plutôt à côté de ces noms
Que le vent du succès fait flotter sur la foule,
Et qu'on voit resplendir comme des gonfanons
Que la gloire — ou la mode — à larges plis déroule,

Il est des noms obscurs qui n'obtiennent pour prix
D'une existence usée en labeurs sans réclame,
Que l'hommage discret de quelques bons esprits
Et l'approbation qu'ils trouvent dans leur âme.

La gloire les oublie ; et la mode du jour,
A leur goût délicat qui leur rompt en visière,
Préfère ingénuement ceux qui lui font la cour,
Et dont l'indépendance accepte sa lisière.

O Julien Travers ! noble et cher compagnon
D'une route où j'ai vu ramper mainte couleuvre,
Tu fus de ces esprits dont le discret renom
N'obtient pas tout l'éclat que méritait leur œuvre.

Savoir sûr, goût exquis, verve aux légers produits
Qui semble un vin gaulois, trempé d'eau du Permesse :
Tous ces dons, tu les eus dans leur fleur, — mais les fruits
N'ont pas de tant de fleurs tenu l'ample promesse.....

D'autres moins méritants furent mieux partagés.
Mais qu'importe ! Tu fus visité par la Muse ;
Tu l'aimas ; et la Grâce aux pieds blancs et légers
Prêta son rythme aux chants où ton loisir s'amuse.

Penseur épris du Vrai, poète amant du Beau,
A ton foyer paisible où l'espérance brille,
Tu vécus, père heureux d'une heureuse famille :
C'est assez pour fleurir ta vie et ton tombeau.

Coutances, 31 mai 1888.

SONNETS NORMANDS

Par M. Gustave LE VAVASSEUR,

Membre correspondant.

A MONSIEUR ARMAND GASTÉ

Souvenir de la séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie (décembre 1886) (1).

« Adspicite, ô ceiveis senis Enni imagini' formam. »

Sous l'œil indifférent des dames vaporeuses,
Des touristes flâneurs, des poètes naïfs
Et des oiseaux du ciel qui nichent dans les ifs,
S'effrite la statue aux lignes vigoureuses.

La poudre s'y grattine en souillures terreuses,
Et sur le piédestal épingles et canifs
Ont tracé, tour à tour, grotesques et lascifs,
Les graffiti galants des bonnes amoureuses.

(1) M. A. Gasté avait (voir les *Notes sur Segrais*, Caen, H. Delesques, 1887) émis le vœu que la Société des Antiquaires recueillît dans son Musée la vieille statue de Malherbe, que Segrais avait fait sculpter pour en orner la façade de sa maison de la rue de l'Engannerie, et qui aujourd'hui se morfond et s'effrite dans un coin du Jardin des Plantes.

Subissant le destin de l'œuvre des humains,
Sous l'empire du temps et l'ongle des gamins,
L'image se dissout et retourne en poussière.

Mais l'homme tout entier survit au monument ;
Le Temps ronge le marbre et le bronze et la pierre ;
« Ce que Malherbe écrit dure éternellement. »

A MONSIEUR PIERRE CAREL.

*Souvenir de l'*Histoire de la ville de Caen.

I.

Breviora, meliora.

Un vendredi de l'an quinze cent trente-deux,
Le roi François premier visitait Saint-Étienne ;
Nos docteurs tour à tour lui chantaient leur antienne,
Mais le roi fut surtout enchanté de l'un d'eux.

Il avait été court. Le roi lui dit : Je veux
Vous entendre parler dans la chaire chrétienne ;
Vous prêcherez dimanche. — Eh ! qu'à cela ne tienne,
Dit Guillaume le Rat, je ferai de mon mieux.

Le dimanche suivant, le roi fut à la messe,

Et le docteur prêcha ; chacun tint sa promesse.
L'orateur fut content, le roi le fut aussi.

— Vous êtes le plus grand docteur de mon royaume,
Dit François, convaincant et bref. Double merci...
Prêcheurs, souvenez-vous de ce maître Guillaume.

II.

Ægri cæcus amor.

La vérité parfois exerce sans façon
Contre l'amour du crû de petites vengeances.
Cette vanité sotte, aux folles exigences,
En l'an seize cent trois reçut une leçon.

— Notre clos doit valoir celui de Jurançon ,
Buvez, sire, — disaient les vignerons d'Argences...
Le roi, se tenant prêt aux grandes indulgences,
Prit le verre des mains du rustique échanson.

Le nectar rompt-ceinture eût fait danser des chèvres ;
Henri sans défiance en humecta ses lèvres,
Puis, sentant quelque chose en lui qui remuait,

Il fit une grimace étonnée et sévère
Et dit : « Huet ! Huet » ! — Que voulait dire : « *Huet* » ?
Il ne put achever son discours ni son verre.

III.

GRAINDORGIANA.

Prêtres, savants, bourgeois avaient joué leur rôle.
Maître Le Vavasseur, chanoine de Bayeux,
Puis Gilles Le Vasnier, le recteur ; après eux
Vauquelin père et fils avaient pris la parole.

Le roi trouvait cela superbe, mais pas drôle ;
Alors un tisserand s'avança glorieux,
Montrant sa toile au roi d'un air mystérieux,
Et quêtant à la fois l'éloge et le contrôle.

— Comment t'appelles-tu, mon brave compagnon ?
Lui dit le roi. — Môssieu, Graindorge, de mon nom
De famille, Richard est mon nom de baptême.

— El paisan qu'a fait çà n'est point estropié,
C'est mon œuvre, Môssieu ; j'ai fait tout çà d'mé même.
Mais porquei don, Blondet, qu'è vous m' pilez sû l' pié ?

QUARUMDAM AULÆI BAJOCENSIS FACETIARUM MEMORIAM REPETENS.

L'autre hier, je rêvais. Un singulier fantôme
Sorti je ne sais d'où passa devant mes yeux ;
L'homme avait l'air narquois, conquérant et joyeux :
Je ne m'y trompai point : c'était le duc Guillaume.

Il était en pourpoint, sans cuirasse et sans heaume,
Chez la reine, seul d'homme et d'un œil curieux,
Des brodeuses suivant les doigts capricieux,
De nouveau fil à fil conquérait son royaume.

Il jetait sur la toile un regard indulgent,
S'admirait fort, louant Mathilde, encourageant
Ses femmes et trouvant le petit mot pour rire.

Un éclair tout à coup passa dans son œil bleu,
Une honte enfantine éteignit son sourire,
Et je crus un instant qu'il rougissait un peu.

A PAUL HAREL.

Visite au château du marquis de Sade.

Disciple bien-aimé, vous souvient-il qu'un jour
Je vous pris sous le bras comme un bon camarade ?

Je me plaignais d'avoir l'esprit un peu malade.
— Ce n'est rien, dites-vous, maître, allons faire un tour.

Nous entrâmes tous deux au château d'Échauffour ;
Je me mis à flairer sur son pavé maussade
Quelques miasmes laissés par le marquis de Sade,
Ce parricide obscène, assassin de l'amour ;

Et, provoquant l'écho, je m'écriai : Justine ?
L'écho, chaste et malin, me répondit : Rosine !
Cet écho rimait mal, mais il avait raison.

Mon cher disciple, ici l'homme a vengé la bête,
Et quelqu'un sut aimer sous ce triste horizon.
Ce n'est pas le marquis impur, c'est le poète.

DOV' È LA DONNA ?

OU UNE PETITE CAUSE CÉLÈBRE

Par M. A. FAUVEL,

Membre titulaire.

J'étais d'un bourg de justice altéré
Juge de paix... *in illo tempore.*
Pour égayer mon uniforme vie
J'avais le Code, et si ses agréments
Manquaient de charme à de certains moments,
J'y mixturais un peu de prosodie,
A faible dose... On doit bien supposer
Qu'un juge a peu de temps pour s'amuser
Quand il opère en Basse-Normandie.
J'eus néanmoins en quinze ans dans ce lieu
Un jour plaisant... j'en tiens bon compte à Dieu.

Jean et Fabien, gens d'humeur difficile
Et bien aimés des huissiers de la ville,
Voulaient pourtant étouffer au berceau

Un gros procès d'un genre assez nouveau.
Tous deux, s'étant enrichi le visage
De maints rubis au café du village,
Au grand *Forum* avant de guerroyer
Vinrent m'offrir de les concilier.

Fabien ayant six mois suivi l'école,
Croyant avoir bien en main la parole,
Devait, surtout à titre d'orateur,
Parler d'abord, puis comme demandeur.
Il commença : « Jean et moi d'un fermage
Nous avons fait entre nous le partage.
Il est fini... sans l'être ; et ce n'est pas
Qu'il ne nous ait donné plus d'un tracas.
Cet argent vient d'un certain héritage
A nous laissé par quelques grands aïeux,
Et nous devons dans ce vieil arrérage
Représenter, moi trois têtes, Jean deux.
Tout irait donc comme sur des roulettes.
Cinq parts d'argent seraient aisément faites,
Puis pour mon lot on m'en donnerait trois ;
Le reste à Jean reviendrait par *non choix*.
Mais il survient une affreuse anicroche ;
Notre fermage était finalement
Impartageable en cinq exactement.
Ce point nous met *à quia* la caboche,
Et tous les deux de fatigue excédés,

Disons le mot : nous demeurons *bordés* (1).
Il reste un liard. C'est pour moi sans nuls doutes ;
Cette monnaie est la moindre de toutes
Et doit aller à la plus forte part,
Mais Jean prétend prendre un lot dans ce liard.
Cinq fois d'un liard trouvez donc le cinquième ? »
— « Qui le pourrait? Défunt Harpagon même
Ne le fendrait qu'en quatre ; le barreau,
S'il rencontrait un semblable problème,
S'exclamerait : *Nobilis questio !*
Mais terminez un débat misérable.
Que l'un de vous au moins soit raisonnable.
Pendant qu'à deux céans vous plaiderez,
Réfléchissez au temps que vous perdrez,
Et du canton vous deviendrez la fable .. »

— Mais où donc est la femme en tout ceci ?
Elle est partout, dit-on... — Eh ! la voici :
L'entendez-vous émergeant de sa place,
Comme un dragon : — « Ha ! Jean, ne cède rien. »
(On sait combien est habile et tenace
Le sexe faible). « Ah ! selon toi, Fabien,

(1) « *Border, bourder*, être arrêté par un obstacle. Ce verbe ne se dit, au propre, que des charrettes, tombereaux, etc... Au figuré, de deux personnes qui s'opiniâtrent dans des prétentions opposées, l'on dit qu'elles sont *bordées* (MOISY, *Dict. du Patois normand*).

Le liard serait la plus faible monnaie!...
Gredin, tu mens, dis la vérité vraie,
C'est le centime, et nous pouvons fort bien,
En employant le moyen ordinaire,
Par un retour de lots régler l'affaire :
De notre argent pour compléter ta part
Prends un centime, et nous aurons le liard. »

J'arrêtai là ce débat d'importance,
Lui réservant l'honneur de l'audience.

Le fait ici sans ornements conté
N'est que l'exacte et pure vérité.
Pourtant plus d'un en doutera, je gage.
Je m'étais même avec serment juré
Qu'il ne serait jamais par moi narré,
Quand manquerait un grave personnage
Par qui le tout pouvait être attesté,
Et cet ami vivement regretté,
Je n'en ai plus l'imposant témoignage...

Alors, dira quelque esprit de travers,
Votre serment de rester bouche close,
Vous le faussez en racontant la chose.
— Ah ! permettez, je la raconte en vers,
Et les serments ne sont que « vile prose. »
— Bref, au prétoire avez-vous prononcé ?

— Non ; il s'est fait pleine métamorphose.
Entre nos gens la discorde a cessé ;
L'amitié chaude a chez eux remplacé
L'ancienne aigreur... et... ma foi ! je suppose
Qu'en leur huis-clos la femme eut gain de cause.

Tout est exact dans ce récit, sauf l'intervention de la femme. Celle-ci ne se présenta pas en personne, mais le mari proposa l'idée du retour de lot comme émanant d'elle. Pendant le débat, qui dura assez longtemps, la somme à partager (300 et quelques francs, plus le liard) resta déposée à la mairie de la commune. Ceci se passait, bien entendu, à l'époque où les liards n'étaient pas encore démonétisés. A. F.

DEUX SONNETS

Par M. Émile TRAVERS,

Membre titulaire.

I.

A LAPRADE (1).

Comme ton pied hardi, sur les Alpes hautaines,
Imprimait une trace au glacier vierge encor,
Ton génie a laissé dans les sphères sereines
Les échos doux et fiers de ta cithare d'or.

Noble esprit, dédaigneux des faiblesses humaines,
Tu cherchais, emporté par un sublime essor,
De Dieu, de l'Idéal les grandeurs souveraines
Et gardais de la Foi l'ineffable trésor.

Là, ta Muse a puisé dans la source sacrée
Des chants nobles et purs à la forme éthérée,
Et l'Espoir, ce divin dictame des douleurs

(1) Ce sonnet a été lu à l'inauguration de la statue de Victor de Laprade, à Montbrison, le 17 juin 1888.

De ton grand cœur saignant de blessures amères,
Lorsque l'on bafouait les vertus de nos pères
Et les « vieilles maisons avec les vieilles mœurs. »

II.

A. F. DE MÉLY.

LOGIS NORMAND.

Un aimable séjour, le vieux logis normand !
Humble ferme ou manoir, pauvre ou riche domaine,
Au milieu de ses cours que la côte prochaine
Contre le vent du nord abrite chaudement.

J'aime ses frais décors et son cadre charmant,
Ses pommiers et sa haie en fleurs et sa fontaine,
Son colombage avec le grand poitrail de chêne
Qu'un artiste inconnu fouilla naïvement,

Et la salle où, l'hiver, l'aïeule à la veillée,
D'une tremblante main filant sa quenouillée,
Aux enfants dit encor les antiques récits.

Heureux qui te possède, ô tranquille demeure !
S'il y vit sans procès et sans autres soucis
Que de brasser son cidre et de battre son beurre.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE DE CAEN

(AOUT 1886 A NOVEMBRE 1888).

ADAMI. — I combustibili fossili, etc.

BEAUREPAIRE (E. de). — Notice sur M. Quenault. — Bon de La Martre (*Les Ironies d'un joueur de luth*).

BELIN (Gaspard). — Articles publiés dans le *Salut public* de Lyon.

BOVET (Alfred). — *Scripta manent.* — Lettres autographes composant la collection de M. Alf. Bovet.

CAREL (Pierre). — Travaux divers sur l'histoire de la ville de Caen.

CARLEZ (J.). — Annuaire de l'Association des artistes musiciens.

CHARENCEY (de). — Catechismo en lengua chuchona y castellana, par le R. P. Roldan. — Les cités votanides.

CHEVALIER (abbé U.). — Compte de Raoul de Loupy. — Itinéraires des Dauphins de la 3e race. — Des règles de la critique historique.

COURTONNE. — Langue internationale néo-latine.

DECORDE. — Discours prononcé à l'ouverture des Conférences des avocats stagiaires.

DELISLE (Léop.). — Notice historique sur MM. Burnouf, père et fils, par M. Naudet.

DENIS (J.). — La Comédie grecque.

EGGER (Victor). — Le Sommeil et la Certitude. — Le Sommeil et la Mémoire.

FAYEL. — Enseignement de la médecine dans les écoles préparatoires. — Médecins et Chirurgiens de Caen, jusqu'à la Révolution.

FÉLIX. — Légendes et traditions. — Une revendication normande à propos d'un vers de Boileau. — Une commande royale de cidre de Montigny près Cantelou. — Notice sur M. Antoine Blanche. — Une page de l'Histoire des femmes au XVIIIe siècle.

FOLLIOLEY (abbé). — Histoire de la Littérature française au XVIIe siècle.

FOURNIER. — La Verrerie de Portieux. — La commune de Bresse-en-Vosges.

GASTÉ (Armand). — Les Serments de Strasbourg.

GERMAIN-LACOUR (J.). — Sur tous les tons. — Avec des rimes (poésies).

GRAVIER. — Treize brochures diverses.

GUILLAUME (abbé). — Istoria Petri et Pauli. Mystère en langue provençale du XVe siècle.

GUIMET (E.). — Sécurité dans les Théâtres.

HENRY (Edm.). — La solution de la question chevaline pour l'armée française.

HÉRON. — La perte du Canada.

JANVIER. — Messieurs les Gardes du corps de la compagnie de Luxembourg.

JOLY. — Gérold le Gallois.

JULLIOT et PROU. — Le livre des Reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, de Sens.

LACERDA (de). — La Crise économique due aux affaires à terme.

LE CORNU. — Cinq brochures sur les Mathématiques et la Géologie.

LEGOUX. — Hommes et femmes. — Où c'est tout bleu. — Au feu. — *Pro patria.* — Du patriotisme chez les sapeurs-pompiers.

LEGRELLE.—La Chicane, comédie russe, de Kapniste.

MENDIZABAL TAMBOREL (Joaq. de) (de Mexico). — Thesis leida en el examen professionnal de ingeniero geographo.

MONOD (Th.). — Lamartine.

OGIER D'IVRY (comte). — Rimes de cape et d'épée. — Nouveau procédé d'enlèvement des pièces par la cavalerie.

SAINT-GERMAIN (de). — Résumé de la théorie du mouvement d'un solide autour d'un point fixe.

SAINT-VENANT (comte de). — Notice sur la vie et les travaux de Barré de Saint-Venant.

TESSIER (Jules). — La question d'Étienne Marcel.

TRAVERS (Julien). — Biographie de M. Ephr. Houël du Hamel. — Annuaire du département de la Manche, 59e année. — Vers d'antan et fleurs de vieillesse (poésies). — Biographie de M. L.-H. Moulin (œuvre posthume).

VALOIS (Noël). — Article sur le mémoire de M. Jules Tessier (mort d'Étienne Marcel).

VAUDRUS. — Du droit d'appel. — L'ordre des avocats.

VILLEY (Edm.). — La question des salaires.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er SEPTEMBRE 1888.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1886-1887.

MM.

BÜCHNER, *président.*
FAUVEL (Ad.), *vice-président.*
GASTÉ (Arm.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
TESNIÈRES, *trésorier.*
TRAVERS (Julien), *secrétaire honoraire.*

COMMISSION D'IMPRESSION.

MM.

BÜCHNER, *président,* GASTÉ, *secrétaire,* CARLEZ, *vice-secrétaire,*	membres de droit.
GIRAULT, DE BEAUREPAIRE, BERJOT, MORIÈRE, JOLY, VILLEY.	membres élus.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1887-1888.

MM.

DE FORMIGNY DE LA LONDE, *président.*
BÜCHNER, *vice-président.*
GASTÉ (Arm.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*
TRAVERS (Julien), *secrétaire honoraire.*

COMMISSION D'IMPRESSION.

MM.

DE FORMIGNY DE LA LONDE, *président*, GASTÉ, *secrétaire*, CARLEZ, *vice-secrétaire*,	membres de droit.
MORIÈRE, JOLY, VILLEY, BOREUX, BEAUJOUR, LE CORNU,	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES [1].

Date de l'élection.		
		MM.
1862	26 déc.	JOLY, doyen hon. de la Fac. des lettres.
1866	26 mai.	BÜCHNER, prof. à la Fac. des lettres.
1866	24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1866	24 juin.	DENIS, doyen de la Fac. des lettres.
1869	27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869	24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1870	29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1870	29 janv.	DE FORMIGNY DE LA LONDE, président de la Soc. d'agriculture.
1872	26 janv.	CHAUVET, prof. à la Fac. des lettres.
1872	22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire.
1873	24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873	24 juin.	LE ROY DE LANGEVINIÈRE, ancien direct. de l'École de médecine.
1873	24 juin.	CAREL, prof. à la Faculté de droit.
1873	24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1873	24 juin.	DESDEVISES DU DEZERT, id.
1876	28 janv.	TESSIER, id,
1877	28 déc.	DITTE, doyen de la Fac. des sciences.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.	
1877 28 déc.	GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, prof. à la Fac. des sciences.
1878 22 mars.	BERJOT, chimiste.
1878 29 mai.	BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1879 28 fév.	FAUVEL (A), juge de paix.
1880 27 fév.	NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.
1881 24 juin.	HOUYVET, 1er prés. à la Cour d'appel.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, chef de la 1re div. à la Préfecture.
1881 22 juill.	LECORNU, ing. des mines, maître de conf. à la Fac. des sciences.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doy. de la Fac. de droit.
1884 22 fév.	TESNIÈRE, artiste-peintre.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant.
1884 26 déc.	VAUGEOIS, doy. de la Fac. de droit.
1884 26 déc.	ZEVORT, recteur de l'Ac. de Caen.
1885 26 déc.	BOREUX, ing. en chef des ponts et chaussées.
1886 26 mars.	LE BRET, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai.	RIVAUD, préfet du Calvados.
1886 28 mai.	HETTIER, trésorier de la Société des Antiq. de Normandie.
1886 23 déc.	FOLLIOLEY (abbé), provis. du Lycée.
1887 28 janv.	VAUDRUS, avocat général.
1887 25 fév.	GIDON, prof. à l'École de médecine.
1887 25 fév.	BOURIENNE, dir. de l'Éc. de médecine.
1887 25 fév.	FAUVEL (L.), présid. du Tribunal civil.
1888 22 juin.	CAREL (Pierre), avocat.

MEMBRES HONORAIRES.

Date de l'élection ou de la nomination.	MM.
1849 26 janv.	DESBORDEAUX, de la Soc. d'agric.
1849 23 fév.	BOUET, peintre, à Caen.
1850 25 nov.	LE BOUCHER, prof. hon. à la Fac. des sciences.
1853 25 nov.	LE TELLIER, anc. inspect. de l'Univ.
1853 25 nov.	GIRAULT, prof. hon. à la Fac. des sc.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.), ancien archiv. du Calvados.
1869 22 janv.	HUGONIN (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.
1873 24 juin.	MAHEUT, prof. hon. à la Fac. de méd.

NÉCROLOGIE (1887-88).

1° *Membres titulaires.*

TRAVERS (Julien), prof. hon. à la Fac. des lettres.
MORIÈRE, doyen hon. de la Fac. des sciences.

2° *Membres honoraires.*

BONNAIRE, prof. hon. à la Fac. des sciences.
DEMOLOMBE, doyen de la Fac. de droit.

3° *Membres correspondants.*

BON DE LA MARTRE, littérateur, à Avranches.
BUSSCHER (DE), secrét. de l'Acad. royale de Gand.

COUEFFIN (Mme), à Bayeux.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut.
FEUILLET DE CONCHES, littérateur, à Paris.
GARNIER, secrét. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
GAUCHER (Max), prof. au Lycée Condorcet, Paris.
JAMES (Constantin), docteur-médecin, à Paris.
LECERF, antiquaire, à Paris.
LOOZ CORSWAREM (le prince DE), à Huy (Belgique).
PIQUET, conseiller à la Cour d'appel de Paris.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, ancien proviseur, à Nîmes.
SOULTRAIT (DE), ancien trésorier-payeur général.
TISSOT (Am.), biblioth., à Lisieux.

MEMBRES HONORAIRES

Nommés en 1887-88.

MM.

1886, 26 nov. GERMAIN-LACOUR, homme de lettres, à Argentan.
1888, 24 fév. BOVET (Alfred), président de la Société d'Émulation de Montbéliard.
1869, 22 fév. FÉLIX, conseiller à la Cour d'appel de Rouen (1).
1887, 25 fév. GRAVIER, président de la Société de Géographie, à Rouen.

(1) Le nom de M. Félix avait été oublié, à tort, sur les anciennes listes des *Membres correspondants*.

1884, 25 avril. LE MAITRE, procureur de la République, à Argentan (1).

1887, 24 juin. OGIER D'IVRY (comte), capitaine commandant au 9e hussards.

(1) M. Le Maitre, membre titulaire, devient membre correspondant, par suite de son changement de résidence.

LEGS

FAITS

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES DE CAEN

1° Legs MOULIN.

Extrait du procès-verbal de la séance du 27 novembre 1885.

« Le Secrétaire donne lecture d'un codicille ajouté à son testament par notre regretté confrère, membre correspondant, M. Henri Moulin, ancien magistrat à Paris. Ce codicille, qui porte la date du 9 mai 1885, a été, comme on le voit, ajouté au testament olographe, deux mois à peine avant le jour où M. Moulin fut frappé de la maladie qui devait l'emporter. Il est ainsi conçu : « *Je lègue à l'Académie de Caen une* « *somme de* **dix mille francs,** *dont les intérêts* « *seront employés tous les deux ans à récompenser* « *une étude sur la vie et les travaux d'une célébrité* « *normande, soit dans les lettres, soit dans les* « *sciences, soit dans les arts.*

« Le sujet du prix sera choisi par l'Académie, *et la fondation prendra le nom de* : FONDATION D'HENRI MOULIN.

« L'Académie accepte ce legs avec reconnaissance et gardera précieusement le souvenir d'un confrère aussi érudit qu'aimable et généreux. »

Extrait du procès-verbal de la séance du 23 juillet 1886.

« Ampliation du décret (en date du 16 juillet 1886) autorisant l'Académie à accepter, aux clauses et conditions imposées, le legs d'une somme de **dix mille francs,** que lui a fait le sieur Louis-Henri Moulin, par codicille à son testament du 9 mai 1885. Cette somme sera placée en rente 3 % sur l'État français, avec mention sur l'inscription de la destination des arrérages à la fondation d'un prix qui sera décerné tous les deux ans à l'auteur d'une étude sur la vie et les travaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. — Le sujet du prix sera choisi par l'Académie, et la fondation prendra le nom de : FONDATION HENRI MOULIN. »

2° Legs DE LA CODRE.

Extrait du procès-verbal de la séance du 28 avril 1888.

« Le Secrétaire présente à ses confrères la copie officielle du testament de Mme De La Codre, en date du 7 mars 1867, du 21 mars 1870, et du 29 janvier 1878, par lesquels elle lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la maison qu'elle habitait, au moment de son décès, place St-Martin, à Caen.

1° Testament du 7 mars 1867.

. . . .

2° Testament du 21 mars 1870.

. . . .

3° Testament du 29 janvier 1878, dont voici un extrait :

« Le successeur de M. Beaujour (notaire) surveillera seulement l'exécution de ce qui concerne le legs de la maison sise à Caen : il insistera pour que l'Académie tienne ses séances dans cette maison. Si l'Académie ne le faisait pas, elle pourrait louer la maison, et alors un tiers du prix de cette location appartiendrait chaque année au bureau de bienfaisance de Caen, pour être distribué aux pauvres de la ville, à qui je le lègue. Les deux autres tiers de cette somme seraient employés par l'Académie pour les prix annuels (1) dont il est parlé au testament. Si, après plus de dix ans, l'Académie vendait cette maison, il devrait être fait emploi du prix en rentes sur l'État ou en immeubles, dont les revenus seraient employés comme il vient d'être dit. »

(1) *Extrait des testaments en date du 7 mars* 1867, *et du* 21 *mars* 1870 : « ..... Le prix de cette location, prélèvements faits de toute dépense de contributions, réparations, administration et autres, s'il y a lieu, sera employé à constituer, tous les deux ans ou tous les trois ans, au choix de l'Académie, un prix qui sera décerné par elle à l'ouvrage ayant pour sujet *la philosophie pratique,* avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir, et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique. »

Nous espérons qu'un décret autorisera bientôt l'Académie à accepter, aux clauses et conditions imposées, le legs que lui a fait Mme de La Codre. (Note du Secrétaire. Novembre 1888.)

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

POÉSIES.

Caen, imp. H. Delesques.